

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Dix-neuvième séance – Mercredi 8 octobre 2014, à 20 h 40

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 20 h 40 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *MM. Sylvain Clavel*, *Ahmed Jama*, *M<sup>me</sup> Mireille Luiset*, *MM. Antoine Maulini* et *Marc-André Rudaz*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 octobre et mercredi 8 octobre 2014, à 17 h et 20 h 30.

## **1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

## **3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière», situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives (PR-1078 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 21 mai 2014. La commission a étudié cette proposition lors de sa séance du 27 mai 2014 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie vivement.

### **Rappel de la proposition**

#### *Périmètre et données foncières*

Le périmètre du PLQ est situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Proposition, 6382.

feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives. D'une superficie totale de 72 500 m<sup>2</sup> environ, il se compose des parcelles N<sup>os</sup> 1127, 1129, 1130, 1131, 1134, 1141, 1142, 1144, 1145, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1509, 1517, 1608, 1609, 1631, 1807, 1813, 1997, 1998, 3261 et 3262 appartenant toutes à des propriétaires privés, ainsi que les deux parcelles N<sup>os</sup> 1128 et 1516, appartenant à la Ville de Genève. En outre la parcelle N° 3043 qui fait partie du domaine public communal est également incluse dans le périmètre.

L'ensemble de ces parcelles est affecté à la troisième zone de développement depuis 1957.

### **Séance du 27 mai 2014**

#### *Audition de M. De Rivaz*

M. De Rivaz nous déclare que ce projet date du début 2000. La Ville de Genève est propriétaire d'une parcelle dans ce périmètre depuis soixante ans, époque à laquelle il était prévu d'y créer une semi-autoroute.

Le plan directeur cantonal indique que ce secteur doit être urbanisé tout en gardant un espace vert aux alentours du cénacle, avec un indice de densité de 1 à 1,8. Il s'agit d'un secteur de renouvellement urbain. Il y a une volonté de créer une centralité autour de la gare des Eaux-Vives. Il s'agit du dernier endroit à l'est de la ville qui puisse être développé.

Les nuisances sonores le long de la route de Malagnou sont un réel problème. Le programme d'assainissement prévoit des mesures, mais les lieux resteront bruyants.

Il convient également de garder un lieu dans le périmètre pour un groupe scolaire d'ici à 2025, tout en poursuivant le maillage mobilité douce.

Il signale ensuite que les arbres de la promenade Charles-Martin, qui datent de l'époque où existait un domaine patricien, doivent être conservés.

Le cordon boisé assure un couloir biologique avec la petite forêt.

L'ancienne orangerie, la promenade, les anciens communs, quelques bâtiments du XVII<sup>e</sup> siècle et un chalet du XIX<sup>e</sup> siècle représentent les éléments patrimoniaux les plus intéressants. Il précise que quelques bâtiments anciens relèvent d'une valeur plus contestable et font l'objet d'une expertise patrimoniale complémentaire.

La Ville a approché l'Eglise catholique romaine qui souhaite maintenir le cénacle, mais souhaiterait également construire des logements pour étudiants.

L'idée serait de créer un parc avec de petits immeubles style «lausannois».

L'ensemble serait cohérent même si tous les immeubles ne se construisent pas.

Chaque bâtiment abriterait six logements avec une cage d'escalier, l'indice au sol serait de 1,43 soit 2,9 de densité. Ce serait 500 logements et quelques activités sur 12 000 m<sup>2</sup>.

Le règlement oblige à créer 660 places de parc, mais divisables par deux vu la desserte en transports publics.

Le cahier des charges accompagnant le PLQ mentionne la réflexion sur la qualification de l'espace public, pour éviter de renouveler le mauvais exemple de la route de Meyrin.

### *Questions-réponses*

L'affectation des rez-de-chaussée n'est pas encore arrêtée; affecter l'espace à des activités entraînerait des choix d'aménagement. La réflexion est menée avec des professionnels de l'immobilier qui indiquent que ce périmètre n'aurait pas le potentiel suffisant pour établir des activités. En outre la nouvelle gare des Eaux-Vives sera l'équivalent en potentiel de la gare Cornavin jusqu'au pont du Mont-Blanc.

Les immeubles prévus auraient six à sept étages, un tiers des logements serait des HBM.

Si l'option retenue semble très stricte, et que les formes sont géométriques, elle permet de ne pas tout réaliser.

La Commission de l'urbanisme a indiqué que les études menées par la Ville de Genève sont très intéressantes.

Il y a une vingtaine de propriétaires sur ce projet et, même si la moitié font opposition, les parcelles de l'Eglise catholique romaine et celles de la Fondation Samuel-Buffat permettent de construire plusieurs éléments sur un timing serré de cinq ans.

Les discussions n'ont pas encore été engagées avec les propriétaires, nous ne connaissons donc pas leurs intentions. Il serait intéressant que la commission les reçoive lorsque l'initiative aura été adoptée.

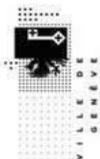
Les citoyens ont le droit de faire connaître leurs observations lors de l'enquête publique. C'est le Conseil administratif qui doit répondre à ces observations dans le cadre d'une initiative communale. Un préavis sera soumis à la commission. Et il mentionne que, suite à cela, une résolution sera proposée qui, lorsqu'elle aura été adoptée, sera soumise au Canton lequel ouvrira une seconde enquête publique. Il termine en mentionnant que le Conseil d'Etat proposera alors un projet de loi.

Proposition: plan localisé de quartier de «La Petite-Boissière»

La présidente demande à la commission si elle souhaite auditionner d'autres personnes.

Elle passe donc au vote de la proposition PR-1078, qui est acceptée à l'unanimité de la commission (1 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG). (*Voir ci-après le texte de la résolution adoptée sans modification.*)

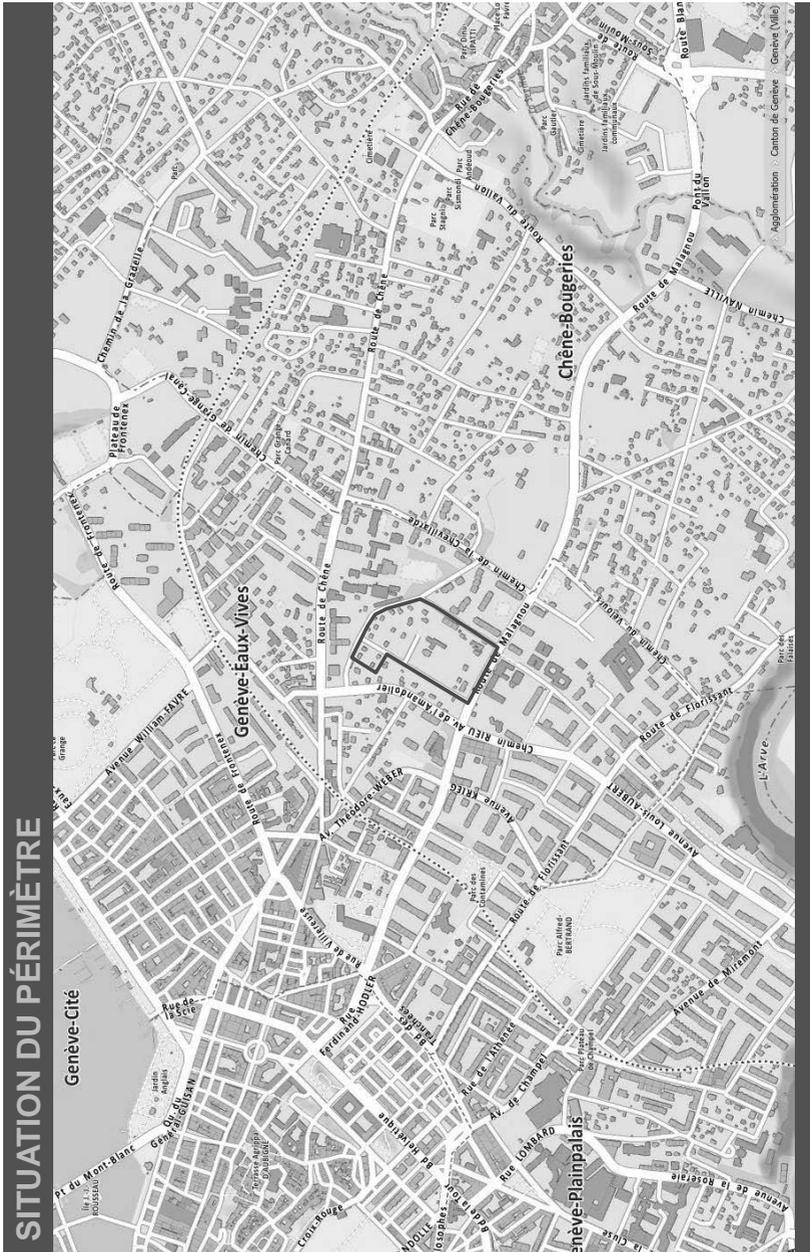
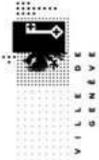
*Annexe:* Présentation Powerpoint du plan localisé de quartier de la Petite-Boissière

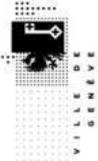


# Plan localisé de quartier Petite-Boissière

PLQ 29'xxx - PR-1078







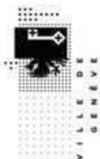
PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Extrait Schéma Directeur Cantonal

Plan directeur cantonal 2030

Adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013





## Plan directeur cantonal 2030

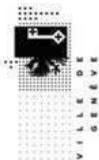
Adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013

## PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Espaces verts et publics / Annexe aux fiches A10 et A11



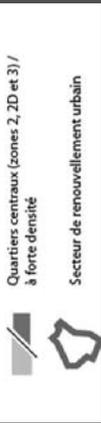
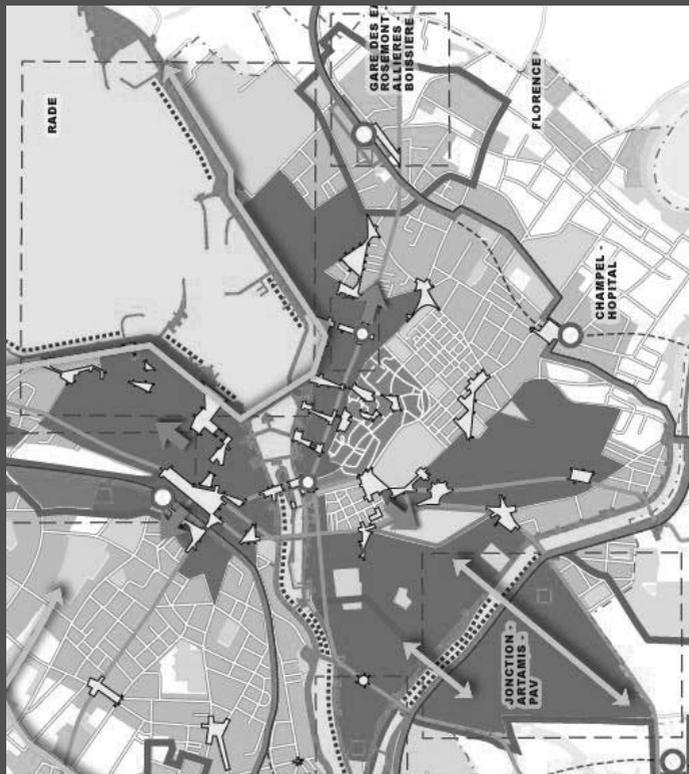
Densité modérée à intermédiaire : iD minimal = 1 à 1,8

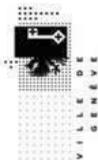


PLANIFICATIONS DIRECTRICES

Plan directeur communal

Approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2019





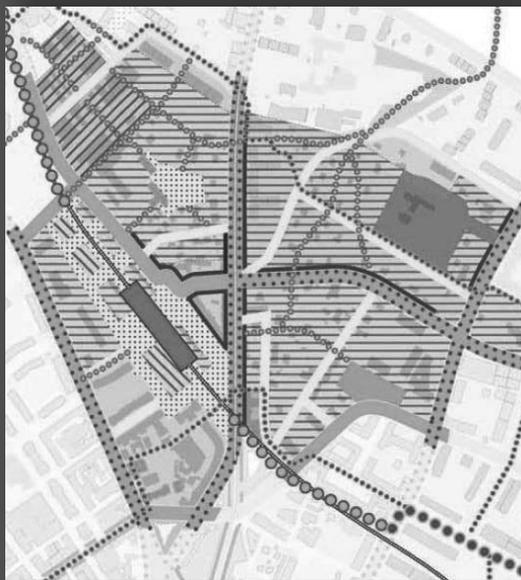
## PLANIFICATIONS DIRECTRICES

### Plan directeur communal

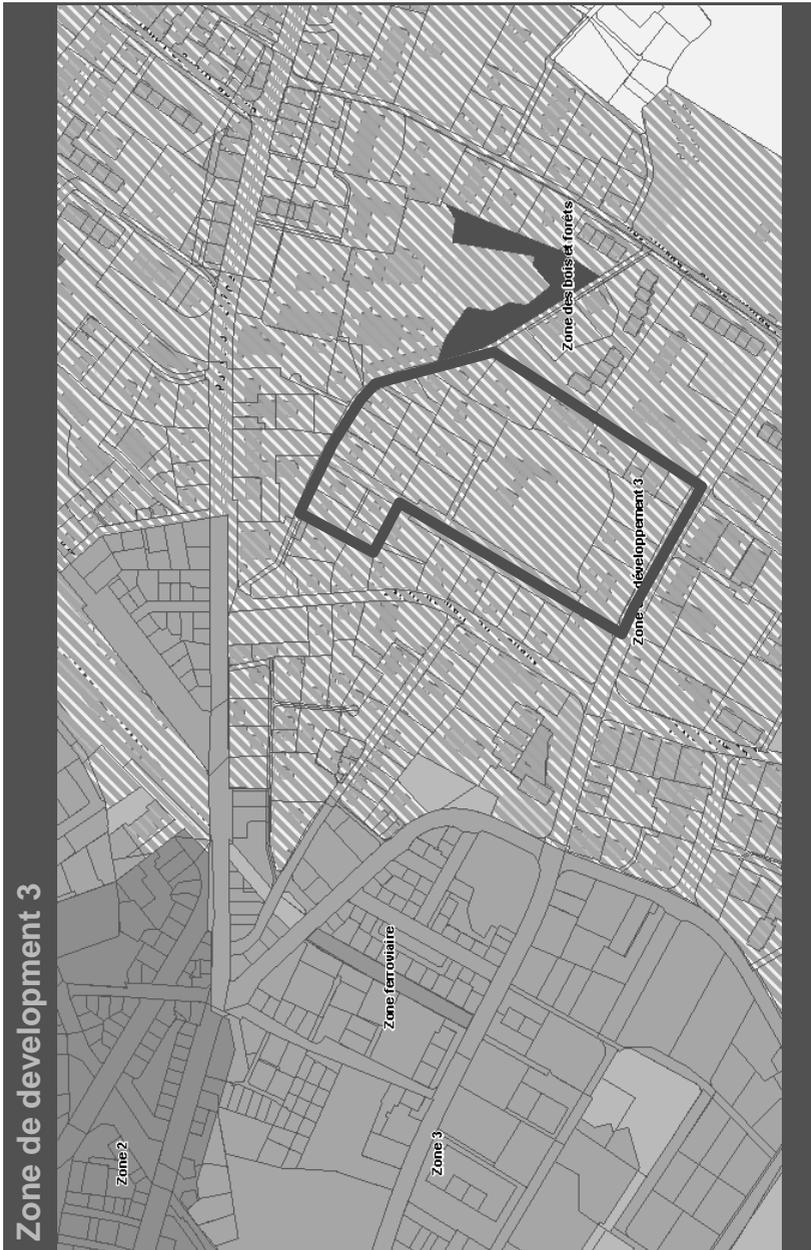
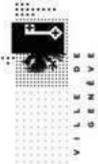
Approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2019

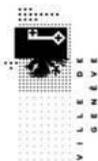
#### Secteur Petite-Boissière (Chapitre 3.PL2)

- Promouvoir la densification des secteurs proches du centre ville dans le respect des principes du développement durable en diminuant le trafic pendulaire et l'étalement urbain.
- Créer une centralité forte autour de la future gare de Eaux-Vives: logements, commerces, espaces publics de qualité.
- Accentuer l'action publique dans le quartier, notamment par le biais d'une politique foncière plus active.



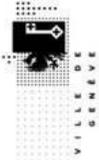
	Quartier central mixte, prédominance logement
	Développement mixte, prédominance logement / prédominance activités
	Parc et espaces d'agrément / projet / forêt
	Grand équipement / projet





## Rappel enjeux du site

- Promouvoir une densité forte et différenciée;
- Créer un parc au sein du Cénacle;
- Prendre en compte le patrimoine et valoriser le caractère paysagé du site;
- Prendre en compte les nuisances sonores de la Route de Malagnou;
- Réserve d'un périmètre pour un équipement d'utilité publique (groupe scolaire);
- Développer une mobilité douce;
- Garantir des accès motorisés tout en limitant leurs impacts;



Rappel contraintes végétation

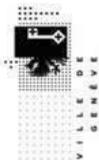


**1** CATEGORIE D'ARBRES OU ENSEMBLE D'ARBRES A SAUVEGARDER IMPERATIVEMENT.



**2** CATEGORIE D'ARBRES OU ENSEMBLE D'ARBRES A SAUVEGARDER DANS LA MESURE DU POSSIBLE.





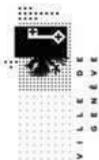
Rappel contraintes patrimoniales

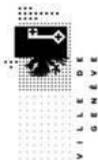
- Bâtiments figurant au recensement du patrimoine architectural de 1990



Un arbitrage devra être fait sur la question patrimoniale pendant l'enquête technique.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014 (soir)  
Proposition: plan localisé de quartier de «La Petite-Boissière»



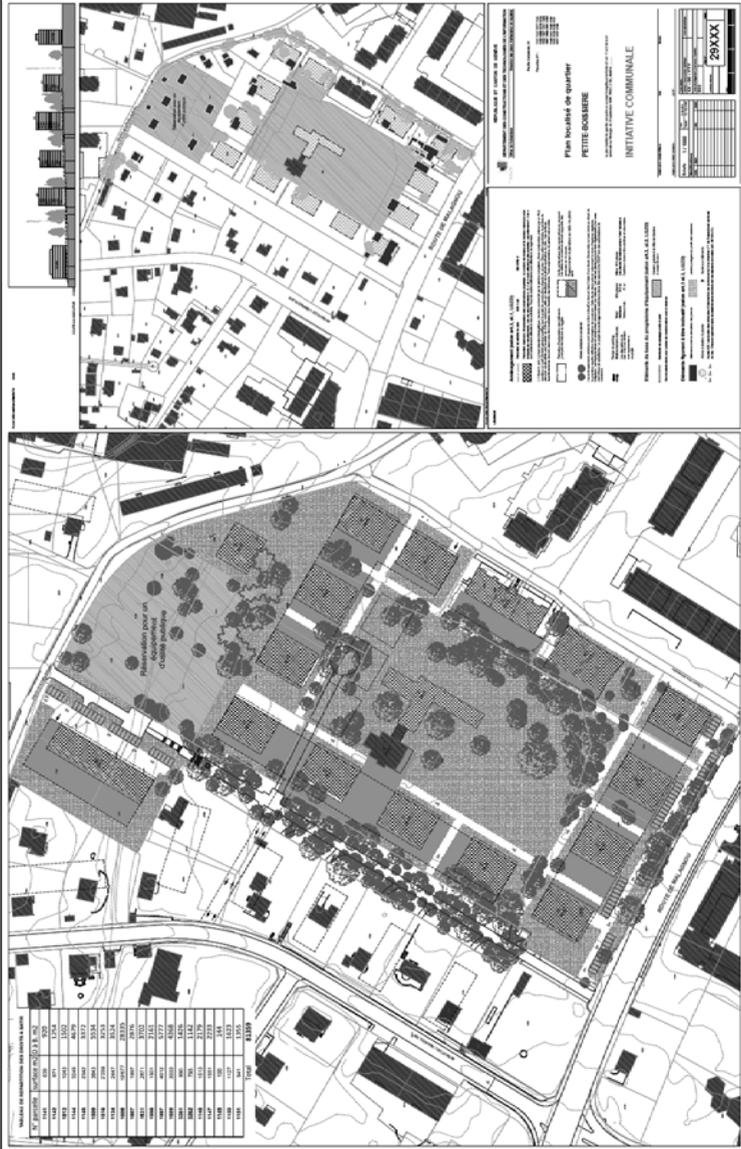


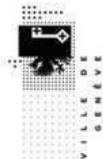
ECR plus grand propriétaire du PLQ souhaitant développer

**RAPPEL DES OBJECTIFS EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE DANS LE CADRE D'UNE FUTURE  
URBANISATION DU SECTEUR**

- Développer un projet immobilier destiné à garantir ses revenus à long terme;
- L'ECR est prêt à construire une partie importante de logements sociaux;
- Souhaite participer au processus de développement qui s'engage sur une dynamique de concertation.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014 (soir)  
Proposition: plan localisé de quartier de «La Petite-Boissière»



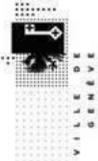


### Données quantitatives du PLQ

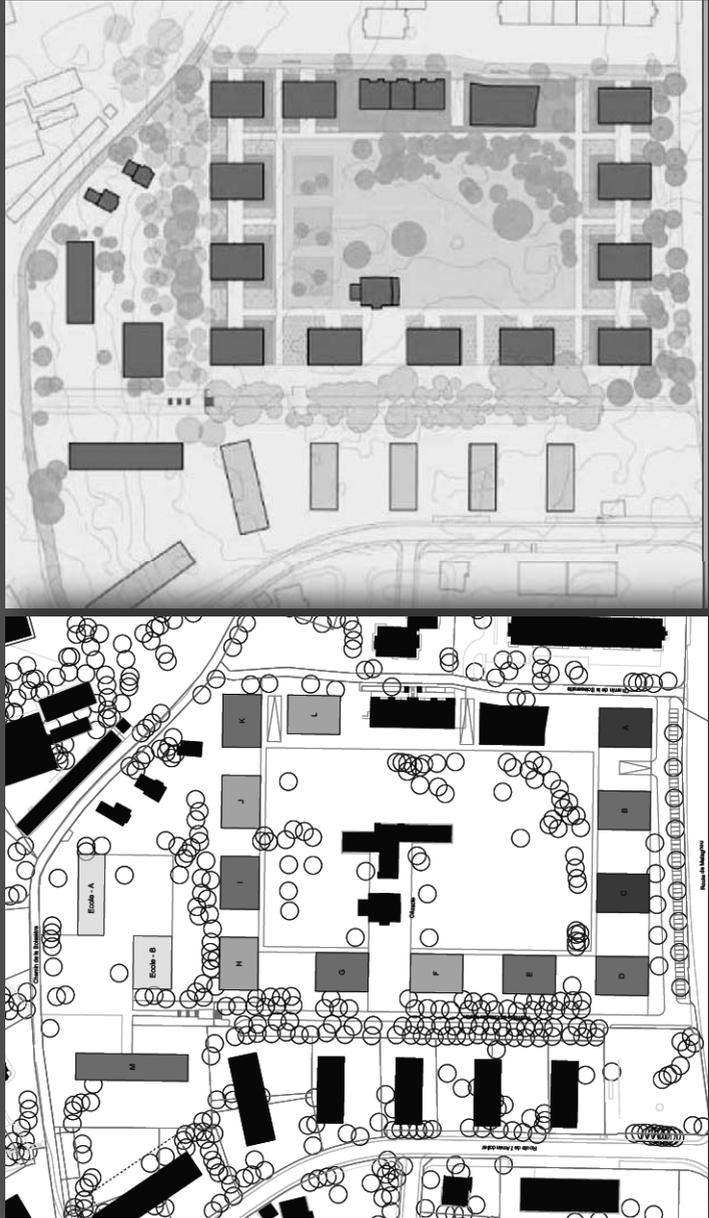
IUS	1.43
Indice de densité (sans parc 16'000m2)	2.09
Logements	63'000 m2 / env. 500 log
Activités	12'777 m2

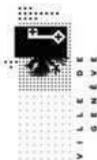
Pour les places de stationnement une fourchette haute et une fourchette base on été définies (selon RPSFP - L 5 05.10 en vigueur et celui à l'étude:

- 668 places de stationnement
- 304 places de stationnement



Evolution du PLQ par le travail des espaces extérieurs





PR - 1078

**Ville de Genève**  
**Conseil municipal**

**PR-1078***16 avril 2014*

Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière», situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives.

*décide:*

*Article unique.* – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31 de la section des Eaux-Vives et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement** (EàG). La commission a étudié ce projet de résolution le 27 mai 2014. La proposition a été acceptée à l'unanimité le jour même. La commission a reçu par la suite, alors que je n'étais plus présidente, un premier courrier de BMG Avocats dans lequel dix propriétaires exprimaient leur mécontentement face à ce projet et regrettaient de ne pas avoir été entendus. L'ensemble des conseillers municipaux ont reçu un deuxième courrier au mois de septembre. Ce n'est pas la première fois que la commission de l'aménagement et de l'environnement reçoit une demande d'audition après avoir traité et voté une proposition. Nous ne pouvons que regretter de nous retrouver dans cette situation.

Je souhaite toutefois relativiser mes propos dans ce cas, car il s'agit de traiter un projet de résolution pour permettre de mettre en route un plan localisé de quartier (PLQ) d'initiative communale. Cela signifie que nous avons passé cette première étape dont la Ville est l'initiatrice et qu'il y aura plusieurs autres étapes pour élaborer le PLQ. Il s'agit du début d'un travail qui implique une collaboration avec le Canton et une concertation avec les propriétaires. Une fois que l'Etat aura étudié le projet, celui-ci retournera devant ce Conseil municipal.

Nous sommes tous conscients du caractère dramatique du manque de logements, surtout de logements abordables pour une majorité de la population. Peu de zones en ville de Genève permettent la construction de nouveaux logements. La Petite-Boissière en fait partie. Ce secteur est particulièrement bien situé, car il est proche de la gare CEVA des Eaux-Vives et du nouveau quartier y adossé.

La Ville étudie ce secteur depuis 2000, sur demande de trois propriétaires importants et en collaboration avec eux: l'Eglise catholique romaine – le Cénacle – la Fondation Samuel Buffat et la Société privée de gérance (SPG). Rappelons que la Ville y est également propriétaire d'une parcelle.

Lors de la présentation du projet en commission, on nous a rappelé les contraintes architecturales du projet. On nous a mentionné un bâtiment classé. La promenade Charles-Martin sera gardée et mise en valeur. Il a d'ailleurs clairement été indiqué qu'un arbitrage devra encore être fait pendant l'enquête technique sur cette question patrimoniale. Les arguments des propriétaires pourront donc être pris en compte durant le processus d'élaboration du PLQ. C'est pourquoi rien ne nous empêche aujourd'hui d'accepter cette résolution, qui initiera le processus, mais qui n'a pas encore pour objectif d'adopter le PLQ lui-même.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard, rapporteuse** (LR). Comme l'a dit la présidente, la proposition PR-1078 a été traitée relativement rapidement à la commission de

## Proposition: plan localisé de quartier de «La Petite-Boissière»

l'aménagement et de l'environnement, où les services nous ont présenté le projet. Je dois regretter néanmoins que leur présentation Powerpoint n'ait pas été annexée au rapport, alors que je l'avais moi-même incluse. C'était quand même relativement important, car il apportait certaines précisions concernant, notamment, les propriétés qui appartiennent à l'Eglise. D'ailleurs, je ne l'ai malheureusement pas retrouvé sur le site internet, contrairement à ce qui est marqué à la fin du rapport. (*Corrigé au Mémorial.*) C'est très dommage, car cela floute un peu le rapport, qui s'est également basé sur cette présentation. Je me permets de le dire, car ce n'est pas la première fois qu'on ne nous met pas les annexes dans le rapport. C'est parfois très important, et deux de mes collègues socialistes l'ont relevé en même temps que moi.

En effet, nous n'avons reçu personne à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Les services ne nous ont toutefois pas caché qu'ils n'avaient pas encore pris contact avec les habitants et que, en règle générale, ils ne le faisaient pas à ce moment-là du processus mais plus tard. Je pense donc que la commission de l'aménagement et de l'environnement a travaillé dans les meilleures conditions possibles.

Nous avons reçu cette lettre après le vote de ce projet de résolution. Si vous regardez sa date, Monsieur le président, vous voyez qu'elle a même été reçue bien après que le rapport a été rendu. Je trouve que c'est extrêmement dommage. Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole en tant que rapporteuse, mais je trouve important de signaler ce fait. Mon rapport a été rendu le 30 mai, soit trois jours après le vote de ce projet de résolution. La lettre, elle, a été reçue bien plus tard. Je vous remercie. Ce sera tout pour ma position en tant que rapporteuse.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien votera en faveur de cette proposition, dans la droite ligne de ce que nous avons déjà défendu précédemment dans le cadre des propositions relatives au projet de plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets ou du plan localisé d'utilisation du sol aux Délices, puisque cela fait effectivement sens, de notre point de vue, de densifier ce secteur à moyen, voire à long terme.

Nous regrettons, cependant, Monsieur Pagani, qu'une démocratie participative à géométrie variable soit menée par votre département. Lorsqu'il s'agit de locataires ou d'associations de quartier, notamment sur la rive droite, vous vous dépêchez de faire des séances publiques de quartier, de demander l'avis de tout le monde et de raboter les projets de quelques étages, avant même de déposer vos demandes devant le Conseil municipal. En revanche, lorsqu'il s'agit de propriétaires de villas à Florissant ou à Malagnou, vous ne daignez même pas les informer qu'un PLQ est en cours d'élaboration sur leurs parcelles. Permettez-moi de

m'étonner de ce genre de méthodes un poil cavalières! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien dépose la recommandation suivante:

*Projet de recommandation*

La Ville de Genève doit consulter dans les meilleurs délais l'ensemble des propriétaires concernés.

Nous souhaitons que la Ville consulte tous les propriétaires concernés et pas seulement ceux qui sont favorables à ce PLQ. Je ne vous apprendrai rien, Monsieur Pagani, en vous disant que le succès de ce projet de densification est étroitement lié au fait que vous puissiez avoir un dialogue constructif et respectueux avec tous les propriétaires concernés dans ce secteur. J'invite donc tous les groupes à accepter cette recommandation, qui demande simplement que la Ville parle aux premiers concernés de ce PLQ.

**Le président.** Merci, Madame Barbey. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana. (*Le président prononce Yannick.*)

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Merci, Monsieur le président. Je vous signale juste que mon nom est Jannick.

**Le président.** Je vous remercie pour cette précision.

*M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana.* Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne vais pas redire ce que M<sup>me</sup> Studer a extrêmement bien dit. Effectivement, cette proposition du Conseil administratif a rapidement été traitée en commission. Elle a obtenu l'unanimité des voix. Cela montre que tout le monde a souhaité aller de l'avant. J'aimerais néanmoins revenir sur la recommandation de M<sup>me</sup> Barbey.

Je crois savoir que cette proposition du Conseil administratif a pour objectif de voter une résolution pour aller de l'avant, ce qui permettra justement d'auditionner toutes les personnes concernées. Compte tenu des besoins en logements, le fait que les plus gros propriétaires – l'Eglise catholique romaine et la Ville de Genève – veuillent aller de l'avant et construire quelque chose est un bon signe pour la poursuite de ce PLQ.

Proposition: plan localisé de quartier de «La Petite-Boissière»

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment cette proposition PR-1078! Nous ne pouvons en outre qu'approuver les propos de M<sup>me</sup> Barbey, qui regrettait que les propriétaires n'aient pas vraiment été consultés dans cette affaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons déposé la recommandation suivante:

*Projet de recommandation*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'inclure dans le projet de plan localisé de quartier de la proposition PR-1078 la parcelle 1157, bâtiments 322 et 323 de la feuille cadastrale 31, de la section Genève Eaux-Vives, située au 27, avenue de l'Amandolier.

La propriété concernée est attenante au PLQ qu'on nous propose de faire, mais elle en est totalement absente. La maison est protégée; on ne peut ni la détruire... (*Brouhaha.*) Je ne sais pas, ça a l'air de les amuser... Monsieur le président, si vous pouviez intervenir!

**Le président.** Monsieur Spuhler, je n'entends pas ce qui se passe, mais poursuivez!

*M. Pascal Spuhler.* Moi non plus je ne m'entends pas, Monsieur le président! Il y en a beaucoup qui rigolent à côté!

**Le président.** D'accord, ne vous laissez pas perturber!

*M. Pascal Spuhler.* Je disais donc que la propriété attenante à ce PLQ a totalement été ignorée par le projet, et c'est bien dommage parce qu'elle pourrait donner plus de 3000 m<sup>2</sup> de droits à bâtir. Plus de 3000 m<sup>2</sup> de droits à bâtir, Mesdames et Messieurs! Cela correspond grosso modo à 30 logements supplémentaires!

Ce projet vise à construire plus de 500 logements. Pourquoi nous passerions-nous de la possibilité de construire 30 logements supplémentaires? Nous allons refaire tout le secteur, mais nous laisserions de côté cette petite propriété qui, je le répète, est attenante au PLQ, puisqu'elle est située à l'angle de l'avenue de l'Amandolier et de la promenade Charles-Martin. On ne peut de toute façon pas la toucher, elle est protégée. Mais il y a des droits à bâtir! Ils peuvent être remis

aux promoteurs qui voudraient construire sur cette parcelle. Ce serait totalement ridicule de notre part de ne pas inclure cette propriété dans le PLQ. Je ne peux donc que vous inviter à approuver la recommandation que nous avons déposée.

**Le président.** Merci, Monsieur Spuhler. Il y a un peu beaucoup de discussions en parallèle, Mesdames et Messieurs! S'il pouvait y avoir un peu plus d'attention, ce serait agréable pour tout le monde et pour la clarté des débats. Merci. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe socialiste refusera la recommandation de M. Spuhler. On peut vouloir réinventer les lois de l'aménagement mais, en principe, quand une maison est protégée, elle fait partie d'un ensemble. On ne va pas pouvoir inclure dans le périmètre des droits à bâtir une maison qui se trouve dans un périmètre de protection. (*Remarque de M. Spuhler.*) Vous pouvez vous exclamer! Monsieur Spuhler, vous êtes bien gentil, mais à chacun son métier! (*Exclamations sur les bancs du Mouvement citoyens genevois.*) A un moment donné, le département des constructions et de l'aménagement tout comme le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) savent ce qu'il en est.

**Le président.** S'il vous plaît, essayez d'éviter les dialogues!

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio.* Vous pouvez vociférer, mais on a un Service d'urbanisme qui fait très bien son travail!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, essayez d'éviter les attaques personnelles ou de nommer tel conseiller municipal ou telle conseillère municipale, car cela suscite en général la demande de rétorquer ou de répliquer. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Sandrine Burger.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve).** Merci, Monsieur le président. Je voudrais également revenir sur la recommandation du Mouvement citoyens genevois. Chez les Verts, nous sommes assez étonnés de cette volonté soudaine d'intégrer une parcelle en plus. Le travail se fait en commission. Il faudrait que les deux représentants du Mouvement citoyens genevois soient présents à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cela fait plus d'un an qu'il n'y a qu'une seule

personne. Elle prend régulièrement position mais après le parti change d'avis. Il faut travailler en commission, pas en séance plénière. On ne vient pas ainsi proposer des superficies supplémentaires en séance plénière. Personne n'a les plans. Personne ne sait de quoi on parle. Nous refuserons cette recommandation.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Je voudrais juste faire remarquer à M<sup>me</sup> Burger que la commission de l'aménagement et de l'environnement a tout simplement bâclé les travaux, et cela a été précisé par M<sup>me</sup> Barbey, puisque aucune audition n'a été faite dans cette affaire. Je ne reviendrai pas sur vos autres commentaires. Quant aux propos de la dame socialiste, là, qui veut retourner à son travail, elle n'a qu'à y aller, je ne prétends pas faire son boulot! (*Exclamation de M<sup>me</sup> Valiquier Grecuccio.*)

Par contre, Monsieur le président, la réalité est la suivante: la parcelle 1157 contient deux maisons, une dépendance et une ancienne orangerie, qui ont fait l'objet d'une mesure de classement par le Service des monuments et des sites en novembre 1960. Ces maisons sont actuellement habitées. Elles n'ont pas été incluses dans les deux PLQ adoptés en 2007 dans ce secteur. Cette propriété est attenante au projet de PLQ dont nous parlons, et il y a exactement 3182 m<sup>2</sup> de droits à bâtir qui pourraient lui être transférés. Ceux qui connaissent un peu le domaine savent que ce sont des droits à bâtir qui peuvent être transférés et utilisés pour construire une trentaine d'appartements.

Maintenant, vous pouvez tous vous gausser ou vous vanter de n'importe quoi, Mesdames et Messieurs, mais il me semble que pouvoir construire 30 appartements n'est pas négligeable quand on va construire un complexe tel que celui-là. Alors il faut peut-être réfléchir à cela un peu à l'avance. Il est toujours possible d'accepter cette recommandation. Elle ne mange pas de pain pour vous et ne change rien au dossier, puisque nous allons de toute façon accepter ce projet de résolution. Nous vous demandons simplement d'accepter cette recommandation, car, avec une recommandation de ce type, on pourra entrer en matière sur ce dossier et peut-être, puisque la résolution est ensuite transmise au Grand Conseil, l'étudier un peu plus profondément. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter cette recommandation, ainsi que celle de Marie Barbey. Je le répète, 30 logements supplémentaires, ce n'est pas négligeable aujourd'hui, alors qu'on va refaire toute une zone.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Mesdames et Messieurs, en tant que membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je suis obligé de corriger M. Spuhler. Je m'excuse, mais l'attaque était directe. Nous avons tous été mis en cause: nous avons «bâclé» notre travail... Non, nous n'avons pas bâclé notre travail! Il ne s'agit pas d'adopter un PLQ, il s'agit de lancer un projet de

résolution pour mettre le système en route. Toutes ces auditions, tous ces contacts avec les propriétaires – et je préférerais personnellement que l'on contacte plutôt les habitants que les propriétaires – toute cette procédure aura lieu. Mais nous n'en sommes pas encore là. Nous n'avons pas bâclé notre travail. Personne n'a demandé d'audition, parce que nous sommes extrêmement conscients du stade où nous en sommes dans la procédure. C'est tout!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, aujourd'hui il est question de 500 logements de plus dans notre ville. Je pense donc qu'il faut prendre la mesure de ce que nous allons initier. Lorsque je suis arrivé à ce poste, j'ai pris l'engagement de revisiter l'ensemble des PLQ qui étaient en force dans notre municipalité – il y en a 25. J'ai écrit à tous les propriétaires, puisque, si ces PLQ ne sont pas mis en œuvre au bout de cinq ans, nous avons la possibilité d'engager une procédure d'expropriation pour que ces derniers mettent leurs terrains à disposition pour y construire du logement. Et je me plais à considérer que les 400 logements que nous avons aujourd'hui l'heureuse surprise de voir surgir chaque année dans notre commune font partie du processus que j'ai engagé. Il nous permet de mettre 400 logements par année à la disposition de la population, contrairement à beaucoup d'autres communes.

Nous avons également initié des PLQ en usant de notre droit d'initiative, comme c'est le cas pour cet objet-là, parce qu'il restait dans la zone de développement de notre commune toute une série de terrains. Nous demandons au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de mettre en route la procédure pour initier ce PLQ d'initiative communale qui nous permettra de voir surgir à terme 500 logements sur la Petite-Boissière.

Je ne suis pas urbaniste. Toujours est-il qu'à ce stade du débat nous avons besoin de définir un périmètre. Plus tard, Monsieur Spuhler, les propriétaires d'à côté pourront faire valoir leurs droits dans le cadre de la procédure que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil initieront. Ils pourront peut-être demander de rajouter ou d'enlever quelque chose; ils pourront être d'accord ou ne pas être d'accord. Ce soir, ce qui est en jeu, c'est d'initier cette procédure municipale et d'aller de l'avant pour que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat prennent en charge la procédure de mise en route de ce PLQ d'initiative communale.

Sur le plan de la procédure toujours, il a été relevé dans les lettres que nous avons reçues que la Commission d'urbanisme n'avait pas été consultée. Je tiens à signaler que, depuis, elle l'a été, et que son préavis est favorable, Mesdames et Messieurs. Il est dit aussi qu'il y a dans cette affaire un non-respect des questions patrimoniales. Sachez qu'une étude est menée en parallèle, afin de gagner du temps et d'être prêts lorsque les autorités cantonales nous questionneront sur cette problématique.

Quant à l'absence de consultation des habitants, Mesdames et Messieurs, les propriétaires désireux de construire font aujourd'hui partie du comité de pilotage du projet (COPIL), que ce soit la SPG, l'Église catholique ou d'autres. Un certain nombre d'autres propriétaires sont peut-être des opposants, mais ils seront consultés à l'issue du vote de votre résolution – et je m'y engage. Je m'engage à consulter tous les propriétaires, mais il faut bien commencer quelque part, et c'est vous qui en avez la maîtrise ce soir! (*Brouhaha.*)

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'avais envie de dire, mais je vois que cela n'intéresse pas M. Genecand, qui dira une fois de plus que la municipalité ne crée pas de logement. En l'occurrence, nous parlons de 500 logements ce soir, Monsieur Genecand, et nous parlerons encore de logement tout à l'heure. Donc, pour que vous évitiez de dire que la municipalité ne fait rien, je vous signale que ce qui est en jeu aujourd'hui est bien la création de logements sur notre territoire. Nous avons prévu de créer dans notre municipalité 4000 logements à l'horizon 2020, et je mets au défi les autres municipalités de nous faire concurrence, car ce serait bien que d'autres municipalités se joignent à nous pour mettre à la disposition de la population des logements bon marché qui correspondent à son besoin prépondérant de se loger, non pas de la propriété par étages, en tout cas pas trop.

**Le président.** Une troisième recommandation vient d'être déposée par M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano. Vu les demandes de parole, nous ne pensons pas avoir le temps de faire des photocopies pour tout le monde, mais les chefs de groupe en ont reçu une. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.

**M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).** Le Parti socialiste vient de déposer la recommandation suivante, qui ajuste simplement la recommandation déposée par notre chère collègue Marie Barbey:

*Projet de recommandation*

La Ville de Genève *consultera* l'ensemble des propriétaires *et habitants* concernés.

Par contre, je le répète, les socialistes refuseront la recommandation déposée par le Mouvement citoyens genevois. Nous ne sommes pas ici pour défendre les intérêts individuels des propriétaires. Si quelqu'un veut construire, il déposera une demande d'autorisation de construire.

**Le président.** Merci, Madame Romano. Le bureau s'est permis de reformuler quelque peu ces recommandations, puisque le Conseil municipal ne peut que «recommander» au Conseil administratif de faire quelque chose. On a bien compris l'intention plus coercitive dans votre recommandation, Madame, mais formellement cela devient:

*Projet de recommandation*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de consulter l'ensemble des propriétaires *et habitants* concernés.

**Le président.** La modification consiste donc à ajouter la mention des habitants. Cela vous convient-il? (*Signe d'assentiment de M<sup>me</sup> Romano.*) Je vous remercie.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). J'ai l'impression qu'une partie des bancs d'en face n'a pas vraiment compris mon intention. Notre recommandation, Mesdames et Messieurs, ne remet pas en question les travaux qui ont été faits, même si j'estime qu'ils ont été menés un peu vite. Elle ne remet pas en question le travail qui a été fait ni celui qui sera fait. Il s'agit de porter une attention particulière à cette propriétaire qui, dans le principe, ne veut pas partir, puisqu'elle habite sur cette propriété, mais elle veut simplement pouvoir céder ses droits à bâtir afin que l'on puisse construire plus, comme elle en a la possibilité. (*Remarque.*) Vous pouvez ne pas approuver la recommandation et ne pas l'inclure dans le PLQ, mais qu'aurez-vous? Des recours à n'en plus pouvoir? Mais alors ni M. Pagani ni moi-même ne siégerons plus dans ce Conseil municipal le jour où on construira là-bas!

Mesdames et Messieurs, il y a tout un concept de renouvellement urbain dans le quartier. Les deux PLQ attenants ont déjà été acceptés. De l'autre côté de la route de Chêne, le PLQ est aussi en vigueur. Pourquoi vouloir se mettre des bâtons dans les roues en évitant d'inclure cette propriété, ce petit bout de propriété, dans ce PLQ-ci? Il s'agit de 3182 m<sup>2</sup> de droits à bâtir. Notre proposition n'engage personne; ce n'est qu'une recommandation. Elle ne remet pas en cause les travaux. Réfléchissez juste un peu! Je ne vous demande pas la lune, je vous demande simplement de réfléchir pour que ce PLQ puisse aller de l'avant et pour que nous puissions avancer.

**M. Adrien Genecand** (LR). Je suis obligé de prendre la parole suite à l'intervention de M. Pagani. Monsieur Pagani, vous pouvez évidemment m'expliquer que vous construisez du logement. Pourtant, nous vous avons posé une question

## Proposition: plan localisé de quartier de «La Petite-Boissière»

en commission des travaux et des constructions, à laquelle vous n'avez manifestement toujours pas répondu. Vous ne construisez pas du logement comme des privés construisent du logement sur le territoire de la ville de Genève – navré de vous le dire! Vous construisez du logement – ou vous pouvez prétendre en avoir construit – lorsque, d'une part, la Ville de Genève le fait, d'autre part, par ricochet, lorsque la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social le fait. Cela, je l'accepte volontiers.

En revanche, lorsque des privés développent des projets après de nombreuses années perdues en procédures, en discussion, lorsqu'ils investissent de l'argent et finissent par construire quelque chose, ce n'est pas vous qui construisez du logement sur le territoire de la ville de Genève! C'est pourquoi je vous ai toujours demandé la même chose: de nous donner la répartition entre ce qui a été construit par le secteur privé, par la Ville de Genève et par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

En fait, vous vous accaparez, souvent à tort, le nombre de logements construits sur le territoire de la ville de Genève au prétexte que vous les avez autorisés. Vous estimez – et je comprends parfaitement votre logique – qu'à chaque fois que vous avez autorisé la construction de logements, puisque vous êtes le shérif qui autorise les constructions dans cette ville, vous avez permis leur réalisation.

Je suis navré de vous le dire, mais on est quand même dans un Etat de droit, la seule chose qu'on devrait mettre à votre crédit sont tous les logements dont vous avez empêché la construction. Ces logements-là, on les mettra au débit de ce que vous avez réalisé avec la Ville et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. On constatera alors que le nombre de logements construits est probablement de quelques centaines. Si en plus vous m'expliquez que le développement de la Petite-Boissière est à mettre à votre crédit, alors je me réjouis de voir quand ce sera réalisé, car ce ne sera pas l'année prochaine ni probablement dans les douze prochains mois!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Une fois de plus, Monsieur Genecand, il se trouve que nous basons nos statistiques de construction de logements, y compris ceux que nous aidons à construire, sur les données de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Vous avez aussi une petite fiche du plan directeur communal sur le site internet de la Ville qui y fait référence. Elle répond tout à fait à votre question et affirme – c'est ainsi, c'est incontournable – que la Ville de Genève construit et a construit 100 logements (DDP). Et je vous rappelle que nous avons un terrain à la Petite-Boissière qui nous permettra de construire ou de remettre en droits de superficie, soit à une coopérative soit à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, une, deux ou trois allées en fonction des droits à bâtir que nous avons.

Monsieur Spuhler, je ne suis pas un spécialiste, mais il y a quand même des petits signaux qui s'allument lorsque vous venez ainsi, au débotté, nous faire une telle proposition. Cette villa est protégée, mais vous voudriez l'inclure dans le plan localisé de quartier. A terme, cela occasionnerait des problèmes de gestion du patrimoine – nous en avons déjà assez avec le bâtiment de l'Eglise catholique, puisqu'il devra rester au milieu de ce périmètre. Vous nous chargeriez donc d'un problème supplémentaire. En plus, cette propriétaire ne nous cède pas ses droits à bâtir, il ne faut pas nous raconter des histoires! Cette personne qui daignerait nous donner ses droits à bâtir voudrait en retirer quelque chose, j'imagine! (*Remarque.*) On n'est pas dans un système où les gens nous feraient cadeau de leurs droits à bâtir!

Je réitère donc ma proposition, Monsieur Spuhler. Le Conseil d'Etat va ouvrir une procédure de mise à l'enquête publique. Ces propriétaires feront valoir leurs droits comme ils en ont la possibilité. C'est dans ce cadre-là que les services compétents de l'Etat examineront la demande et verront s'il est nécessaire d'inclure cette parcelle du point de vue urbanistique; la demande de cette personne sera peut-être malheureusement rejetée. Voilà, Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous réitérer ma demande de ne pas voter cette recommandation, parce qu'elle n'a pas été étudiée et parce qu'elle le sera de toute façon par les autorités compétentes.

**M. Adrien Genecand** (LR). Monsieur Pagani, si c'est aussi simple que ça et que l'OCSTAT le dit, je vous rappelle juste que la commission des travaux et des constructions attend votre réponse. La question a très clairement été formulée. Vous et votre administration vous êtes engagés à nous la donner. Mais je ne crois pas que ce soit aussi simple que cela. Si cela avait été aussi simple que cela, je pense que M. Macherel et M<sup>me</sup> Charollais, qui sont parfaitement compétents, auraient pu, au demeurant, nous l'envoyer dans les heures qui avaient suivi notre demande. La réalité est que ce n'est pas du tout aussi simple que cela!

Pour les logements construits sur le territoire de la ville de Genève – effectivement l'OCSTAT les donne – il faut distinguer ceux qui ont été construits directement par vous, Ville de Genève, ceux qui ont été construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et ceux qui ont été construits par le reste des acteurs. Or, manifestement, le seul chiffre que vous arriviez à donner, c'est 100 logements. Alors j'espère pour vous, Monsieur Pagani, que votre réalisation durant les huit ans que vous avez passé à votre poste ne se résume pas à 100 logements!

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Encore deux mots, Mesdames et Messieurs, car mes paroles ne sont visiblement pas très explicites... Je vais donc vous le mon-

Proposition: plan localisé de quartier de «La Petite-Boissière»

trer en image! (*Exclamations. MM. Menoud et Haas déploient un plan derrière M. Spuhler.*) Vous avez de bons yeux, j'espère! Vous avez ici le PLQ dont nous parlons et les deux PLQ qui ont déjà été acceptés. (*Remarque.*) Un petit peu de respect, s'il vous plaît!

**Le président.** Monsieur Spuhler, si vous vous tournez, on ne vous entend pas!

*M. Pascal Spuhler.* Et vous vous voudriez ignorer ce petit carré qui fait partie de l'ensemble du PLQ! C'est juste un peu ridicule! Vous voulez créer un village de Gaulois, il n'y a pas de problèmes! (*Exclamations.*) Je n'ai jamais dit, Monsieur Pagani, que cette brave dame n'allait pas vendre ses droits à bâtir! Les droits à bâtir ont une valeur, vous le savez très bien, vous avez déjà acheté des droits à bâtir! Alors ne me dites pas ça! Ça fait partie de la construction et c'est tout à fait normal. Elle a le droit d'en profiter, mais elle n'a pas envie d'être le village de Gaulois dans votre PLQ!

#### *Deuxième débat*

**Le président.** Je vais mettre aux voix les trois recommandations. Je ferai voter séparément la recommandation de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano et celle de M<sup>me</sup> Barbey, mais il est clair que, si les deux recommandations devaient être acceptées, elles se fondraient en une seule. Cela vous convient-il? C'est plus simple, toutefois, de les voter les trois à la suite. (*Remarque de M<sup>me</sup> Barbey.*) Je vous entends, Madame Barbey; vous vous ralliez à la recommandation de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano. Nous n'en avons donc plus qu'une qui se présente comme suit:

Mise aux voix, la recommandation ci-dessus est acceptée par 70 oui contre 1 non.

Elle est ainsi conçue:

#### *RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de consulter dans les meilleurs délais l'ensemble des propriétaires et habitants concernés.

**Le président.** Je vous rappelle la recommandation de M. Pascal Spuhler: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'inclure dans le projet de plan localisé de quartier de la proposition PR-1078 la parcelle 1157, bâtiments 322 et 323 de la feuille cadastrale 31, de la section Genève Eaux-Vives, située au 27, avenue de l'Amandolier.»

*Mise aux voix, la recommandation ci-dessus est refusée par 37 non contre 36 oui. (Applaudissements à l'annonce du résultat.)*

**Mis aux voix, l'article unique de la résolution est accepté par 60 oui contre 10 non.**

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31 de la section des Eaux-Vives et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

**4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 966 500 francs destiné à la réfection des cheminements piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal (PR-1071 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Alain de Kalbermatten.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 30 avril 2014. La commission s'est réunie le 28 mai 2014, sous la présidence de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

**Rappel de la proposition**

Cette demande de crédit fait partie des premières mesures à prévoir dans le cadre de la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et espaces verts de la Ville. Elle concerne la réparation des revêtements des cheminements de certains espaces verts afin de garantir la sécurité des usagers. Ces réfections correspondent à la politique de la Ville en matière de développement durable et de valorisation des espaces publics. En effet, elles prévoient l'introduction de revêtements perméables sur certaines surfaces réservées aux piétons et permettront d'apporter une meilleure mobilité notamment aux personnes en situation de handicap, aux aînés et aux familles. Par ailleurs, ces réfections s'inscrivent dans une volonté d'embellissement de la ville.

**Séance du 28 mai 2014**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et Jean-Pierre Chervaz, architecte-paysagiste*

En préambule, M. Barazzone explique que la proposition PR-1071 est présentée suite au retrait par le Conseil administratif de la proposition PR-882. La nouvelle proposition prend acte de l'utilité de réfléchir à des modes de revêtements

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Proposition, 5798. «Mémorial 172<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 1574.

autres que le béton pour les cheminements piétonniers dans les parcs, qui soient plus conformes aux principes du développement durable.

C'est pourquoi, avant de présenter la nouvelle demande de crédit, le Service des espaces verts (SEVE) a procédé à des tests de revêtements perméables au cours desquels, en plus du béton sur les axes primaires, le pavage et la matière argilo-calcaire ont pu être envisagés notamment sur les axes secondaires.

M. Barazzone souligne que le SEVE a eu à cœur de procéder aux tests en concertation avec des associations d'usagers. C'est ce qui a amené le service à écarter le gravier, qui pose des problèmes aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Depuis la proposition PR-882, quelques axes, dont la réfection était urgente, ont été pris en charge par le Service du génie civil (GCI). Par contre, de nouveaux cheminements ont été intégrés à la nouvelle demande de crédit, dont notamment la promenade des Bastions.

M. Barazzone signale que cette demande de crédit figure dans le 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI). Il précise que les besoins de réfection dépassent le montant inscrit. Il a cependant été décidé de ne pas dépasser le montant inscrit, mais il faut considérer que la proposition PR-1071 n'est qu'une première étape.

M. Oertli rappelle que, dans la précédente proposition, il était proposé de refaire les cheminements avec du goudron. Il s'agissait de réparations urgentes de surfaces qui étaient déjà recouvertes de goudron, suivant une pratique bien installée entre les années 1960 et 1980. La pratique actuelle veut que l'on différencie les cheminements en réseau primaire et secondaire. Pour les cheminements de premier type, le goudron reste de mise, pour les autres, on peut préférer des revêtements plus perméables.

Depuis le retrait de la proposition PR-882, les réfections les plus urgentes ont été prises en charge par le GCI, car le SEVE ne dispose pas de moyens pour assurer l'entretien des cheminements de son domaine. Leurs interventions ont surtout consisté à reboucher ponctuellement des trous avec du bitume. Pour la préparation de la nouvelle demande de crédit, le SEVE a travaillé en concertation avec le GCI, le Service de l'aménagement et de la mobilité (SAM) et des représentants d'usagers à mobilité réduite. Cette démarche a permis d'identifier et de hiérarchiser les différents axes et de définir le meilleur revêtement suivant la fonction des cheminements.

L'argilo-calcaire répond ainsi parfaitement aux exigences des handicapés, ainsi qu'aux exigences environnementales. Les pavés augurent aussi de bons résultats en terme de durabilité, même s'ils coûtent cher à l'investissement. M. Oertli signale que la proposition prévoit en premier lieu des travaux de revêtement, mais sont également prévus des travaux sur les canalisations et d'adapt-

tation aux véhicules utilitaires, qui sont souvent plus larges et lourds que dans le passé.

M. Oertli montre une image de réalisation récente, devant la nouvelle salle dite l'Abri, qui seront inaugurées prochainement. L'argilo-calcaire a remplacé le goudron et cela change complètement l'image du site. Il précise que cela change aussi la manière de penser la propreté et les moyens à engager pour l'entretien courant de ce nouveau type de surface. De fait, le balayage à la main remplace les machines.

M. Barazzone précise que l'aménagement en question a été financé par la Fondation Hans-Wilsdorf. Au sujet des arbres, M. Oertli explique que, pour mener à bien les travaux, il a fallu enlever les arbres existants, mais qu'ils ont été remplacés avec le crédit «arbres» du SEVE. L'exposé de M. Oertli se termine par des images du parc des Bastions. Il explique que les zones goudronnées ont résisté moins bien à l'œuvre du temps que les parties pavées. Le projet aux Bastions prévoit de supprimer complètement le goudron pour lui préférer les pavés et l'argilo-calcaire. Les interventions aux Bastions sont les plus chères de la demande de crédit: environ 900 000 francs.

Enfin, M. Barazzone tient à relever que la nouvelle demande de crédit répond en grande partie au vœux des commissaires du groupe des Verts qui avaient proposé de remplacer le goudron par des revêtements plus perméables.

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire souhaite connaître les coûts des interventions du GCI.

M. Oertli répond que les travaux réalisés par le GCI ne sont pas facturés au SEVE.

Le même commissaire note que le parc La Grange n'est pas dans la liste des sites touchés par la proposition PR-1071.

M. Oertli répond que c'est tout à fait volontairement que certains lieux importants n'ont pas été retenus, car ils sont réservés pour un grand plan d'investissement sur les parcs publics. L'étude est actuellement en cours.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur le budget d'entretien de ces nouvelles surfaces et sur la fréquence des travaux. Elle rappelle que le coût de l'entretien du gorrh de la plaine de Plainpalais avait surpris beaucoup de monde.

M. Oertli répond que l'entretien sera confié au GCI, qui est beaucoup plus compétent que le SEVE pour ce genre d'intervention. Le personnel du SEVE sera engagé sur ces travaux pendant les périodes creuses de l'hiver. A son avis, il faut prévoir des travaux d'entretien tous les cinq ans. M. Oertli souligne en

outre que le revêtement en argilo-calcaire est plus dur et compact que celui choisi pour la plaine de Plainpalais. M. Barazzone précise que l'entretien du gorrh est à la charge du GCI. Le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) ne s'occupe pas de la plaine, si ce n'est pour le nettoyage et le ramassage des déchets.

La même commissaire demande s'il est prévu de couper des arbres dans le cadre de la proposition PR-1070.

M. Barazzone répond que ces travaux n'imposent aucun abattage. Il n'est toutefois pas exclu que des arbres continuent d'être abattus si leur état sanitaire le commande.

Sur demande d'un commissaire, M. Oertli informe que les usagers consultés dans le cadre de la préparation de la proposition PR-1071 sont représentés par l'association Handicap architecture urbanisme (HAU). Il précise qu'ils ont participé aux études et ont, entre autres, pu tester à satisfaction le nouveau revêtement de l'île Rousseau.

M. Barazzone rappelle que le premier revêtement avait été une erreur. Suite aux réactions des usagers à mobilité réduite, il a été décidé d'adopter l'argilo-calcaire.

Le commissaire pointe les problèmes d'incrustation de poussière de terre dans les roues des chaises roulantes.

M. Barazzone n'exclut pas que les chemins secondaires ne puissent pas être empruntés par tout le monde. Il rappelle cependant que les axes primaires resteront goudronnés. M. Oertli souligne que l'argilo-calcaire est retenu pour des chemins de seconde et troisième catégorie. Il estime que le projet est équilibré et tient compte des intérêts de la majorité de la population.

Un commissaire demande s'il est prévu, dans le cadre du projet, de réaliser des aménagements pour les différents types de mobilité, ou d'améliorer des conditions existantes de circulation. Il pense à la pose de chicanes.

M. Barazzone répond qu'il a prévu d'adapter les axes principaux pour les véhicules de service, ce qui apportera des améliorations de conditions de travail pour les collaborateurs de la Ville. M. Oertli répond que les mesures de circulation ne font pas partie des missions du SEVE.

Un commissaire aimerait savoir ce qui s'est passé entre le 8<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> PFI.

M. Barazzone répond que pour plus de clarté il aurait peut-être fallu garder la demande de crédit plutôt que la retirer. Dans les faits, le crédit de cette demande, qui figure aujourd'hui dans le 10<sup>e</sup> PFI, correspond à une somme qui n'a pas été dépensée.

Le même commissaire souhaiterait comprendre qui s'occupe de l'entretien des cheminements piétonniers dans les parcs.

M. Oertli répond que, historiquement, le SEVE s'occupait de tout, y compris des revêtements des cheminements. Pour cela, le service disposait d'une somme pour l'entretien intégré à son budget de fonctionnement. Mais, au fil du temps, les dégradations ont fini par prendre plus d'ampleur au point que l'entretien n'est plus une mesure suffisante. Paradoxalement, cela permet aujourd'hui de les assainir de manière différenciée.

M. Barazzone regrette toutefois l'absence d'entretien dont ont souffert ces installations. La proposition PR-1071 est un crédit d'investissement mais il sert surtout à rattraper le retard d'entretien des lieux qui en ont le plus besoin. Actuellement, c'est le GCI qui entretient les cheminements sur demande du SEVE.

M. Oertli explique que cette répartition correspond à un changement dans la logique administrative. Auparavant, on travaillait par territoire de compétence. Aujourd'hui, on évolue vers une logique de métier. A son avis, c'est mieux du point de vue de la valorisation des professions et donc plus efficace.

Le même commissaire évoque l'inventaire effectué en 2010 sur les surfaces endommagées dans les parcs (PR-1071, page 2, 1<sup>er</sup> paragraphe). Il demande si l'étude en question avait eu une portée globale ou s'était concentrée sur les zones les plus urgentes. Sur le fond, il souhaite savoir quel serait le coût d'un investissement qui couvrirait tous les cheminements à réhabiliter.

M. Oertli répond que l'inventaire de 2010 n'est pas exhaustif; par contre, le GCI a proposé de faire une étude complète.

M. Chervaz explique que l'inventaire de 2010 portait sur les réfections urgentes. Entre temps, le GCI a réparé certains cheminements. La proposition PR-1071 introduit de nouvelles zones, telles que le parc des Bastions, mais avec une intention affichée de changer le revêtement.

Le commissaire a l'impression que la nouvelle proposition annonce de nouvelles demandes de crédit.

M. Barazzone répond qu'aujourd'hui il y a bien des réfections urgentes à programmer. Elles sont un peu plus nombreuses que celles listées dans la proposition, mais certainement pas pour dix fois le prix affiché ici. Pour le reste, il est évident que les chemins qui sont actuellement encore en bon état vont naturellement se dégrader. Il faut donc s'attendre à de nouvelles demandes de crédit pour les entretenir.

Un commissaire exprime, d'abord, sa grande satisfaction de constater que son rapport de minorité sur la proposition PR-882 a eu de l'effet. La nouvelle proposition marque une réorientation dans la manière de concevoir les revêtements des

chemins piétonniers, et cela est réjouissant. Le commissaire souhaiterait aussi en savoir plus sur les intentions vis-à-vis du sentier des Falaises, qui figure dans la liste des lieux à restaurer dans la proposition PR-1071 (page 2).

M. Chervaz répond qu'il s'agit de remettre en état le sentier aux endroits où il y a eu des éboulements. Il signale aussi qu'une étude est menée par le GCI en vue de la sécurisation du sentier, du pont de Sous-Terre au pont Butin. C'est surtout un travail de surfacage qui doit être fait parce que le lieu est très fréquenté, et cela fait cinq à six ans que rien n'a été fait. On posera peut-être aussi des digues.

Le même commissaire souhaiterait savoir ce que le SEVE prévoit de faire aux endroits où les racines ont soulevé le bitume et où il est prévu de conserver ce type de revêtement. M. Oertli répond que, à certains endroits, on contournera les racines et on les traitera avec du gravier.

Le commissaire prend acte du fait que le budget de fonctionnement du SEVE ne permet pas d'assurer l'entretien courant des parcs, c'est pourquoi le service s'arrange avec le GCI. A son avis, les travaux de cette proposition relèvent du budget de fonctionnement et non de l'investissement. Il souhaite savoir si M. Barazzone entend demander une augmentation du budget du DEUS.

M. Barazzone répond par la négative. En effet, suivant la logique métier qui prévaut désormais, ces tâches doivent être accomplies par le GCI. C'est donc plutôt le département des constructions et de l'aménagement qui devrait demander une hausse de budget pour le Service du génie civil. A son avis, l'exécutif doit mener une réflexion sur l'usage des propositions pour les petites interventions d'entretien. L'avantage des demandes de crédit est que les départements se voient obligés de défendre et de justifier leur demande de fonds; le désavantage est que ces crédits subissent parfois les aléas politiques du Conseil municipal.

Un commissaire se souvient que, dans le passé, le SEVE disposait de maçons, de tailleurs de pierre, de menuisiers, qui faisaient du bon travail. Maintenant, le SEVE délègue une partie des tâches de son domaine au Service du génie civil, ce qui a pour conséquence de doubler les hiérarchies de commandement. Le commissaire aimerait bien savoir où est passé le budget d'entretien du SEVE car il serait bien utile pour engager des chômeurs pour les gros travaux, ainsi que l'avait fait la Protection civile au bord de la Seymaz. Pour le commissaire, le plan présenté dans la proposition PR-1071 ne répond pas de manière adéquate aux besoins du SEVE.

M. Barazzone souligne sa conviction que cette demande de crédit correspond bien à une demande fondamentale du public. Ce n'est pas un projet de musée gargantuesque, il s'agit d'assurer les parcours quotidiens des citoyens, et leur droit au repos. Il souligne que les réfections de cheminements servent aussi à améliorer l'accessibilité des véhicules du SEVE sur les sites et, donc, les conditions de travail des collaborateurs du service. M. Barazzone relève aussi la dimension esthétique

## Proposition: réfection de cheminements piétonniers

tique du projet, qui participe aux conditions cadres d'embellissement de la ville et, donc, au plaisir des visiteurs. M. Barazzone est convaincu que, si on refait les routes, il faut aussi refaire les chemins piétonniers dans les parcs.

En complément, M. Oertli répond que le SEVE travaille déjà avec la Protection civile. Cet organe sera d'ailleurs associé aux projets du bois de la Bâtie.

Une commissaire regrette que les délimitations entre les zones de gazon et les chemins ne soient pas mieux marquées. Elle souhaiterait savoir si le SEVE a étudié des solutions de bordures.

M. Oertli répond que les délimitations s'imposent dans certaines circonstances, mais sont moins pertinentes dans les cadres champêtres, ou suivant l'histoire ou l'usage du site. De plus, les bordures coûtent relativement cher.

Sur insistance de la commissaire, M. Oertli confirme que cette question est bien de la compétence de son service.

M. Chervaz signale que des bordures métalliques vont marquer les délimitations du mail.

*Votes*

Un commissaire propose l'audition du Service du génie civil.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions l'audition du Service du génie civil, dans le cadre de l'étude de la proposition PR-1071.

L'audition du Service du génie civil est refusée par 9 non (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR) contre 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (LR).

Un commissaire souhaiterait auditionner l'association Handicap architecture urbanisme.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions l'audition de l'association Handicap architecture urbanisme, dans le cadre de l'étude de la proposition PR-1071. Cette audition est refusée par 9 non (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR) contre 4 oui (2 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (LR).

*Discussions et votes*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois n'est pas satisfait des réponses données au sujet de la viabilité des PMR sur les nouveaux revêtements. Les commissaires du Mouvement citoyens genevois voteront donc non à la proposition PR-1071.

Un commissaire du groupe des Verts réitère sa satisfaction que le SEVE ait réorienté son ancien projet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne d'abord que les travaux décrits dans la proposition sont certainement justifiés. Cependant, il manque de la clarté sur les divers intervenants municipaux qui participent à la mise en œuvre du projet. En outre, le commissaire de l'Union démocratique du centre regrette que l'inventaire des surfaces endommagées de 2010 n'ait pas été porté à la connaissance de la commission. Les commissaires de l'Union démocratique du centre voteront non à la proposition PR-1071.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien, souligne la très bonne qualité du projet. Il salue aussi l'ouverture d'esprit dont fait preuve le magistrat en accédant à la demande des Verts sur les choix de revêtements. Il estime que la demande de crédit se justifie car le GCI a fait le maximum pour ralentir le délabrement des cheminements concernés. Au sujet de la demande d'audition de HAU, il relève que le magistrat a aussi fait preuve d'ouverture en allant à la rencontre des usagers. Il invite les commissaires à approuver la proposition PR-1071 et à aller de l'avant.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1071. La proposition est adoptée à la majorité des commissaires présents soit par 10 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR) contre 4 non (2 UDC, 2 MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

#### *Premier débat*

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est clair qu'il faut faire quelque chose avec ce projet. Mais pas tel que c'est prévu, je suis désolé pour le magistrat, qui espère – j'en suis convaincu – faire quelque chose de bien. Parce que les enfants en patinette qui tomberaient sur ces chemins piétonniers en gravier ou dans un matériau du même style, puisqu'il s'agit en fait d'une espèce d'agglomérat, s'écorcheront drôlement les genoux et que les handicapés auront beaucoup de peine à évoluer là-dedans! En plus, c'est pas mal, ça ferait une zone d'absorption pour les crottes de chien... Alors j'espère qu'ils ne se feront pas trop attraper par la police municipale, qui a pris un peu l'habitude de verbaliser les maîtres en infraction récemment...

Je pense que ce projet n'est pas au point. Il faut le renvoyer au Conseil administratif ou éventuellement à la commission des travaux et des constructions, mais il ne faut pas l'accepter tel qu'il est ficelé.

## Proposition: réfection de cheminements piétonniers

**M. Jacques Pagan** (UDC). Notre groupe s'est également prononcé par la négative sur cette proposition. Je vous en donne les motifs. Concernant la justification des travaux, en principe, nous n'avons pas d'objection, mais je regrette que les choses se soient faites extraordinairement rapidement et que des demandes tout à fait justifiées d'auditions ou de production de pièces complémentaires n'aient pas pu se concrétiser, notamment le fait que ce fameux travail d'étude de 2010 sur les cheminements piétonniers qui devaient être refaits ne nous ait pas été communiqué. Quand le Conseil administratif sollicite du Conseil municipal un crédit d'investissement, il doit au moins aller jusqu'au bout des choses et présenter tous les éléments d'information nécessaires! Tel n'a pas été le cas. Nous ne nous sentons donc pas du tout respectés dans notre capacité de juger en pleine connaissance de cause d'un dossier certainement important. (*Brouhaha.*)

La rapidité avec laquelle ce dossier a été traité nous a paru, en effet, quelque peu surprenant. Le rapport de la commission date du 27 août – M. de Kalbermaten a fait spécialement diligence, pour une raison qui m'échappe – et la proposition date du 26 mars 2014. Cet objet a donc été traité dans des délais extraordinairement rapides par la commission, qui ne lui a consacré que quelques heures.

Par ailleurs, je m'étais permis de soulever un problème de fond pour lequel j'estime ne pas avoir eu véritablement de réponse. C'est le fait, pour l'essentiel, que les cheminements piétonniers doivent être régulièrement entretenus de façon à éviter qu'il faille, tout à coup, recourir à des mesures extrêmes et terriblement onéreuses. Il semble donc que les choses n'aient pas été faites.

Notre étonnement est d'autant plus grand que ce texte fait suite à une première proposition du Conseil administratif de 2011, la PR-882, qui a été retirée en cours de route pour différents motifs et qui visait à la réfection en urgence des mêmes chemins piétonniers, avec quelques autres de plus. Le texte de 2014, lui, ne parle plus du tout d'urgence, mais simplement de la nécessité de remettre en état ces chemins piétonniers.

Alors il est certainement nécessaire de faire ces travaux, mais la manière de procéder du Conseil administratif nous a paru cavalière. Non pas qu'il nous aurait caché quelque chose, mais on aurait dû prévoir – c'est la question fondamentale – différents montants sur le budget de fonctionnement de la Ville pour gérer au mieux l'évolution de ces chemins et intervenir quand il le fallait pour les remettre en état. Or, rien de tel! On ne sait pas exactement ce qui s'est passé pendant une période de deux ans et on nous présente maintenant un crédit d'investissement qui, par rapport à un crédit porté au budget de fonctionnement, présente l'avantage de ne pas avoir à être équilibré, contrairement, d'ailleurs, à ce que prévoit la loi d'une manière générale. C'est quelque chose qui, personnellement, me choque.

Comme nous nous sommes aperçus que nous nous adressions à un mur – fort sympathique, d’ailleurs – il n’y avait aucune raison non plus d’entrer aveuglément dans les vues du Conseil administratif. D’où le refus du Mouvement citoyens genevois et celui de l’Union démocratique du centre. Nous maintiendrons notre opposition car, pour notre part, nous agissons conformément à nos principes. Nous ne sommes pas des girouettes qui prenons des décisions tout à fait différentes en commission et en séance plénière. (*Rires.*) Nous maintiendrons notre non, même si nous savons que nous perdrons.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, c’est vrai que la première proposition, la PR-882, avait été déposée par M. Tornare. S’il est à Berne et qu’il nous écoute, on le salue! (*Rires.*) Oui, il vient des fois en commission des travaux et des constructions pour défendre des projets foireux comme le Musée d’art et d’histoire, mais ce n’est pas grave... Il nous avait dit – et je reprends ses mots – que la réfection de ces chemins était extrêmement urgente, qu’il y avait péril en la demeure dans les parcs, et je me souviens que nous avons eu un vote assez tendu à la commission des travaux et des constructions. On ne va pas faire dans le triomphalisme excessif, mais je m’étais fendu pour les Verts d’un rapport de minorité où j’expliquais, finalement, que les paysans à Genève étaient plus écologiques que la Ville de Genève dans ses parcs. Voilà pour l’urgence et l’écologie pratique.

Un nouveau magistrat est arrivé, qui a été pragmatique. Je vais faire l’éloge de M. Barazzone, mais pas forcément de son groupe, avec les propositions qu’ils nous font depuis deux jours... (*Rires.*) Le magistrat a donc eu l’intelligence de retirer cette proposition PR-882 et de s’inspirer du rapport de minorité, à savoir que le fait de poser du bitume dans les parcs n’était pas forcément une super idée. En effet, on a traité la nouvelle proposition rapidement à la commission des travaux et des constructions. On nous propose de faire des revêtements plus doux, plus intégrés, plus respectueux de l’environnement, à base de matière argilo-calcaire. En même temps, on va travailler un peu sur le parc des Bastions, qui mérite quand même toute notre attention. Donc, je le répète au nom des Verts et même de mes collègues de gauche et de droite de la commission des travaux et des constructions: merci, Monsieur Barazzone! On va dans la bonne direction, et c’est pourquoi nous vous avons voté cette proposition.

Cette majorité ne comprend d’ailleurs pas la position de l’Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, qui ont refusé cette proposition en commission. J’ai entendu notre ami Pastore nous parler de crottes de chiens. Je n’ai pas très bien compris le lien, peu importe! (*Rires.*) Mais il faudrait juste un peu expliciter vos propos, car c’est facile de dire non dans la vie! En tout cas une majorité de gens dit merci au Conseil administratif d’avoir réorienté cette

politique d'aménagement des chemins dans les parcs, et nous voterons cette proposition sans souci.

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Chers collègues, voilà enfin un projet extraordinaire qui nous propose donc de refaire les chemins dans nos parcs! Je me souviens pourtant de certaines prises de position, hier, lors du débat sur les aides financières aux plus défavorisés. Tout le monde a parlé de la forme sous laquelle M<sup>me</sup> Alder nous avait présenté le projet; tout le monde a dit que c'était une politique d'arrosoir. Mais là, apparemment, comme on parle de 2 966 500 francs, tout le monde s'est mis d'accord en commission! C'est quand même extraordinaire que nous en arrivions au point où l'entretien des chemins de nos parcs est considéré comme plus important que d'aider les gens qui en ont besoin en ville!

Aujourd'hui, avec la main sur le cœur, M. Wisard nous dit que le projet est exceptionnel. Alors, qu'il nous explique éventuellement – vous lui transmettez, Monsieur le président – ce que le conseiller administratif lui a promis, parce que je me souviens très bien qu'il avait d'abord exprimé un courroux extraordinaire à l'encontre de ces revêtements! Je tiens d'ailleurs à préciser qu'en commission M. Barazzone a tenu à «relever que la nouvelle demande de crédit répond en grande partie aux vœux des commissaires du groupe des Verts» – c'est à la page 3 du rapport. Je m'interdis bien sûr de penser que nous sommes près d'une élection et qu'il y a une petite combine derrière – vous transmettez à M. le conseiller administratif, Monsieur le président... (*Exclamations.*) Ce n'est pas notre genre de penser ce genre de choses! Mais c'est quand même assez étonnant, car je me souviens encore, Monsieur Wisard – vous transmettez, Monsieur le président – du moment où vous vous étiez opposé à ce projet, l'étendard à la main, ici dans la buvette: «Mais c'est scandaleux de faire ça!», et ainsi de suite. Aujourd'hui, apparemment, vous êtes entièrement satisfait.

*M. Alexandre Wisard* (Ve). Oui.

*M. Carlos Medeiros.* Alors je prends note. (*Remarque.*) Oui, oui, bien sûr, je l'ai lu, je l'ai lu...

Je tiens quand même, pour ma part, à prendre en considération les besoins de nos citoyens. Encore une fois, est-ce plus important d'aider les gens dans le besoin ou de refaire les chemins des parcs? Nous sommes dans une période de vaches maigres. Tout le monde dit qu'il n'y a pas d'argent. C'est aussi marqué quelque part que ce projet fait partie d'une politique d'embellissement: «Par ailleurs, ces réfections s'inscrivent dans une volonté d'embellissement de la

ville.» Je suis désolé, Mesdames et Messieurs, mais, aujourd'hui, les gens vous demandent du travail, des aides pour payer les assurances maladie! Les retraités sont les nouveaux pauvres de cette ville. Le Mouvement citoyens genevois refusera ce projet, dont le motif est l'embellissement.

**M. Laurent Leisi** (MCG). Je vais peut-être répéter les propos de mon préopinant, M. Medeiros, mais vouloir dépenser 3 millions de francs pour faire des cheminements de parc, alors qu'il y a eu un débat extraordinaire, hier, pour 900 000 francs pour les plus défavorisés de nos citoyens, les chaussettes m'en tombent!

On sait que c'est quand même les poussettes et les handicapés qui fréquentent le plus nos parcs genevois. Avec la pluie et autres, on va passer des heures à nettoyer les poussettes et les chaises de handicapés! J'avais en son temps proposé l'audition d'une association de handicapés, mais la commission me l'a malheureusement refusée.

Par ailleurs, je ne comprends pas la logique consistant à vouloir dépenser 3 millions de francs pour refaire des cheminements piétonniers. Cela devrait fondamentalement concerner une ligne de crédit d'entretien de nos parcs, non pas une ligne extraordinaire, puisqu'on rajoute quand même pas mal d'argent au budget. C'est tout ce que j'avais à dire.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). C'est toujours un plaisir d'entendre trois membres du Mouvement citoyens genevois intervenir sur un sujet finalement relativement modeste. On a quand même entendu leurs deux membres de la commission des travaux et des constructions. Ils ont été clairs, ils ont voté non. On a entendu M. Medeiros, qui trouve que le changement d'avis des Verts est un peu louche. C'est vrai que le Mouvement citoyens genevois vit par la théorie du complot! Il faut toujours trouver un complot pour expliquer les choses...

Ecoutez, Monsieur Medeiros, je vais vous le dire très clairement. Au mois de mai prochain, je ne siégerai plus dans ce parlement. J'arrête la politique. Je ne suis pas en train d'essayer d'attirer les bonnes grâces des uns et des autres, contrairement à vous, d'ailleurs. Et puis, je ne fais pas de populisme. (*Rires.*) Seulement, quand je fais un rapport de minorité pour dire que ce projet n'est pas bon, et que le Conseil administratif a l'intelligence de le retirer et d'aller dans le sens de ce que nous demandions, ce qui est accepté par une majorité de partis, je dis: «Bravo le Conseil administratif!» Je comprends que cela puisse vous choquer, mais je trouverais intéressant que vous veniez siéger à la commission des travaux et des constructions; cela vous éviterait peut-être de raconter des bêtises!

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Ensemble à gauche acceptera évidemment ce crédit, mais nous pensons qu'il n'y a pas lieu de l'opposer à celui qui a été voté hier soir. Nous avons tenu, par ailleurs, le même raisonnement que M. Pagan: ce crédit ne devrait pas être un investissement. Cela étant – je connais les parcs de Genève – il y a effectivement du retard à rattraper. Nous espérons qu'il y aura à l'avenir une ligne de crédit pour entretenir nos bancs, nos parcs, nos cheminements. Dans cette attente, parce qu'il faut bien rattraper le retard, nous accepterons ce crédit avec plaisir parce que nous pensons que nos parcs et nos cheminements le méritent. Quant à savoir si les poussettes pourront passer ou pas, nous faisons entièrement confiance aux spécialistes qui poseront ce revêtement et aux responsables des projets. Nous pensons qu'il faut aller de l'avant dès ce soir.

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Je ne veux pas entrer dans une partie de ping-pong, je ne sais pas jouer...

**Le président.** Je vous en saurais gré.

*M. Carlos Medeiros.* ... mais vous transmettez à M. Wisard, Monsieur le président, que je ne le tenais pas personnellement responsable de petites combines, car je savais très bien que, à partir du moment où son parti ne l'a pas choisi pour aller au Conseil administratif, il a démissionné. Je respecte votre démission, Monsieur Wisard. (*Protestations.*)

**Le président.** M. Wisard est encore des nôtres, je vous rassure.

*M. Carlos Medeiros.* Moi, je ne faisais que m'étonner, car vous étiez quand même un chevalier blanc dans cette affaire. Vous aviez manifesté une aversion prononcée contre cette histoire, avant de rendre les armes et de vous rallier au point de vue du magistrat. Donc, je m'étonnais. Loin de moi, bien sûr – vous transmettez, Monsieur le président – l'idée de mettre en doute votre probité, Monsieur Wisard!

*M. Alexandre Wisard* (Ve). Vous pouvez essayer, mais ce sera dur...

*M. Carlos Medeiros.* Cela dit, je reviens sur ce qu'a dit mon collègue Leisi. C'est quand même étonnant que, vous, les soi-disant génies de la commission des travaux et des constructions – excusez-moi, car je n'aurais peut-être pas le

quotient intellectuel suffisant pour siéger à vos côtés! – ayez refusé d’auditionner l’association Handicap Architecture Urbanisme, car cette association défend des gens qui sont quand même les premiers à profiter de nos espaces verts, notamment de nos parcs. C’est quand même assez bizarre que des gens qui sont en première ligne dans l’utilisation de ces parcs n’aient pas eu droit à «un vote d’entrée en matière». Ils n’ont rien à dire! Je trouve cela très louche aussi. Vous me direz si je me trompe, mais je trouve déjà cela bizarre.

Pour le reste, encore une fois, nous parlons aujourd’hui de priorités. Est-ce là la priorité? Y aurait-il vraiment un danger de mort – peut-être que c’est ce que le magistrat nous expliquera – si on ne réalise pas cette proposition? Peut-être! Je ne suis pas au courant de tous les détails, c’est possible. Mais je continue à penser – et je trouve cela scandaleux – que les propos tenus hier montrent que, pour beaucoup de monde, il n’y avait pas besoin d’aider les plus défavorisés de nos concitoyens. Par contre, aujourd’hui, vous n’avez aucun état d’âme! Et ce n’est pas du populisme, c’est du réalisme! Vous n’avez aucun état d’âme à voter 3 millions de francs pour embellir la ville! C’est tout ce que je tiens à vous dire.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Je suis un peu navré de la façon dont le débat tourne. On ne peut pas opposer l’aide aux personnes les plus défavorisées de notre population et l’embellissement de la ville, la qualité de vie, parce que c’est complémentaire. On a parlé d’aider les gens les plus défavorisés: cela participe aussi à un environnement sain, propice à l’échange. Ça s’appelle la qualité de vie. Avec cette proposition nous avons la possibilité d’embellir nos parcs et d’offrir une véritable qualité de vie.

Mais j’aimerais revenir sur quelque chose qui est beaucoup plus sérieux. Cela concerne, Monsieur Leisi, les personnes à mobilité réduite. Il est clairement dit dans le rapport que l’administration et le magistrat ont pris les devants en consultant ce type de population. (*Exclamations.*) C’est dans le rapport. (*Exclamations.*)

*M. Laurent Leisi (MCG).* C’est faux! Vous avez refusé cette audition en commission!

*M. Alain de Kalbermatten.* Ecoutez, je l’ai rédigé, je sais donc plus ou moins ce que j’ai écrit!

**Le président.** Merci de ne pas répondre à ma droite et merci de bien vouloir écouter à ma gauche, car c’est assez pénible. Moi, je n’entends rien ici! Vous pouvez aller discuter dehors, il n’y a aucun problème!

*M. Alain de Kalbermatten.* C'est clairement écrit. Ce sont les propos du magistrat... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Pastore!

*M. Alain de Kalbermatten.* Excusez-moi, Monsieur le président, qu'est-ce que je fais?

**Le président.** On attend que le calme revienne, car je ne vous entends pas et qu'après c'est difficile de réagir le cas échéant sur ce qui s'est dit ou entendu ou pas. Merci, ça va beaucoup mieux. Poursuivez!

*M. Alain de Kalbermatten.* Il a été clairement dit dans le rapport que les personnes à mobilité réduite avaient été entendues en amont. On ne peut donc pas accuser l'administration de ne pas avoir fait les choses, alors qu'il y a eu consultation (*Exclamation.*) Cette consultation a été menée. Il ne sert à rien de réentendre les gens pour les mêmes choses! Nous avons quand même d'autres choses à faire, il y a énormément de sujets à traiter. Lorsque les choses sont faites, on ne peut pas les refaire d'une façon totalement erronée.

Par contre, j'aimerais revenir sur une chose très importante. Nous avons traité à l'époque de M. Tornare la proposition PR-882, qui avait été très discutée. Alors j'aimerais rendre à César ce qui est à César, car il faut reconnaître que c'est quand même M. Alexandre Wisard qui avait proposé ce revêtement argilo-calcaire. Cette proposition a été suivie par l'administration avec beaucoup d'intelligence, et par notre magistrat, dans le but précisément d'offrir cette qualité de vie. Je ne pense pas qu'il y ait de débat politique là-dedans, et je pense qu'il ne faut surtout pas opposer les différents thèmes. Il s'agit là du premier volet de cette offre globale pour les parcs. C'est une offre de qualité de vie, d'embellissement, et c'est ce que les Genevois demandent aujourd'hui. Je vous demande donc, à l'instar du Parti démocrate-chrétien, de suivre cette proposition du Conseil administratif pour qu'on puisse aller de l'avant, comme pour les autres projets à venir, et je vous promets que la population sera très satisfaite. Merci de votre patience.

**M. Vincent Subilia** (LR). Je serai extrêmement bref, dès lors que tout a été dit et que cet objet, comme cela vient d'être rappelé par mon préopinant, a effectivement été au centre de débats nourris et fait l'objet d'analyses poussées. Le Parti libéral-radical apportera son soutien à ce projet qu'il considère à la fois comme

nécessaire et souhaitable. Les analyses qui ont été menées et qui ont dégagé une vaste majorité en commission – j’insiste là-dessus – tendent à en apporter la démonstration.

Mais vous le savez aussi, le Parti libéral-radical est toujours attaché à l’orthodoxie de la bonne gestion des finances publiques, et ce n’est jamais véritablement de gaieté de cœur que nous acceptons de délier les cordons de la bourse pour des montants aussi considérables. Croyez bien, dès lors, que c’est après une analyse exhaustive de la situation et des besoins auxquels répondent ces travaux de rénovation que notre famille politique s’est décidée à accepter les 3 millions de francs qui seraient ainsi investis.

Je me permets néanmoins d’introduire une légère nuance. J’ai écouté avec intérêt ce qu’a dit précédemment l’un de mes préopinants, qui mettait en perspective ce dossier avec la proposition PR-1079 visant à financer des aides pour les personnes défavorisées pour près de 1 million de francs, qui a enregistré quelques refus hier soir. Eh bien, à mon sens, une nuance de taille doit être opérée entre les dépenses dites d’investissement, que le Parti libéral-radical, dans une politique volontariste, soutient de façon régulière, et les dépenses dites de fonctionnement, dont on imagine qu’elles doivent être freinées. Je pense que la nuance est suffisamment importante pour que nous puissions la souligner ici.

Sur la base de l’analyse qui a été menée, nous croyons que ces travaux obéissent à un double impératif d’accessibilité et de valorisation esthétique des lieux – chacun en conviendra, en dépit des débats que j’ai pu entendre dans les travées. Pour cette double raison, le Parti libéral-radical souscrit à nouveau à ce projet.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund** (S). Le Parti socialiste acceptera cette proposition. Nous étions moyennement chauds en ce qui concerne la première proposition, mais cette proposition-ci, en revanche, répond assez bien à nos préoccupations relatives aux cheminements au sein des parcs. J’aimerais toutefois apporter une clarification. Le groupe socialiste, effectivement, a refusé l’audition d’une association de personnes à mobilité réduite, mais parce qu’on nous avait dit que l’association Handicap Architecture Urbanisme avait été consultée dans le cadre de la préparation de la proposition PR-1071. Il nous a semblé que cela suffisait largement.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). J’aimerais juste dire trois mots. Quand j’entends des gens prétendre qu’il s’agit de l’embellissement de la ville, je ne vois pas en quoi vous embellirez la ville en faisant des autoroutes goudronnées dans des parcs! Ces parcs sont agréables aujourd’hui, avec leurs petits chemins. Certains

sont peut-être abîmés; il faut évidemment les entretenir. Mais investir 3 millions de francs pour faire des autoroutes dans les parcs, je ne crois pas que ce soit embellir la Ville! (*Remarque de M. de Kalbermatten.*) La nature reprendra de toute façon ses droits, Monsieur de Kalbermatten! La nature reprendra ses droits comme elle les a toujours repris, et vous n'enlèverez pas les arbres pour mettre du goudron! Comment ferez-vous? Refaire tous les chemins? Mais c'est du n'importe quoi! C'est 3 millions de francs jetés par la fenêtre!

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous remercier, au nom du Conseil administratif, d'avoir traité ce point et accepté cette proposition en commission à une majorité assez écrasante. De quoi s'agit-il?

Vous avez pu constater, à moins que vous ne fréquentiez pas nos parcs, qu'un certain nombre de chemins sont en mauvais état. Ils sont en mauvais état parce qu'il y a des fissures, des trous, des nids-de-poule, qui sont occasionnés notamment par les racines des arbres. La fracture du béton empêche les personnes à mobilité réduite d'emprunter les chemins – en particulier les personnes âgées et les personnes handicapées. La majorité de cette commission et le Conseil administratif ne peuvent tolérer cela. Nous considérons que nos parcs doivent être accessibles à tous: aux plus jeunes, aux plus âgés, aux personnes à mobilité réduite, comme à ceux qui veulent faire du sport. Par conséquent, nous devons de faire en sorte que chaque chemin puisse être emprunté.

Pour revenir sur l'historique, nous avons, en effet, un projet qui prévoyait de goudronner un certain nombre de chemins. Suite au rapport de minorité et aux arguments évoqués par cette minorité, j'ai pris la décision de revenir vers vous avec un projet plus écologique. Cela permettait de mieux tenir compte de la physionomie et de la magie de certains lieux car, oui, nos parcs sont beaux – les Genevois y sont attachés – et nous considérons qu'il faut les embellir.

D'une part, il y a les travaux d'entretien dont je vous parlais. La réalisation, notamment au parc des Bastions, d'un troisième couloir pavé ainsi que la mise en place de gazon supplémentaire – ceux qui n'auront pas oublié de lire la proposition l'auront certainement remarqué. La population pourra ainsi davantage en profiter. Il s'agira enfin de remplacer le bitume par un revêtement argilo-calcaire à la fois au parc des Bastions et dans d'autres parcs de la ville dont je vous parlerai tout à l'heure.

Alors, pourquoi est-ce un investissement? L'entretien urgent qui a été effectué a été réalisé par l'administration, en l'occurrence par le Service du génie civil, que je remercie. Mais il y a aussi une loi que nous devons respecter. Dès lors

que nous faisons des travaux importants qui dépassent un certain montant, nous devons vous faire voter un crédit d'investissement – c'est la transparence que veut le système de la loi sur l'administration des communes (LAC).

Peut-être encore quelques mots sur les lieux concernés. Je vous parlais tout à l'heure du parc des Bastions. Sur la rive gauche, nous avons le parc Bertrand, la promenade des Bastions, le parc des Contamines. Sur la rive droite, nous avons le parc de l'Ariana, le parc de Bourgogne, le square Charles-Giron, le parc des Croquettes, le sentier des Falaises, le parc Geisendorf, le parc Vermont et le parc William-Rappard.

Un certain nombre de ces lieux seront équipés de cheminements en matière argilo-calcaire. Nos services, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service des espaces verts, le Service du génie civil et le Service Voirie – Ville propre, ont fait tout un travail en amont avec les associations de personnes à mobilité réduite, que ce soit sur cette proposition ou sur d'autres – je pense par exemple à l'île Rousseau. Il s'agissait non pas d'éviter qu'il y ait des gravillons, comme vous en parliez, Monsieur, mais de trouver une matière qui permette à tout le monde d'emprunter les chemins, que ce soient les véhicules ou les personnes à mobilité réduite, et surtout de tenir compte des lieux.

Vous me parlez du montant astronomique, Mesdames et Messieurs. Je veux bien, mais je pense que tout est relatif dans la vie. Pour des gens qui voulaient dépenser 1 milliard de francs pour traverser le lac, refuser de dépenser 3 millions de francs, cela ne va pas! (*Rires et applaudissements.*) Encore une fois, je pense qu'en politique chacun est libre d'avoir l'avis qu'il veut, mais je considère, avec le Conseil administratif et une majorité – je l'espère – de ce Conseil municipal, que les 52 parcs de notre cité valent bien 3 millions de francs. La population, en tout cas, attend qu'on les entretienne. Je vous remercie de le faire et je vous remercie d'avoir travaillé si vite en commission et d'avoir rendu le rapport en un mois. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Barazzone. Je donne la parole à M. Carlos Medeiros. (*Protestations.*)

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Hé! Hou! Hé! Hou!

*Une voix.* Allumez le feu!

**Le président.** S'il vous plaît!

*M. Carlos Medeiros.* Bon, si je comprends bien, cette histoire du pont, on va nous la ressortir maintenant à toutes les sauces!

*Des voix.* Oui!

*M. Carlos Medeiros.* Alors appelons un chat un chat! Monsieur le président, vous transmettez à M. le conseiller administratif que son parti est connu pour être la girouette de la république! (*Exclamations.*) Or, M. Barthassat, ancien conseiller national – je suis sûr que M. Barazzone est au courant vu qu'il passe beaucoup de temps à Berne – était l'un des plus grands défenseurs de cette traversée, d'accord! (*Exclamations.*) Apparemment, comme le vent a un peu tourné, du coup, il est contre! Pour ma part, je suis très heureux que le peuple se soit prononcé. Malheureusement, avec les gens qu'on a envoyés à Berne, qui ont très peu de neurones, que certains groupes ont envoyé à Berne depuis de nombreuses années et qui n'ont pas su justement défendre les intérêts des Genevois, c'est en 2450 qu'on aura une traversée de la rade! Enfin! (*Chahut.*)

**M. Jacques Pagan** (UDC). Je ne veux pas insister, mais il y a quelque chose que j'ai oublié de dire tout à l'heure. Ce chapitre n'est que le premier. D'autres ont été annoncés. Nous voulions savoir exactement dans quelles eaux nous allions naviguer, et c'est pourquoi j'avais demandé cette étude de 2010, que nous n'avons pas pu avoir.

M. Barazzone – il faut lui reconnaître sa parfaite honnêteté – nous a bien dit que ce n'était qu'une étape et que d'autres objets du même genre suivraient incessamment et que cette proposition ne portait donc que sur une petite partie des chemins concernés. M. Oertli, de son côté, a également dit qu'une étude très poussée était menée actuellement par ses services. Mais je regrette qu'on n'en sache pas davantage, parce que ce serait quand même intéressant de savoir exactement où l'on va au niveau des engagements à prendre pour remettre en état tous ces chemins abîmés.

### *Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 58 oui contre 11 non.

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 966 500 francs destiné à la remise en état des chemins piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 966 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**Le président.** Nous avons déjà traité notre prochain point à l'ordre du jour, la proposition PR-1079.

**5.a) Rapport de la commission des sports chargée d'étudier la motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents sportifs» (M-986 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Christian Zaugg.**

La commission des sports, présidée par M. Rémy Burri, s'est réunie à trois reprises dans le but d'étudier et de débattre de cet objet qui lui a été renvoyé lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. Elle a, dans ce but, auditionné M. Spuhler, motionnaire, le conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département, M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Patrick Eyer, adjoint de direction, responsable des centres sportifs et stades, ainsi que M. Roger Servettaz, président de l'Association genevoise des sports (AGS), accompagné de MM. Yves Nopper et Serge Pralong.

Le rapporteur tient ici à remercier les procès-verbalistes MM. Daniel Zaugg et Léonard Jeannet Micheli pour la qualité de leurs notes de séances qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que la Ville de Genève aide le sport en général et le développement de celui-ci de manière importante pour notre canton et pour les citoyens qui le pratiquent;
- que le Conseil municipal a modifié, pour la législature 2011-2015, la composition de ses commissions et créé une commission spécifique du sport;
- que le sport est reconnu comme une valeur importante dans le développement des jeunes;
- que la Ville de Genève se doit d'encourager les jeunes de notre ville pratiquant une activité sportive au niveau élite, ou considéré comme équivalent par la commission des sports;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développée, 1771.

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

- que, étant la plus grande ville de notre canton, Genève se doit de soutenir et d’encourager les jeunes prodiges et autres talents qui seront nos ambassadeurs et notre fierté de demain;
  - que de nombreux exploits sportifs sont accomplis chaque année par des jeunes de notre commune dans des disciplines sportives très variées et moins médiatisées que le football ou le hockey;
  - que la mise en valeur d’un sportif valorise également le club formateur,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à prévoir dans le budget 2012 une ligne budgétaire dédiée à la promotion et à l’encouragement des jeunes talents de la ville de Genève par l’attribution d’un prix spécial annuel récompensant un exploit sportif effectué dans l’année par un jeune sportif (non professionnel);
  - à définir que cette enveloppe budgétaire sera mise à la disposition de la commission des sports, qui sera l’organe de décision pour l’attribution du prix;
  - à prévoir un règlement ad hoc afin d’établir les lignes directrices devant présider à l’attribution de la nomination;
  - à présenter le projet finalisé à la commission des sports pour approbation.

**Séance du 8 novembre 2012***Audition de M. Pascal Spuhler, motionnaire*

Le président accueille M. Pascal Spuhler, motionnaire, et l’invite à présenter sa motion.

M. Spuhler explique que la motion M-986 est différente des motions que la commission des sports a l’habitude de traiter, dans le sens qu’elle propose une réflexion sur ce qui se passe en ville de Genève au niveau des activités sportives chez les jeunes.

En proposant la création d’un prix attribué chaque année par la commission, la motion se veut moins formelle, car elle invite les commissaires à s’intéresser aux performances des jeunes sportifs genevois. Il est regrettable de constater que beaucoup de sports sont ignorés par les médias et il conviendrait ainsi de pouvoir les mettre plus en avant. On peut, par là, très bien imaginer pouvoir récompenser des sports individuels ou d’équipe, que ce soit au niveau de clubs ou des performances individuelles. Le prix pourrait également englober toutes sortes de sports à partir du moment où les jeunes le pratiqueraient en amateur.

Il faut comprendre que l’attribution d’une récompense par la commission serait un moyen pour la Ville d’apporter une motivation supplémentaire pour

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

les jeunes à poursuivre leur pratique sportive, voire même d'en commencer une autre. Il y a plein de talents sportifs à Genève mais, malheureusement, ces derniers manquent souvent des moyens matériels nécessaires pour pouvoir améliorer leurs performances et c'est dans ce sens que le Conseil municipal peut mettre en évidence des résultats et une motivation, en particulier en ce qui concerne certains sports peu médiatisés.

L'idée de la motion serait donc qu'une fois par an la commission des sports consacre une séance à l'attribution de ce prix durant laquelle chaque commissaire pourrait présenter la candidature d'un groupe sportif ou d'un jeune talent qui se serait mis en évidence par des résultats probants. Ainsi, l'attribution de ce prix ne manquerait pas d'encourager aussi bien de jeunes participant-e-s que toutes celles et ceux qui consacrent leur temps au sport. Il est, en effet, important que la population sache que le Conseil municipal partage les préoccupations des citoyens et qu'il ne fait pas que délibérer sur des règlements ou des projets exclusivement politiques. Si l'on admet qu'un prix soit ainsi attribué une fois par an, un règlement d'exécution devra être établi dans lequel la nature du prix et l'entité qui en décidera seront formellement désignées, c'est-à-dire, en l'espèce, la commission des sports.

M. Spuhler invite donc les commissaires à réfléchir quant à l'intérêt présenté par cette motion car, au final, elle permettra de mettre en valeur des sports parfois moins connus du grand public.

Le président ouvre le tour des questions.

Un commissaire aimerait avoir quelques précisions sur le sens donné par M. Spuhler au terme: «jeunes sportifs».

M. Spuhler estime que ce terme recouvre, pour lui, des jeunes qui démarrent une carrière sportive chez les juniors. On pourrait alors limiter l'âge de ces jeunes sportifs à vingt ans, mais il faut avoir à l'esprit que l'idée de cette motion vise à mettre en avant les résultats individuels ou collectifs de jeunes sportifs amateurs, sans retenir un âge déterminé.

Ledit commissaire craint un risque de partialité dans l'attribution de ce prix et s'interroge sur les compétences que peuvent avoir les commissaires pour choisir de mettre en évidence un sport plutôt qu'un autre, étant donné l'ampleur du champ sportif à Genève. Il demande si ce ne serait pas plutôt à un jury d'experts de se pencher sur la question, étant donné que l'attribution d'un tel prix risque de créer des inégalités en discriminant d'autres sportifs tout aussi valables.

M. Spuhler pense, au contraire, que tout le monde peut être compétent pour décider de récompenser un jeune sportif présentant des résultats significatifs. Contrairement aux organismes officiels qui octroient des prix aux champions pratiquant des sports déjà connus du grand public, la motion cherche, pour sa part,

à récompenser le sport de proximité et le fait qu'un proche soit un champion en herbe mérite d'être mis en avant, même si cela peut paraître partial. Le fait qu'une candidature soit amenée par le biais d'un lien affectif importe peu puisque, au final, la commission devra faire un choix démocratique en vue d'attribuer ce prix. Ainsi, il est important que chaque commissaire puisse amener un projet, car le fait de devoir choisir entre plusieurs sportifs demandera de prendre un certain recul afin de pondérer la qualité de la performance.

Le commissaire aimerait savoir quelle serait la nature du prix et à quelle fréquence ce dernier serait attribué.

M. Spuhler préfère laisser le choix à la commission de décider de la nature du prix. Pour donner quelques exemples, on peut imaginer que ce prix pourrait prendre la forme d'un voyage offert ou d'un stage dans un club d'élite. M. Spuhler pensait au départ à remettre un prix en argent, mais il laisse aux commissaires toute liberté en la matière. Quant à la fréquence de la récompense, la motion propose de l'attribuer une fois par année, au cours d'une séance de la commission des sports.

Il poursuit en demandant si la politique du Canton au sujet de la promotion et de la médiatisation des jeunes sportifs n'est pas suffisante.

M. Spuhler lui répond que la motion se concentre exclusivement sur la commune de Genève, étant donné qu'elle prône une politique de proximité. La remise des prix n'engloberait donc pas tous les sportifs-ves du canton, mais bel et bien celles et ceux de la Ville de Genève. Cela dit, il est possible que les 44 autres communes décident de suivre l'exemple de cette motion et, le cas échéant, cela ne pourra que réjouir M. Spuhler.

Un conseiller tient à affirmer son soutien à cette motion, car il est vrai que la Ville a l'habitude de recevoir de grandes vedettes et ne met pas assez en lumière les résultats des sportifs locaux. Par ailleurs, les 15 commissaires ont tout autant de compétences qu'un jury choisi car ils-elles connaissent très bien le sport. Enfin, la remise d'un prix donnerait un rôle positif à la commission des sports auprès du public genevois, et il serait regrettable de passer à côté de cette opportunité.

M. Spuhler rejoint parfaitement les propos du préopinant estimant que les membres de cette commission présentent toutes les compétences requises pour décider de l'attribution de ce prix. La motion ne demande pas aux commissaires d'être des spécialistes en la matière, mais leur propose tout simplement de participer à une démarche sportive de proximité.

Un commissaire se réjouit de découvrir une telle motion et demande quelques précisions au niveau de la tranche d'âge des jeunes sportifs aptes à recevoir le prix de la commission.

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

M. Spuhler lui explique qu'il n'a pas prévu de limite d'âge, mais la commission peut très bien en définir une. La motion envisage, par contre, de restreindre le prix aux sportifs amateurs et n'envisage pas de récompenser des sportifs licenciés et reconnus. Nonobstant, il faut rester raisonnable et il serait regrettable d'attribuer le prix à des enfants de cinq ans, par exemple. Il considère qu'il conviendrait de se concentrer sur une tranche d'âge regroupant des jeunes sportifs comprise entre 10 et 25 ans.

Le même commissaire aimerait savoir si la motion prévoit d'englober une formation pour les jeunes amateurs de bowling si ces derniers recevaient le prix en question.

M. Spuhler préfère laisser à la commission la liberté de définir les sports qu'elle désire prendre en compte. Il faut comprendre que l'un des buts de la motion est de médiatiser des sports émergents qui ne sont pas connus du grand public. Nonobstant, si un jeune amateur de bowling venait à réaliser des exploits dans ce sport, il laisse la possibilité aux commissaires de présenter un dossier y relatif lors de la séance consacrée à la remise du prix.

Un conseiller trouve que l'idée de M. Spuhler est intéressante, mais croit se rappeler que la Ville de Genève agit déjà dans ce sens puisqu'elle attribue le Mérite sportif qui est offert chaque année par une commission composée paritairement d'un membre du Conseil municipal, d'un membre de l'administration, du président de l'Association genevoise des sports et du magistrat. Le projet de la motion risquerait alors de créer un doublon avec une remise de prix existante qui a le mérite d'inclure quatre pôles différents en matière d'avis.

M. Spuhler aimerait tout d'abord affirmer qu'il n'a pas l'intention de remettre en cause ce prix. Il remarque néanmoins que la délibération s'effectue dans une commission officielle qui reste supervisée par un magistrat, alors que la motion a justement pour objectif de faire la promotion de sports qui ne sont généralement pas traités par ce genre de jury. Il faut savoir que les motionnaires ont considéré qu'il était important que la commission s'implique davantage en matière de sports de proximité. Comme les sports concernés par ces deux prix sont différents, rien n'empêche par conséquent que la commission d'attribution créée par le Conseil administratif continue d'exister. Cela permettra, au contraire, de disposer de deux outils de promotion du sport complémentaires.

Un élu affirme avoir les mêmes inquiétudes du préopinant quant à la compétence de cette commission pour attribuer un prix. N'étant pas certain qu'une commission du Conseil municipal ait le pouvoir d'affecter de l'argent pour un tel but, ce commissaire se demande si une recommandation de la commission, à l'attention de son président dans le cadre du prix déjà existant, ne serait pas plus pertinente. Le soutien appuyé des commissaires pourrait ainsi participer à l'encouragement des jeunes talents et à la mise en avant du sport de proximité.

M. Spuhler estime qu'il faut envoyer un message clair et inciter le Conseil administratif à accepter la proposition. Cela l'obligera à créer un règlement et s'il estime judicieux, par la même occasion, de remettre le nouveau prix au cours de la même cérémonie, il ne voit là aucun problème et pense, au contraire, que les motionnaires s'en réjouiront.

Une conseillère aimerait tout d'abord faire remarquer qu'un jeune qui s'entraîne dans un sport n'est pas un adolescent qui traîne dans la rue. Elle aimerait connaître ensuite l'avis de M. Spuhler en ce qui concerne les contacts que la commission pourrait prendre avec certaines associations sportives afin de connaître les résultats de leurs membres les plus talentueux. Ne pourrait-on pas imaginer, dans cet esprit, que des rapports sur les performances de ces jeunes sportifs soient envoyés à la commission chaque trimestre ou semestre?

M. Spuhler remarque, à ce sujet, que la motion a pour but d'inciter les conseillers à s'intéresser à ce qui se passe autour d'eux. M. Spuhler est certain que les commissaires ne manqueront pas de rendre compte des performances sportives dont ils-elles auront entendu parler autour d'eux. Nonobstant, il considère que le fait de demander des rapports aux associations risque justement de freiner cet effort, puisque les commissaires n'auront pas à chercher lesdites informations.

Un commissaire aimerait préciser que la commission a parfaitement le droit de demander des fonds pour la création d'un tel prix. Il existe, dans les groupes de comptes attribués au Secrétariat du Conseil municipal, des possibilités qui autorisent une commission à effectuer des dépenses. A titre d'exemple, une commission peut mandater un juriste afin de lui produire un avis de droit.

La commission remercie M. Spuhler pour sa présence et la qualité de ses informations.

### **Séance du 13 décembre 2012**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du même département, de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et de M. Patrick Eyer, adjoint de direction, responsable des centres sportifs et des stades*

M. Sami Kanaan salue l'intention de la motion qui entend soutenir les jeunes sportifs genevois. Il relève que l'appui aux jeunes sportifs fait partie des objectifs majeurs de son département. Il remarque toutefois que le fait de récompenser un seul talent sportif va poser de gros problèmes de choix entre les différents sports et sportifs méritant une distinction, problème auquel il a déjà été confronté dans le cadre de l'Homage aux champions. Nonobstant, le magistrat indique que rien

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

n'empêche, au plan légal, une commission d'attribuer une récompense de ce type. Il ajoute cependant que les milieux sportifs sont en général assez réservés en ce qui concerne l'implication des milieux politiques en matière de sport.

M<sup>me</sup> Bonvin indique, à cet égard, que des sportifs genevois qui obtiennent un titre de champion suisse pendant l'année ne tiennent pas pour autant à monter sur la scène lors de la cérémonie, ce qui crée parfois un certain malaise dans la salle.

M. Haas, l'un des motionnaires, tient à apporter quelques précisions. Il précise que le but ne serait pas de récompenser nécessairement un sportif ayant obtenu un prix dans une discipline traditionnelle, mais que ce prix pourrait également être attribué à un jeune pratiquant un sport urbain ou ayant accompli une performance particulière ou encore un travail significatif au sein d'un club. Il n'appartiendrait pas formellement à la commission des sports de donner, elle-même, le prix en question et juge le Conseil administratif parfaitement à même de le faire. Il souligne que cette récompense pourrait revêtir différents aspects tels qu'une somme d'argent, un voyage ou encore un cours à Macolin.

Le magistrat indique qu'il n'y a pas de contre-indication légale permettant d'attribuer un prix sous des formes diverses. Il estime qu'il serait possible de remettre ce prix lors de l'Hommage aux champions et suggère de ne pas récompenser une performance sportive en tant que telle, mais plutôt un événement de la vie sportive, afin de ne pas susciter de la confusion ou de la jalousie. Il ajoute que les motionnaires devraient inscrire le cadre de cette attribution dans un règlement afin de bien fixer les choses.

Un élu rappelle, à cet égard, que l'idée de la motion consiste à promouvoir des sports qui n'occupent pas le devant de la scène.

Le président demande à M. Kanaan s'il serait possible de présenter un bilan chiffré des diverses démarches entreprises par le département afin de soutenir les jeunes sportifs genevois.

M. Kanaan fera parvenir ce document à la commission et rappelle que des cérémonies sont organisées de concert avec le Canton afin de féliciter les sportifs genevois qui obtiennent des distinctions particulières à l'étranger.

Un commissaire en profite pour dire que, à son avis, la Ville ne soutient pas assez les disciplines qui n'occupent pas le devant de la scène et considère qu'il faudrait en faire plus pour la grimpe et le handball qui, selon lui, restent en marge de l'effort entrepris.

Le magistrat rappelle qu'en terme de budget il convient de prendre à l'un si l'on veut donner à l'autre. Nonobstant, il considère que le regroupement de la même activité sous une appellation plus générique permet d'obtenir plus d'équité.

M<sup>me</sup> Bonvin tient à préciser que le handball, qui a une équipe en ligue nationale A, n'est, à cet égard, pas en reste puisque la Ville le subventionne à hauteur de 150 000 francs.

M. Kanaan souligne que la tâche est rude car de nombreux sports apparaissent au fil du temps.

M. Haas indique que le but de la motion ne consiste pas à attribuer un prix en même temps que les autres puisque l'idée serait de le remettre au mois de juin, au moment du renouvellement des commissions. Il demande donc au magistrat s'il serait disposé à organiser une réception à ce moment-là.

Le magistrat n'y est pas opposé mais juge préférable d'en rester à la remise de ce prix lors de l'Hommage aux sportifs genevois. Il propose à la commission d'entendre l'AGS (Association genevoise des sports) afin de connaître son avis.

Un commissaire souligne que les récompenses n'ont pas été données aux seuls champions suisses, mais également à ceux qui ont contribué au développement du sport. Il relève que l'année qui vient étant une année d'élection au Grand Conseil, il pourrait être intéressant de mettre un peu de pression sur les candidat-e-s afin que l'Etat investisse davantage dans le sport.

M. Kanaan concède que, actuellement, le Canton ne soutient que très peu le sport. Toutefois, il rappelle le projet de loi qui réglera notamment le volet sport-études et énonce qu'il a bon espoir pour qu'un effort en faveur du sport d'élite soit entrepris. Il ne juge cependant pas très approprié que les autorités municipales se mêlent des élections cantonales. Nonobstant, il considère que le projet de loi obligera les candidat-e-s à se positionner vis-à-vis du sport.

### **Séance du 31 janvier 2013**

*Audition de M. Roger Servettaz, président de l'Association genevoise des sports (AGS), accompagné de MM. Yves Nopper et Serge Pralong*

M. Servettaz indique que, selon l'AGS, la Ville récompense déjà les talents sportifs dans la mesure où elle célèbre l'Hommage aux champions, offrant ainsi une reconnaissance de l'effort entrepris par les athlètes. Il demande donc en quoi ce prix se différencierait de cette manifestation.

M. Haas, motionnaire, lui précise qu'il s'agirait d'un prix attribué par les membres de la commission des sports qui ne serait pas nécessairement remis à une personne, mais qu'il pourrait être destiné à un club ou une manifestation. Il ajoute que la nature de ce prix ne se résumerait pas forcément en une coupe ou un objet du même ordre, mais qu'elle pourrait s'exprimer sous forme d'un certificat, d'une prestation qui ne prendrait pas obligatoirement l'aspect d'un montant

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

financier. Il conclut en disant que cette distinction s'adresserait à des jeunes sportifs de moins de 25 ans, mais pas à des sportifs de haut niveau bénéficiant déjà de la manne municipale.

M. Nopper relève que l'ampleur du choix risque de rendre difficile la lecture des critères de sélection.

M. Haas lui précise que le but recherché consiste à donner à la commission des sports la possibilité d'offrir une reconnaissance à des sportifs ou des activités qui ne bénéficient pas d'une grande visibilité.

Un commissaire rappelle que la commission ne s'est pas encore prononcée et que l'idée d'attribuer ce prix ne fait pas, pour le moment, l'objet d'un consensus.

**Discussion**

Plusieurs commissaires jugent que l'idée d'attribuer ce type de prix est tout à fait intéressante, mais ne comprennent pas la nécessité de permettre à la commission des sports de prendre ce type de décision. Le fait que ce prix soit attribué par un aéroportage d'élus pose également question. Il leur paraît également difficile d'opérer des choix à partir de critères aussi peu précis.

M. Haas regrette ce jugement et estime que ce prix aurait permis de valoriser le travail de la commission. Il ajoute que les prix attribués par des professionnels ne sont pas toujours un gage de qualité, et il rappelle que l'attribution de cette récompense ne pose pas de problème réglementaire.

Un commissaire relève l'antinomie qui consisterait à attribuer des prix à des sports moins reconnus, alors même que leur subvention ne serait pas revalorisée.

Le président met la motion M-986 aux voix.

Elle est refusée par 11 non (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 oui (MCG).

*Annexe:* démarches entreprises par le département afin de soutenir les jeunes sportifs genevois.



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des sports  
 du Conseil municipal

Genève, le 11 janvier 2013  
 DIR/CB

Objet

Compléments demandés lors de l'audition du 13 décembre 2012

La Directrice  
 Carine Bachmann  
 Carine.bachmann@ville-  
 ge.ch

Monsieur le Président,  
 Mesdames les Conseillères municipales,  
 Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite aux diverses demandes que vous avez formulées lors de l'audition du Département de la culture et du sport, le 13 décembre dernier.

#### 1. Terrains de foot au Bout-du-Monde

Les travaux de transformation des terrains de foot au Bout-du-Monde vont se réaliser courant 2014.

#### 2. Piste d'athlétisme au Bout-du-Monde

En ce qui concerne le point soulevé par un commissaire, relatif aux dalles instables et aux trous aux abords de la piste d'athlétisme susmentionnée, je vous informe que le Service des bâtiments a été interpellé à ce sujet et le dossier est en cours de traitement.

#### 3. Panneaux « Ville de Genève » et publicitaires à la patinoire des Bastions

Un panneau « Ville de Genève » sera installé rapidement.  
 En ce qui concerne la publicité, selon le préavis de la SCMA (Service des monuments et sites), celle-ci est interdite. Cela étant, nous allons examiner les alternatives possibles.

#### 4. Tableau des subventions 2012 par associations et par manifestations

Vous trouverez en **annexe 1**, le tableau des subventions 2012 pour les associations et pour les manifestations, ainsi que les données relatives aux membres des clubs dont nous disposons actuellement, en **annexe 2**.

#### 5. Soutien aux sportifs et sportives individuel-le-s

Vous trouverez en **annexe 3**, la liste chiffrée des subventions accordées aux sportifs et sportives individuel-le-s. Vous trouverez également en **annexe 4**, une présentation des critères de sélection concernant l'Homage aux Champion-ne-s.

Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

**6. Venue du Tour de France à Genève en 1990**

Pour ce qui est de l'effort financier consenti lors de la venue à Genève du Tour de France en 1990, nous ne disposons malheureusement pas de ces informations.

7. Enfin, concernant la demande de Monsieur Olivier Tauxe sur le **club de karaté de Champel**, nous vous fournirons ces informations dès que possible.

J'espère avoir ainsi pu vous fournir les informations nécessaires à vos travaux.

Me tenant à votre disposition pour toute demande complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes respectueuses salutations.



Carine Bachmann

*Annexes :*

- Annexe 1 : Tableau des subventions 2012 : associations et manifestations
- Annexe 2 : Données : membres des clubs sportifs
- Annexe 2 : Liste des subventions accordées aux sportifs et sportives individuel-le-s
- Annexe 3 : Critères de sélection : Hommage aux Champion-e-s

*Copies :* Sybille Bonvin (DCS)



SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014 (soir)  
Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

1911

11.01.2013

SUBVENTIONS 2012		Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 365000.40020399	
Discipline	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
	Subv. 2012	Subv. 2012	Subv. 2012	Subv. 2012	Subv. 2012
<b>Boules ferrées</b>					
S40001.012		2.800			
	Grl. pers. sociétés boules ferrées				
	Soutien au Club de Boules Ferrées				
	S40001.091	2.800			
	S40001.109				
<b>Bowling</b>					
S40002.0140	Tournoi interclubs de Bowling				
	1.000.650				
	13ème Championnat Européen Bowling				
	2.000.804				
	Bowling des écoles				
	2.000.805				
<b>Boxe</b>					
S40002.01014	Ass. Des clubs de Boxe Amateur VGE	3.700			
	2.000.692				
	Ass. Des clubs de Boxe Amateur VGE				
	2.000.692				
	Ass. Des clubs de Boxe Amateur VGE				
	2.001.1524				
	Cercle des Sports				
	2.001.1152				
	Equipe boxing club de Genève				
	S40001.110	0			
<b>Canoe-kayak</b>					
S40001.015	Canoe Club de Genève	2.000.103			
	1.400				
	BYRNE SUTTON Omba				
	1021.439				
	CHARBET Blaise / JO 2012				
	102248.16				
	Soutien aux Clubs de Canoë-Kayak				
	S40000.111	0			
	15.000				
<b>Course à pied</b>					
S40001.207	Course de 10 kilomètres (Ecole Genevoise)	2.000.920			
	2.000.920				
	Course de 10 kilomètres (Ecole Genevoise)				
	2.000.920				
	Course du Vignoble - Sion				
	2.000.920				
	Demi de Jussy				
	2.002.9308				
	Trans-Océanienne (Club gym. Onex)				
	2.000.2619				
	Groupement des coureurs à pied VG				
	2.000.4951				
	Ateliers athlétiques Stoccarlemmes				
	2.001.1975				
	Ateliers athlétiques Stoccarlemmes				
	2.001.1975				
	Tour pédestre du Canton de Genève				
	2.002.0703				
	Run evasion Rhône				
	2.002.1346				
	Association Genève Marathon				
	2.001.15071				
	50.000				
<b>Cricket</b>					
S40002.01338	Geneva International Cricket Club	2.000.9282			
<b>Curling</b>					
S40001.208	Curling Club Genève	2.000.3029			
	16.700				
<b>Cyclisme</b>					
S40001.206	Bicross Club de Genève	2.000.1385			
	2.000.1385				
	Bicross Club de Genève				
	2.000.1385				
	Club de Vélo Club de Genève				
	2.000.1385				
	Crifém du Dauphiné Ubrat				
	2.000.1692				
	Les Amis de Jean Brun				
	2.000.6311				
	La Classique Genevoise				
	2.000.6049				
	Geneva Olympic cycliste				
	2.000.4715				
	Geneva Sport Club				
	2.004.982				
	Geneva Sport Club				
	2.004.982				
	La Pedale des Eaux-Vives (Genevoises Stavel)				
	2.0007.706				
	Tour du Canton (Périsse Eaux-Vives)				
	2.0007.706				
	Tour des Jeunes				
	2.000.9915				
	Tour de Genève				
	2.000.9915				
	Tour de Romandie Probique				
	2.000.9915				
	Tour de Genève				
	2.000.9915				
	Tour de Genève				
	2.000.9915				
	Tour du Lac (Ecole Cycliste de Meyrin)				
	2.000.4000				
	Union Vélocypédique genevoise				
	2.001.0209				
	Vélo Club de Lancy				
	2.001.0271				
	Ecole cycliste de Meyrin				
	2.000.4000				
	Ecole cycliste de Meyrin				
	2.000.4000				
	Tour du Lac (Ecole Cycliste de Meyrin)				
	2.000.4000				
	3.000				
	Union Vélocypédique genevoise				
	2.001.0209				
	Vélo Club de Lancy				
	2.001.0271				
	Ecole cycliste de Meyrin				
	2.000.4000				
	Ecole cycliste de Meyrin				
	2.000.4000				
	Tour du Lac (Ecole Cycliste de Meyrin)				
	2.000.4000				
	Association Cycloclub du Léman				
	2.001.1666				
	Club de VTT Verlybke				
	2.001.1665				
	Club de VTT Verlybke				
	1.001.2131				
	BMX Jenny Fahrtrich				
	S40002.010148				
	Team Genève				
	2.002.4853				
	Team Genève				
	2.002.4853				
	Association Mazon du Vélo				
	2.002.4670				
	40.000				
	Pro Vélo Genève Lausanne salon				
	2.001.9445				
	Thomas Jeandin / VTT				
	10.222.843				
	Association Genevoise des Danseuses				
	2.001.7445				
	Association Genevoise des Danseuses				
	2.001.7445				
	Team Genève				
	2.002.4853				
	Tour de Genève Final VTT Trail				
	2.002.4853				
	Soutien aux clubs Cyclisme				
	S40003.113	0			
<b>Dances</b>					
S40002.010230	Groupe "Combination Perfecta"	2.002.6844			
	10.216.779				
	S40002.010239	Sakera Isabelle (Danse sportives)			

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

SUBVENTIONS 2012											
Discipline	Subv. Ordl.	Soutien				Subventions extraordinaires (enveloppes)				sechs	
		400/202	400/201	400/203	400/204	matériel	indiv.	locaux sp.	campes		
		54000111	54000112	54000113	54000114	54000115	54000116	54000117	54000118	54000119	54000120
<b>Disk Golf</b>											
		54000240146									
		54000240146									
<b>Echecs</b>											
		540002401228									
		540001020									
		540001018									
		540001214									
		540002401155									
		540001310									
		540002401202									
		540001022									
		540001021									
		540001019									
		540001019									
		540001022									
		540002401174									
<b>Escrime</b>											
		54000240222									
		540001135									
		540001134									
<b>Filâches</b>											
		540002401106									
<b>Football</b>											
		54000240120									
		5400011023									
		540001311									
		54000240120									
		540001025									
		540001024									
		540001115									
		540001028									
		54000240332									
		540001150									
		54000240157									
		540001026									
		54000240336									
		540001115									
		540001027									
		54000240342									
		540001140									
		54000240341									
		54000240342									
		54000240343									
		54000240344									
		54000240345									
		54000240346									
		54000240347									
		54000240348									
		54000240349									
		54000240350									
		54000240351									
		54000240352									
		54000240353									
		54000240354									
		54000240355									
		54000240356									
		54000240357									
		54000240358									
		54000240359									
		54000240360									
		54000240361									
		54000240362									
		54000240363									
		54000240364									
		54000240365									
		54000240366									
		54000240367									
		54000240368									
		54000240369									
		54000240370									
		54000240371									
		54000240372									
		54000240373									
		54000240374									
		54000240375									
		54000240376									
		54000240377									
		54000240378									
		54000240379									
		54000240380									
		54000240381									
		54000240382									
		54000240383									
		54000240384									
		54000240385									
		54000240386									
		54000240387									
		54000240388									
		54000240389									
		54000240390									
		54000240391									
		54000240392									
		54000240393									
		54000240394									
		54000240395									
		54000240396									
		54000240397									
		54000240398									
		54000240399									
		54000240400									
		54000240401									
		54000240402									
		54000240403									
		54000240404									
		54000240405									
		54000240406									
		54000240407									
		54000240408									
		54000240409									
		54000240410									
		54000240411									
		54000240412									
		54000240413									
		54000240414									
		54000240415									
		54000240416									
		54000240417									
		54000240418									
		54000240419									
		54000240420									
		54000240421									
		54000240422									
		54000240423									
		54000240424									
		54000240425									
		54000240426									
		54000240427									
		54000240428									
		54000240429									
		54000240430									
		54000240431									
		54000240432									
		54000240433									
		54000240434									
		54000240435									
		54000240436									
		54000240437									
		54000240438									
		54000240439									
		54000240440									
		54000240441									
		54000240442									
		54000240443									
		54000240444									
		54000240445									
		54000240446									
		54000240447									
		54000240448									
		54000240449									
		54000240450									

Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

11.01.2013		SUBVENTIONS 2012									
Discipline		Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes)		Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes)		accés	
		54000131	54000132	540002301	540002302	54000131	54000132	540002301	540002302	54000131	54000132
<b>Gymnastique</b>											
	540001313	54000230112	54000230113	540002401137	540002401138	20011326	19 500	176 300	14 671		
						20011326		18 043			
	540001029	54000230126	54000230127	540002401189	54000230126	20000677	13 900			10 000	
						20000677					
						20041483					
						20011375					
						20004180					
						20021128					
						20005644					
						20009160					
	5400011031	54000230126	54000230127	540002401192	54000230126	20010091					
						20010091					
						20010104	37 100				
						20011355					
						20022530					
						10225680		8 000			
						540001141	0				
<b>Handball</b>											
	540001033	54000230105	54000230105	540002401204	54000230105	20000675	4 600	146 500			
						20005886					
						20008931	9 800		4 500		
						20008931					
						540001142	0				
<b>Handicap</b>											
	540001034	54000230105	54000230105	540002401213	54000230105	20002713					
						20001029					4 800
						20001071					
						20001071	30 300				
						20006308	5 000				
	5400011702	54000230105	54000230105	540002401335	54000230105	20001669					
						20001043					
						10010255					
						20005614	3 000				
						20022859	2 000				
						20022470					
						20027382					
						10224819		7 000			15 000
						10224814		7 000			
						10224819		7 000			
						20020936					
						540001117	0				

## SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014 (soir)

### Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

		Discipline		Subventions 2012		Subventions extraordinaires (enveloppes) 365000-40020299		scores sp.		inév.		matériel		jeunes		camp.		manif.		accés		
				manif.	sub001	sub002	sub003	sub004	sub005	sub006	sub007	sub008	sub009	sub010	sub011	sub012	sub013	sub014	sub015	sub016	sub017	sub018
<b>Équitation</b>	S400020249	S4000240348	Assoc. Passion Pony-Games	20015978																		
	S400240174		Concours Hippique International GE	20002814																		
	S400240151		Grèce Hippique de Genève-Meyrin	20002433																		
	S400240126		Club des écureuils de Choulex	20011515																		
	S400240116		Club des écureuils de Gex	20020613																		
	S400240189		Club Hippique de la Chaux-de-Fonds	20002420																		
	S400240133		Club Hippique L'Eperon	20002421																		
	S400240131		Heras de Saint-Georges	20005101																		
	S400240178		Hérault de Saint-Georges	20005102																		
	S4002401102		Groupeement régional Genevois	20004980																		
	S400240132		Grèce Hippique du Camolet	20002432																		
	S400240131		Grèce Hippique d'Avusy	20002430																		
	S400240158		Société d'Équitation G&E environs	20009122																		
	S400240152		Société de cavalerie de Genève	20009124																		
	S400240152		Société Équestre de Chancy	20009153																		
S400240130		Société Hippique Evonnes	20005185																			
S400240130		Société Hippique de Genève	20005959																			
S400240152		Syndicat chavain de Genève	20002431																			
S400240126		Les Écuries de la Champagne	20003637																			
S4002401126		Assoc. Suisse randonneurs équestres	20015680																			
S4002401119		Club de dressage de Genève	20011660																			
S4002401162		Point Club de Dressage	20025964																			
S4002401351		Club du Lys	20024234																			
S4002401164		Concours de saut officiel de Vernon	20026085																			
S400240141		Thierry et Sophie Pionetti	10240395																			
<b>Hockey sur glace</b>	S40001316		Gen. Servette HC - Mouvement Juniors	20004719																		
S40002401122		Genève Servette Hockey Club	20004720																			
S40001337		Association genevoise hockey/glace	20000802																			
		Association Genève Filar Hockey	20026552																			
		Association Genève Hockey Intercommunaux	20011662																			
		Club des Patineurs de Meyrin	20012432																			
<b>Hockey sur gazon</b>	S40001317		Ass. gen. de hockey sur gazon	20000803																		
S400011037		Servette HC	20011909																			
		Association Genève Hockey sur gazon	S40001113																			
		Soutien aux Clubs de Hockey sur gazon	S40001118																			
<b>Judo</b>	S40001346		Ass. Cantonale Genevoise de JUDO	20024123																		
S4000240133		JAQUET Jonathan Charles / JUDO	10237485																			
S400240131		Club Judo de Genève	10224416																			
		ROBBAI JUDOKA JUDO 30 2012	10224416																			
<b>Rink-hockey</b>	S40001348		Genève Rink-hockey Club	20004717																		
S400011038		Association Genève Rink-Hockey Champ Europe	20027313																			
		Soutien aux Clubs de Rink-Hockey	S40001119																			
<b>Unihockey</b>	S40001333		Unihockey Club Genève	20025771																		
S400010361		MX4 Juniors cantonal genevois de unihockey	20025766																			
		Soutien aux Clubs de Unihockey	S400001120																			
<b>Karting</b>	S4000220123		WASBA Sammy	10011790																		





SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014 (soir)  
Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

1917

11.01.2013		SUBVENTIONS 2012		Subv. Ord. 400792		Subventions extraordinaires (enveloppes) 365000_40020399	
Discipline	Subv. Ord. 400792	Subv. Ord. 400792	Subv. Ord. 400792	Subv. Ord. 400792	Subv. Ord. 400792	Subv. Ord. 400792	Subv. Ord. 400792
	54000111	54000112	54000113	54000112	54000112	54000112	54000112
<b>Ski Alpin</b>							
540001053	540001323	540002401168	Ass. gen. des clubs de ski (AGCS)	10'300	129'700		
540001056	540001223	Changementat.genevoise (AGCS)	20'600				
		540002401169	Association Genevoise de Ski (AGS)	20'600			
		540002401170	Collège et Ecole N. Bouvier				
540001054	54000230225	Fédération de Ski et Montagne Status	200044545				
540001055	54000230109	Sliss Puissance 3	200048259				
		54000230109	Ski-Club Experience				312
		54000230262	Ski Club de Genève	20'600			1'000
		54000230268	Ski Club de Genève - Freestyle ski team Genève	4'800			
		54000230268	Ski-Club Onex	200090550			
		54000230268	Sous Genève (groupé compétition ski)	200090551			13'600
		54000220122	Association Genevoise (Compé et SKI)	10011516			
		54000220145	MEYER Sandrine	10011699			
		54000210151	Geneva Ski Team	10216171			1'650
		54000210151	Geneva Ski Team	20025503			
		54000210151	Soutien aux Clubs de Ski	540001129	0		
<b>Ski de fond</b>							
540001056	54000210244	54000230268	Club de ski nordique Steiba Alpina	200099417	2'000		3'000
540001324	54000210241	54000230268	Ski de Fond St-Cergue-La Givrine	200090552			
<b>Ski nautique et wakeboard</b>							
540001057	54000210241	54000230268	Association genevoise de ski naut.	200008335			
540001058	54000210241	54000230268	Association Genevoise de Wakeboard	200016609	20'900		
540001059	54000210241	54000230268	Collège-Belleve Wake-sport	200026779			5'000
540001060	54000210241	54000230268	Société Nautique GE	200092079			3'000
		54000210241	Touris club	200110044			
		54000210241	Sébastien Di-Pesqua	10203874			3'000
		54000210241	Association Genevoise de Wakeboard	20002525			4'000
		54000210241	Ass. Du GVA Wakeurf Tour	540001130	2'500		
<b>Sports Urbains</b>							
540001390	54000220183	54000210241	GVA/SK8 Ecole et Club de skateboard de Genève	20024393	5'000		5'000
		54000210241	Soutien aux Sports Urbains	540001139	19'000		
<b>Squash</b>							
540001391	54000240133	54000210249	Squash Club de Genève	200093444			4'000
<b>Stand Up Paddle</b>							
540001392	54000240225	54000210249	Supinave	200228875	10'000		
<b>Tchoukball</b>							
540001393	54000240225	54000210249	Association Genevoise de Tchoukball	20014609	30'900		
<b>Tennis</b>							
540001058	540002401235	540002401235	Dreiz-Mémont Tennis Club	200034417			
540001394	54000240139	54000240139	Geneva Open - Tournoi Tennis	200304500	100'000		30'000
540001395	54000240170	54000240170	Geneva Open	20025344	39'800		
		540002401195	Geneva Senior Open	20025344	4'600		1'000
		540002401195	Tennis Club de Genève	200097311			
		54000240146	Tennis Club Onex	200097332			
		54000240146	Tennis Club Résidence	20014163			3'000
		54000240147	Cherem Yefia	10221294			3'000
		54000240147	Soutien aux Clubs de Tennis	540001131	0		
<b>Tennis de table</b>							
540001059	54000240148	54000240148	Association gen. de tennis de table	200008336	3'700		49'900
		54000240148	Soutien aux Clubs de Tennis de Table de Verrier	20003013			
		54000240148	Soutien aux Clubs de Tennis de Table de Verrier	20003013			
540001060	54000240267	54000240267	Tennis de Table ZZ-Lancy	200097333			4'000
		54000210144	Urania Genève Sport Tennis de table	20010210	8'200		
		54000210144	Esprit T.C	20026909			
		54000210144	Soutien aux Clubs de Tennis de Table	540001132	2'900		









## SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014 (soir)

### Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

**Données recueillies suite au questionnaire envoyé aux clubs.**

Disciplines	Raison sociale	Adresse et légal	No postal	Lieu	Date de création	Structures										Rapport manifestations														
						Nombre de membres		Provenance des membres en %		Rattachement organismes fédérés		Associations		Encadrement des juniors																
						Membres actifs au total	Loïc	Juniors	Adoles.	Juniors	Adultes	Juniors	Adultes	%	Ville de Genes	Autres Communes	%	Canal	National	International	D	S	C	U	N	Non	N	Non	CA	Non
Ski	Amis Montagnards	Cote positive COAZ	1211	Genève	01.03.1982	1253	1211							25	48	7	15													
Ski	Fédération de ski et montagne Suva	Rue Michel de Crous 17	1205	Genève	1980									11	31	55	14	X	X	X										
Ski	SK-Cité Engadina Genève	Rue de la Chaux 3	1207	Genève	1948	23	800							30	60	19	X	X	X											
Ski	SK-Cité de Genève	Cote positive 407	1211	Genève 19	20.12.1917	197	200							5	7	54	6	X	X	X										
Ski	Club de Ski Montagne Grande Comptoir	Avenue de Germiny 46	1207	Audy	1977	29	36	11	4					5	7	54	6	X	X	X										
Ski et fond	Club de Ski Montagne Grande Comptoir	Avenue de Germiny 46	1211	Genève 13	1975	9	73	4	23					34	50	16	X	X	X											
Ski alpinisme et ski nordique et ski de fond	Club de Ski Montagne Grande Comptoir	Place St-Maurice	1204	St-Cergue																										
Ski alpinisme et ski nordique et ski de fond	Association genevoise de ski nordique et ski alpinisme	Ch. de Pâle 1090	1200	Vernier	20.03.2008	16	49							70	15	15	X	X	X											
Handball	Association sportive de Genève	Ch. de Pâle 1090	1200	Vernier	1948	1099	194	875						64	34	2	X	X	X											
Tennis	Club de Tennis de Genève	Ch. de Pâle 1090	1200	Vernier	1948	147	29	439	1	6				63	37	31	48	X	X	X										
Tennis	Districtal Tennis Genève-Tenis	Rue de la Chaux 3	1205	Genève	1930	399	696	47	125	7	11			60	41	53	6	X	X	X										
Tennis	Association Tennis Genève-Tenis	Cote positive 104	1211	Genève 5	1977	5247	11110	1450	3551					1021	24	74	2	X	X	X										
Tennis de table	Association Tennis Genève-Tenis	Cote positive 104	1211	Genève 5	1977	5247	11110	1450	3551					1021	24	74	2	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34	16					9	8	87	15	X	X	X										
Tennis de table	Union Genève-Sport - Genève	Avenue de Germiny 46	1212	Grand-Lancy	1962	80	95	34																						

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

## 365000.400202 - SPORTIFS INDIVIDUELS

**2****S40002201 - Subventions aux sportifs individuels**

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
<b>2012</b>			<b>60'000</b>
23.01	Swann Oberson préparation JO 2012	6'000	<b>54'000</b>
01.02	Thomas Jeandin VTT saison 2012	3'000	<b>51'000</b>
18.04	Meichtry Grégory ski de vitesse	1'650	<b>49'350</b>
23.04	Fiacan Stefan Tennis	3'000	<b>46'350</b>
23.04	Oberson Xénia Tennia	3'000	<b>43'350</b>
14.05	Aïcha El mehrek natation Synchronisée	2'000	<b>41'350</b>
23.05	Jonathan Jaquet judo	1'000	<b>40'350</b>
25.06	Magali Comte, Tir à l'Arc paralympique JO 2012	7'000	<b>33'350</b>
25.06	Romuald Hausser, Voile JO 2012	7'000	<b>26'350</b>
25.06	Philippe Horner, Tir à l'Arc paralympique JO 2012	7'000	<b>19'350</b>
25.06	Swann Oberson, Natation JO 2012	7'000	<b>12'350</b>
25.06	Juliane Robra, Judo JO 2012	7'000	<b>5'350</b>
25.06	Lucas Tramer, Aviron JO 2012	7'000	<b>-1'650</b>
25.06	Elise Chabbey, Canoë JO 2012	8'000	<b>-9'650</b>
03.07	Art Pellicari Design SA (MX team motocross)	20'000	<b>-29'650</b>
08.10	Sébastien Chevallier, Beach Volley JO 2012	7'000	<b>-36'650</b>
08.10	Souheila, Yacoub, Gymnastique artistique JO 2012	8'000	<b>-44'650</b>
08.10	Elise Chabbey, Canoë JO 2012	7'000	<b>-51'650</b>
	Versement de l'ACG pour le financement de Team Genève		<b>50'000</b>
			<b>-1'650</b>

# Critères de sélection de l'Hommage aux Championnes & Champions suisses

# Objectifs

Mettre à l'honneur l'ensemble de sportifs et sportives ayants obtenus un titre national, membre d'un club sportif genevois.

# Présélection

Les dossiers sont envoyés par les associations cantonales, les clubs ou par les sportifs eux-mêmes au Service des sports de la Ville de Genève.

Une présélection des dossiers est conduite par un groupe composé de membres de l'administration de l'Etat, de la Ville de Genève et de l'ACG connaissant bien le milieu sportif.

Une liste de nominés (5 par catégorie) est établie en fonction des inscriptions reçues en tenant compte des critères de sélection à l'attention des membres du jury.

# Critères

Les critères de sélection sont:

- \* L'obtention d'un titre national durant l'année précédente dans le sport pratiqué
- \* Pratiquer un sport figurant sur la liste des sports reconnus par les collectivités publiques
- \* Pour les entraîneurs, bénévoles ou organisateurs de manifestations, il s'agit de reconnaître celles et ceux qui se sont régulièrement illustrés ou qui ont été particulièrement créatifs durant l'année précédente.

Une analyse des résultats dans leur ensemble (victoire en coupe suisse, titre de champion romand, podium d'un championnat suisse, une place d'honneur ou une participation à une compétition de niveau international) permet d'affiner la sélection.

# Catégories récompensées

La distinction est décernée dans 9 catégories:

- \* Entraîneur-e
- \* Equipe
- \* Bénévole
- \* Manifestation
- \* Espoir féminin
- \* Espoir masculin
- \* Sportif-ve handicap
- \* Sportive d'élite
- \* Sportif d'élite

# Election

Le jury, composé de représentants des élus de l'administration Cantonal, de la Ville de Genève, des communes genevoise (ACG), du monde sportif genevois (AGS) et des médias disposent d'un nombre de points à donner à tous les nominés des catégories mentionnées. Celui ou celle qui remporte le plus de points dans sa catégorie sera le ou la lauréat-e. C'est ceux-ci qui seront récompensés nominativement lors de la soirée.

Une rapide présentation est faite par le comité d'organisation pour chaque athlète (autres titres, parcours,...) afin de permettre aux membres du jury de se faire une idée de la valeur de l'exploit réalisé par chaque sportif-ve.

**5.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents artistiques» (M-985 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Cet objet a été renvoyé à l'étude de la commission des arts et de la culture (CARTS) lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. Il a été traité lors des séances de commission du 29 octobre 2012, du 5 novembre 2012 et du 25 février 2013, sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Danaé Frangoulis et M. Clément Capponi, que nous remercions pour leur travail.

**Rappel de la motion**

Conformément à l'article 30 A de la loi sur l'administration des communes (LAC) et à l'article 56 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève,

considérant:

- que la Ville de Genève aide la culture et l'art en général, sous toutes ses formes et de manière importante pour notre canton et notre région;
- que le Conseil municipal a modifié, pour la législature 2011-2015, la composition de ses commissions et créé une commission spécifique des arts et de la culture;
- que le développement et l'éducation dans le domaine de l'art sont prépondérants pour nos jeunes;
- que la découverte des jeunes de notre ville, qui ont un réel potentiel dans les domaines culturels tels que la peinture, la sculpture, la photographie, la poterie, la danse, le chant et autres, peut faire partie des prérogatives de la commission des arts et de la culture;
- qu'étant la plus grande ville de notre canton Genève se doit de soutenir et d'encourager des jeunes artistes qui seront nos ambassadeurs culturels de demain;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développée, 1769.

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

- que de nombreuses performances artistiques sont accomplies chaque année par des jeunes de notre commune dans des disciplines très variées et moins médiatisées que la variété ou le cinéma;
  - que la mise en valeur d'un artiste valorise également sa discipline,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à prévoir dans le budget 2012 une ligne budgétaire dédiée à la promotion et à l'encouragement des jeunes talents de la ville de Genève par l'attribution d'un prix spécial annuel récompensant une performance artistique effectuée dans l'année par un jeune artiste;
  - à définir que cette enveloppe budgétaire sera mise à la disposition de la commission des arts et de la culture, qui sera l'organe de décision pour l'attribution du prix;
  - à prévoir un règlement ad hoc afin d'établir les lignes directrices devant présider à l'attribution de la nomination;
  - à présenter le projet finalisé à la commission des arts et de la culture pour approbation.

**Séance du 29 octobre 2012**

M. le président passe la parole à M. Haas pour la présentation de la motion M-985.

M. Haas, motionnaire, membre de la commission, explique qu'une motion similaire a été présentée à la commission des sports. Son but est de décerner un prix à un jeune talent résidant à Genève, tous domaines confondus. Il s'agit de valoriser la notion de résidence, peu importe la nationalité des candidats. La nouveauté dans la démarche est que la motion prévoit une approbation par la CARTS du projet qu'elle estime mériter le prix parmi ceux que le Conseil administratif propose.

M. Haas explique que ce processus permettrait d'éviter des situations telles que celle des drapeaux qui ont été hissés cet été sur le pont du Mont-Blanc, avec l'inscription «Döner Kebab». Il précise que le montant du prix et sa nature restent à définir.

Le président remercie M. Haas pour sa présentation et ouvre le tour des questions.

Un commissaire indique qu'il n'a pas compris si c'est le Conseil administratif ou la CARTS qui décerne le prix et selon quelle procédure. Il ajoute d'emblée que, si la volonté est que la CARTS décerne le prix, il se sentirait peu compétent pour tenir lieu de jury chargé de distribuer un prix artistique. En sus, il se

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

demande si la loi sur l'administration des communes permet qu'une enveloppe soit mise à la disposition de la CARTS. Ainsi, il pense qu'il faut approfondir la question du point de vue juridique avant d'aller plus loin dans le traitement de la motion.

Une commissaire demande si les auditionnés connaissent l'ensemble des prix distribués par la Ville de Genève. Elle aimerait également savoir quel est le profil des jeunes visés, ainsi que la tranche d'âge dans laquelle ils s'inscriraient.

M. Haas répond qu'il ne connaît pas l'ensemble des prix existants. En outre, la motion vise des jeunes de 25 ans maximum.

Une commissaire demande quel est l'âge minimum prévu. M. Haas indique que, selon toute vraisemblance, la motion vise les jeunes ayant entre 16 et 25 ans. Elle poursuit en demandant sur quels critères les jeunes seraient sélectionnés et combien de temps cela prendrait.

M. Haas pense que, si c'est le Conseil administratif qui fait la proposition (voire le magistrat), il s'agit pour lui de sélectionner un certain nombre d'artistes et de projets (dont le nombre reste à définir) et de les proposer à la CARTS. Il ajoute que, même si la CARTS n'est pas un jury professionnel, les commissaires peuvent quand même émettre des avis artistiques.

La commissaire s'étonne que l'enveloppe budgétaire serait donnée à la CARTS puisque le travail serait finalement effectué par le Conseil administratif.

M. Haas admet que des recherches juridiques n'ont pas encore été effectuées et qu'il pourrait être utile d'y procéder. Il rappelle qu'à l'époque où son père travaillait dans la bijouterie et avait reçu un prix similaire, ce dernier s'élevait à 10 000 francs. Il pense que c'est dans cet ordre d'idée que s'inscrira le montant du prix prévu dans la motion.

Il donne l'exemple des panneaux du G8 qui se sont révélés, pour certains, être de vraies œuvres d'art, affichant des «graffitis» merveilleux et très probablement réalisés par des jeunes artistes inconnus. C'est typiquement à ce public que s'adresse ce prix, explique-t-il.

Un commissaire demande à quoi fait référence M. Haas lorsqu'il utilise les termes «nos artistes», «nos talents», en lien avec les notions de résident et de nationalité.

M. Haas indique que la motion fait clairement mention du public pouvant présenter un dossier, à savoir «tout résident genevois». Un étudiant qui dispose d'une autorisation temporaire, du moment qu'il habite à Genève, est considéré comme étant un résident.

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

Un commissaire souhaite en savoir un peu plus sur les prix existants en Ville de Genève, ainsi que ceux décernés par le Canton. En outre, il indique qu'il ne comprend pas pourquoi ce serait la commission qui attribuerait le prix et non pas l'exécutif. En effet, ce n'est pas la commission qui décide de la politique culturelle.

M. Haas répond que certains prix sont parfois mal attribués bien qu'ils le soient par l'exécutif. Il pense qu'une séance devrait suffire pour l'attribution du prix. Le temps nécessaire ne serait donc pas excessif. M. Jeanneret, motionnaire, membre de la commission, ajoute que l'idée est que des jeunes puissent avoir accès à des prix de manière facilitée, soit sans avoir besoin de passer par des méandres administratifs interminables.

Un commissaire demande pourquoi le but de la motion est de primer des individus et non pas des lieux ou des espaces promouvant des projets pour les jeunes.

M. Haas précise que le but de la motion n'est clairement pas de récompenser un lieu mais bien un artiste, de manière nominative et individuelle.

Une commissaire rappelle qu'il ressort de l'étude des comptes et budgets qu'il existe des enveloppes destinées aux moins de 35 ans et qu'il s'agirait de ne pas créer de doublons.

M. Haas explique que le prix que souhaite prévoir la motion ressemble au genre de prix ponctuels qui existent au niveau de la conduite. En effet, en France de même qu'en Ville de Genève, il existe le prix Chevalier de la route qui est remis à quelqu'un qui a sauvé une personne ou effectué un acte de bravoure sur la route. La motion vise donc à délivrer un prix, peu importe le domaine culturel concerné (sculpture, peinture, poterie, musique, etc.) traduisant la reconnaissance de la Ville de Genève envers un jeune menant un projet qui mérite d'être récompensé par la Ville de Genève.

Une commissaire revient sur la notion de «résident» qui, à son sens, ne coule pas de source. Il lui semble important de la préciser. En outre, elle demande quel serait l'ordre de grandeur du prix.

M. Haas estime que le montant, défini par la CARTS, serait de l'ordre de 5000 à 10 000 francs. Il imagine qu'une réception sera organisée pour la remise du prix. En ce qui concerne la définition de «résident», il explique que, pour les motionnaires, la notion fait référence aux personnes qui vivent et habitent à Genève de manière effective. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'inclure des détails juridiques supplémentaires dans la définition.

Le président demande ce que prévoirait le règlement dont il est fait mention dans la motion. En sus, il demande comment il sera procédé à la sélection des projets, et notamment, si un concours est prévu.

M. Haas explique qu'il sera procédé à un appel à projets dans la presse ou la *FAO*. Des projets répondant aux critères seront alors proposés au Conseil administratif, qui fera un premier choix et transmettra les dossiers choisis à la CARTS. Ensuite, la commission statuera et décernera le prix. En outre, il pense que le règlement traitera des critères que la commission d'attribution devra vérifier: l'âge, le domicile, les délais, etc. Il explique qu'il sera vraisemblablement rédigé par le département, avec l'approbation de la CARTS.

Le président remercie les auditionnés pour leurs réponses et ouvre la discussion.

Un commissaire réitère l'utilité d'obtenir la liste des prix attribués par la Ville de Genève. En effet, il se souvient que leur nombre est important et qu'ils permettent de couvrir presque tous les champs artistiques existants, en plus de viser très souvent les jeunes artistes. En fonction de cette liste, la motion devra peut-être être modifiée. Il note que la différence principale avec les prix existants est que le prix prévu par la motion est attribué par la CARTS. Il énonce ses doutes quant à cette proposition parce que les exemples de commissions politiques attribuant des prix sont assez calamiteux. En outre, le magistrat siège rarement dans un jury, même s'il décerne le prix lors des cérémonies.

Une commissaire propose de poser la question des prix au département. Le président indique qu'il prend note de la demande.

M. Haas indique, en sa qualité de commissaire, qu'il ne met pas en doute la qualité du jury, mais que son souvenir est encore hanté par les drapeaux du pont du Mont-Blanc, le menant à douter des compétences des jurys.

Le président propose de demander au département quels sont les prix décernés par la Ville de Genève et quels sont ceux dédiés aux jeunes artistes. Il lui semble qu'il sera plus évident, après cela, de trancher la question de la pertinence de la motion. Un exemple de règlement sera également demandé ainsi que l'audition du magistrat.

M. Haas aimerait savoir si la CARTS est juridiquement compétente pour remettre le prix en question et aimerait que cela soit clarifié en posant la question au département. Le président annonce qu'il prend note de la demande de M. Haas.

### **Séance du 5 novembre 2012**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>me</sup> Virginie Keller*

M<sup>me</sup> Keller explique que la Ville de Genève a peu d'outils qui sont dédiés en particulier aux jeunes artistes. Deux raisons président à cela: des raisons géné-

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

rales et des raisons historiques. Tout d'abord, la Ville de Genève n'a pas souhaité développer de catégories entre les artistes. Ainsi, un nouvel artiste n'est pas forcément émergent, il peut très bien débiter à 50 ans et être considéré comme un jeune artiste. Elle précise que les statuts de la Commission romande des spectacles ont par ailleurs été revus. Des catégories n'ont donc jamais été définies et le besoin d'y procéder ne s'est pas non plus fait sentir. Ensuite, la Ville de Genève a considéré que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), qui est aussi en possession de la Haute école de musique de Genève (HEM), de la Haute école d'art et de design (HEAD), etc., disposait des meilleures connaissances pour encourager les jeunes artistes. Elle pense qu'il pourrait valoir la peine que la CARTS consulte le département culturel cantonal.

M<sup>me</sup> Keller poursuit en énonçant les outils existants en ce qui concerne les jeunes, à savoir une bourse pour les moins de 35 ans et quelques prix en collaboration avec la HEM, dont le prix monétaire est octroyé par des privés.

En sus, tous les fonds généraux de soutien à la création votés sont aussi accessibles par de jeunes artistes. Les artistes sont considérés comme étant professionnels s'ils sortent d'une école de formation reconnue comme telle ou s'ils ont travaillé dans trois projets professionnels. Elle indique que l'on voit souvent des jeunes faire leurs premiers spectacles dans les maisons de quartier, par exemple, ou à l'Usine et au Théâtre des Grottes qui ont mis leurs scènes à la disposition des jeunes compagnies.

Au niveau du cinéma, il y a la Fondation romande pour le cinéma qui a un regard sur les films de diplôme effectués dans le cadre de la HEAD.

Pour la danse, il y a des possibilités à l'Usine ou dans les maisons de quartier.

Elle insiste sur le fait que les jeunes artistes ne sont jamais entravés du fait de leur jeune âge. Cependant, elle précise qu'il n'y a pas de prix d'excellence pour les jeunes. Elle ajoute que la Ville soutient des associations qui travaillent avec des jeunes artistes, comme c'est le cas du Concours de musique de Genève qui récompense des jeunes au niveau international.

Elle conclut en annonçant qu'un exemple de règlement a été distribué et que d'autres documents sont encore à disposition. Elle distribue une brochure qui énonce de manière exhaustive tous les soutiens décernés par la Ville.

Le président remercie les auditionnés pour leurs précisions et ouvre le tour des questions.

M. Haas indique, en tant que motionnaire, qu'il est manifeste, compte tenu de la présentation des auditionnés, qu'il n'existe pas de prix pour les jeunes, ce qui donne sa raison d'être à la motion. Il explique que le but de la motion est que le magistrat propose des projets sur lesquels la commission se prononcera. Evidem-

ment, spécifie-t-il, ce processus devra d'abord être avalisé du point de vue juridique. Toutefois, après que les drapeaux «Döner Kebab» ont flotté tout l'été sur les étendards du pont du Mont Blanc, on peut se demander si le jury a vraiment besoin d'être spécialisé pour décerner un prix.

M. Kanaan répond que le souci de soutenir le début de carrière d'artistes jeunes en âge lui paraît être une initiative louable. Il lui semble, par ailleurs, que la question centrale est celle de savoir qui décerne le prix. Il partage son scepticisme selon lequel il y a un risque important d'une politisation du prix si ce dernier est octroyé par une institution de la Ville éminemment politique. Il ne se dit pas opposé à la motion sur le principe, mais pense que des modalités sont à discuter.

M<sup>me</sup> Keller ajoute que la démarche d'organisation d'un concours prend du temps et coûte cher. Les dossiers artistiques sont difficiles à gérer (de par leurs caractéristiques de taille, forme, etc.) et il faut des gens pour étudier les dossiers, ce qui, pour la CARTS, nécessitera davantage de jetons de présence. Elle souligne l'importance de l'estimation qu'il faut faire du travail du jury de concours. A 16 ans, les jeunes ne sont pas professionnels, ce qui implique que tous les étudiants des écoles d'art pourront postuler. Cela peut poser des difficultés au niveau de la gestion.

Un commissaire demande pourquoi le prix serait destiné à une seule personne, il trouve cela élitiste. En outre, il demande quelle est la dernière fois que les sommes des prix actuellement décernés ont été indexées au coût de la vie.

M<sup>me</sup> Keller répond que les prix Neumann ne sont pas des prix décernés par la Ville, mais par des fonds privés gérés par la Ville. Elle ne peut donc pas définir le type de prix ni leurs conditions d'octroi. M. Kanaan souligne que ces prix sont réellement la pointe de l'iceberg, parce que les fonds généraux par domaine sont aussi dévolus aux jeunes. La différence est que le prix ou la bourse donne une plus grande visibilité à l'artiste, au contraire des fonds généraux.

Un commissaire demande comment fonctionnent les prix, leur attribution et leur gestion par la Ville.

M<sup>me</sup> Keller indique que, en ce qui concerne les prix quadriennaux de la Ville, les comités de sélection de chaque domaine nominent quelqu'un pour le prix, dans une démarche proactive. La HEM propose notamment l'élève méritant pour le Concours de Genève. Au contraire, les bourses sont des cas d'appel à candidatures.

Il demande encore comment il est procédé à la sélection des artistes par les personnalités des comités.

M<sup>me</sup> Keller explique que le prix de la BD est organisé avec la commission consultative du livre dans laquelle sont représentés les associations de libraires

Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

et d'éditeurs, les écrivains, la Ville de Genève et le Canton. Ces personnes sont actives dans le milieu et en connaissent les acteurs principaux puisqu'ils travaillent avec les experts. Elle spécifie que ce travail est donc d'autant plus difficile dans le cas où aucun domaine précis n'est spécifié pour l'octroi du prix.

M<sup>me</sup> Freiburghaus explique que, pour le prix Neumann, par exemple, c'est la Ville qui remet le prix en fin d'année alors que la sélection est faite sur proposition de la HEAD. M<sup>me</sup> Keller indique, en outre, qu'il n'y a pas de prix pour les arts décoratifs par exemple, ce qui pourrait éventuellement inciter la CARTS à définir ce champ comme domaine pour l'octroi du prix proposé.

Une commissaire demande si, par rapport aux prix quadriennaux de la Ville de Genève, il y aurait une possibilité d'utiliser ce qui existe, en termes de comité de sélection, par exemple, pour établir un prix pour jeunes artistes, soit une façon de se greffer sur les prix existants.

M<sup>me</sup> Keller répond que cela irait complètement à l'encontre des prix quadriennaux de la Ville qui servent à honorer une carrière réalisée entièrement à Genève dans différents domaines: scientifiques, artistiques, droits humains, etc., et représentant une contribution substantielle pour la Ville, ce que n'offre pas un prix décerné à un «jeune artiste».

M<sup>me</sup> Freiburghaus pense qu'il y a une distinction à opérer entre prix et bourse. Le prix est une récompense pour un aboutissement alors que la bourse est plutôt de l'ordre de l'encouragement à un processus artistique.

Le président remercie le magistrat et ses collaborateurs et clôt la discussion.

### **Séance du 25 février 2013**

*Commentaire sur la réponse de M. Zuber, du Service de la surveillance des communes (cf. annexe)*

Un commissaire ainsi que le président relèvent que la réponse de M. Zuber ne clarifie pas réellement les compétences de la commission dans le projet de la motion.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Un motionnaire insiste encore une fois en disant qu'après avoir vu des spécialistes afficher des drapeaux de kebab sur le pont du Mont-Blanc, il ne voit pas pourquoi la commission ne serait pas mieux habilitée à décerner un prix.

Un commissaire socialiste explique qu'une commission parlementaire étant politique, elle n'a pas la légitimité pour décerner un prix.

Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

Un commissaire des Verts, quant à lui, pense que, si même le magistrat s'en remet aux commissions spécialisées pour attribuer un prix artistique, la légitimité d'une commission parlementaire est nulle, nonobstant le choix parfois surprenant des spécialistes.

Un commissaire résume la position de la droite en disant qu'il est, ma foi, d'accord avec les propos de la gauche!

Le président passe alors au vote. La motion M-985 est refusée par 11 non (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 2 oui (MCG) et 1 abstention (EàG).

*Annexe:* Lettre de M. Zuber

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014 (soir)  
Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

1939



Conseil municipal  
Commission des arts et de la culture  
(CARTS)

Genève, le 22 décembre 2012

Monsieur  
Guillaume ZUBER  
Directeur du service de surveillance  
des communes  
7, rue des Gazomètres  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Question au sujet de la motion 985 « Récompensons nos jeunes talents artistiques »

Monsieur le directeur,

La motion 985 « *Récompensons nos jeunes talents artistiques* » (en annexe) a été étudiée par la commission des arts et de la culture (CARTS) le 29 octobre 2012. Au cours de la discussion, les commissaires ont souhaité avoir l'avis de l'autorité de surveillance des communes sur un point précis que je puis résumer sous la forme de la question suivante :

- **Une commission municipale a-t-elle le pouvoir d'attribuer un prix en son nom ?**

En l'occurrence, après avoir auditionné deux des signataires de la motion, MM. Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret, il s'agirait de décerner un prix à un-e jeune (âgé-e de 16 à 25 ans) ou à un groupe dont les membres répondraient au critère d'âge, pour récompenser une œuvre ou un projet dans le domaine culturel, au sens large. Le prix qu'attribuerait chaque année la CARTS pourrait être d'un montant compris entre 5 000 et 10 000 francs. C'est toutefois la commission qui déciderait de son montant. Les proposant ont néanmoins précisé que la récompense décernée pourrait être remise sous forme non numéraire.

J'espère que ces quelques éléments vous suffiront pour apporter à la commission l'éclairage nécessaire. Je reste bien entendu à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous remercie de votre attention et, dans l'attente du plaisir de vous lire, vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, mes respectueuses salutations.

Olivier Baud, président

- Copie à : M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (par voie électronique)
- Annexe mentionnée

1940

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014 (soir)

Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement  
**Service de surveillance des communes**

Service de surveillance  
des communes  
Case postale 36  
1211 Genève 8

N/réf.: GZU/fmu

Ville de Genève Département de la culture et du sport
Reçu le 14 FEV. 2013
Action:
Copies: SK - CBA - HV - EG

Mairie de la Ville de Genève  
Monsieur Sami Kanaan  
Conseiller administratif  
Case postale  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 7 février 2013

**Concerne : Question au sujet de la motion 985 « Récompensons nos jeunes talents artistiques »**

Monsieur le Conseiller administratif,

Par la présente, je reviens sur le courrier de Monsieur Olivier Baud, président de la commission des arts et de la culture (CARTS) de la Ville de Genève du 22 décembre 2012 au terme duquel il sollicitait l'avis du service de surveillance des communes (SSCO) sur la possibilité pour une commission municipale d'attribuer un prix.

A ce stade, il m'est difficile de me prononcer sur la question posée qui peut appeler les remarques suivantes:

1. En application de l'art. 50 de la loi sur l'administration des communes (LAC - B 6 05), seul l'exécutif représente la commune envers des tiers. Dès lors, il devrait s'agir d'un prix attribué par la Ville de Genève et non par la commission.
2. En fonction du règlement d'attribution du prix, il est envisageable que la commission sélectionne le lauréat et détermine la quotité du prix qui resterait inférieure aux seuils nécessitant une délibération ad hoc.

Je vous saurais gré, Monsieur le Conseiller administratif, de bien vouloir transmettre la présente à M. Baud.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Guillaume Zuber  
Directeur

Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

**Le président.** Ces deux points ont été liés sur décision du bureau et des chefs de groupe le 13 novembre 2013. Ça date un peu, mais cette décision était assez réfléchie. Il s'agit bien sûr de deux commissions différentes – la commission des sports et la commission des arts et de la culture – mais l'intention des motions était la même, on le comprend assez bien dans l'intitulé. Je donne la parole à la rapporteuse de la commission des arts et de la culture sur la motion M-985, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, rapporteuse (LR).** Comprenez bien que, si cette motion a été refusée par la commission – à l'exception peut-être du Mouvement citoyens genevois, qui l'avait proposée – ce n'est pas parce que nous sommes contre les récompenses, les jeunes, les talents ou les artistes, mais parce qu'elle était – je ne vais pas dire surréaliste, mais presque... – disons irréalisable, puisque la commission des arts et de la culture et la commission des sports s'improvisaient, tout d'un coup, jury artistique et sportif. Quand vous savez l'inconstance de ces commissions, les aléas de la vie politique, je pense que ce n'était pas tout à fait sérieux par rapport à ce que nous avons l'habitude de donner.

Alors, non pas qu'il ne faille pas faire une sorte de discrimination positive à l'égard de jeunes artistes, de jeunes talents, mais là, c'est sur le bien-fondé de la méthode que nous avons dû réfuter. Nous espérons qu'il y aura peut-être d'autres manières de faire. Le département a l'air de s'y intéresser aussi. Pour notre part, conseillers municipaux, nous pourrions faire d'autres propositions plus réalistes que celle de demander à une commission parlementaire de s'improviser jury artistique ou sportif.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que demandaient ces deux motions? Rien de plus que de faire notre travail, le travail de proximité que les politiciens de communes que nous sommes font à longueur d'année, tous autant que nous sommes. Il n'y a qu'à voir le nombre de questions orales qui sont posées à chaque début de séance. Vous vous intéressez tous à votre quartier, à vos voisins, à la problématique des travaux devant chez vous, et ainsi de suite. Donc, vous vous intéressez par principe – je dis bien par principe – à la vie de votre commune. Pour ces deux motions, tant pour le sport que pour la culture, nous vous demandions de vous intéresser à vos voisins, aux clubs de sport du quartier, de l'école d'à côté, bref à quelque chose qui est proche de vous.

Nous demandions simplement que chacun des commissaires concernés représentant les partis ici présents puissent à un moment donné faire une simple proposition. Cela permettrait d'ouvrir les yeux tout au long de l'année sur ce qui se

passé autour de vous. Une simple proposition se traiterait une fois par année, qui permettrait à chacun de vous de dire, par exemple: «J'ai découvert un club de basket. Certaines de leurs jeunes joueuses sont en train de gagner le championnat suisse de leur catégorie. Elles mériteraient qu'on s'intéresse à elles.» Ou bien: «Moi, je connais un joueur de pétanque. C'est fantastique ce qu'il fait!» Bref, il y aurait des milliers d'exemples à vous donner, puisqu'il y a, à côté de chez vous, des jeunes sportifs et des jeunes talents qui méritent qu'on s'intéresse à eux.

Mais vous, Mesdames et Messieurs les commissaires au sport et à la culture, les hauts commissaires à la culture, vous n'êtes pas dignes de choisir quelqu'un! Qu'est-ce que j'entends? (*Remarques.*) N'êtes-vous pas capables d'attribuer un prix, ne serait-ce que symbolique? A un proche? (*Remarque de M. Holenweg.*) Qu'est-ce que cela veut dire? A quelqu'un qui vit près de chez vous, Monsieur Holenweg! Taisez-vous, s'il vous plaît!

Mesdames et Messieurs, quand j'ai lu ces deux rapports, je suis tombé des nues. Quand j'entends M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel évoquer le rapport qu'elle vient de nous faire, j'entends que nous sommes tous des incompetents! Je suis désolé de vous le dire, c'est ce qu'elle vient de dire. (*Remarques.*) Nous ne sommes pas capables de donner un prix en tant que jury! Ce que j'entends là est quand même dramatique! Je vous demandais simplement d'avoir une réflexion de proximité, mais vous n'en êtes pas capables parce que vous allez voir beaucoup trop loin. Vous allez voir au Sénégal ou à Tombouctou ou je ne sais où encore! (*Remarque.*) Mais vous ne savez pas ce qui se passe à côté de chez vous!

**M. Sylvain Thévoz (S).** J'ai entendu M. Medeiros dire en substance: nous sommes dans une période de vaches maigres; les gens demandent du travail; il faut baisser les assurances maladie; vous ne travaillez pas, vous la gauche, dans l'intérêt des Genevois. Et quelle est la grande idée du Mouvement citoyens genevois qui, bien sûr, comme le dit M. Spuhler, est dans la proximité, est proche des gens? Créer un prix attribué par une commission des sports ou une commission culturelle!

Je laisserai M. Holenweg, mon camarade, répondre au nom de la commission des arts et de la culture. S'agissant de la commission des sports, je dirais qu'elle a bien étudié cette motion, au-delà de ce vernis de fausse proximité que nous a passé le Mouvement citoyens genevois – ce qui est quand même un peu sa marque de fabrique. Elle dit en gros que les commissaires s'auto-institueraient experts en sport et qu'ils choisiraient entre eux chaque année un groupe ou une personne à qui décerner un prix. Certaines disent «à un copain» – je n'irai pas jusque-là – mais nous nous sommes demandé à quel sportif et sur quels critères ce prix serait décerné. L'élite d'abord? Un prix au mérite? Cela, le Mouvement citoyens genevois ne le sait pas. Et pourquoi «un jeune sportif» et pas une jeune

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

sportive? (*Exclamations.*) Il est donc aussi apparu qu'il y avait quand même un petit préjugé sexiste là-dedans. (*Remarque de M. Spuhler.*)

*M. Sylvain Thévoz.* Excusez-moi, vous reprendrez la parole si vous le souhaitez!

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur Spuhler, laissez parler M. Thévoz!

*M. Sylvain Thévoz.* Il existe ce qui s'appelle en Ville de Genève l'Homage aux champion-ne-s. Cette récompense existe déjà. Il y aurait là un doublon. On entend toujours le Mouvement citoyens genevois dire qu'ils luttent contre les doublons, mais ils visaient là clairement à en créer un. On sait aussi qu'il y a des lignes budgétaires pour tout ce qui est soutien au sport. On se demande donc pourquoi le Mouvement citoyens genevois ne vote pas les budgets en fin d'année, alors que le département de la culture et du sport est justement là pour soutenir les clubs! Cette motion est même dangereuse parce qu'elle crée des rivalités, des distinctions entre les sportifs. Nous avons quand même auditionné M. Servettaz, de l'Association genevoise des sports. Il disait qu'il faut surtout des installations adéquates, du soutien aux clubs, permettre aux jeunes d'émerger plutôt que d'en tirer un du chapeau – excusez-moi – et de le primer. Cette motion a été rejetée à l'unanimité par la commission.

Le Parti socialiste, lui, soutient le bénévolat. (*Exclamations.*) Il soutient, dans la proximité, les sports et les clubs, mais il se refuse à faire des motions entre guillemets «bidons» et électoralistes visant à ce que l'on s'auto-institue experts et sélectionneurs du dimanche. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Moi, j'aime bien le Mouvement citoyens genevois. Eux, au moins, ils font du travail dans la proximité! (*Rires.*) C'est formidable parce que la Surveillance des communes nous a appris que les membres d'une commission du Conseil municipal ne pouvaient pas être jurés et octroyer des prix. C'est bien le Conseil administratif qui décerne des prix. Alors, c'est assez simple, la commission des arts et de la culture – et c'est sans doute la même chose pour la commission des sports – doit demander au Conseil administratif, en l'occurrence au conseiller en charge de la culture, M. Kanaan, de bien vouloir constituer une commission au sein de son département, laquelle ferait des propositions à la commission des arts et de la culture, qui choisirait parmi les artistes proposés. Devrions-nous choisir des peintres ou un peintre, des chanteurs, des compositeurs, des comédiens, des metteurs en scène, des scénographes, j'en

passé et des meilleures? Je ne sais pas. Mais si c'est ma cousine, moi, je vote pour ma cousine! Et si c'est la sœur de mon copain que j'ai rencontrée au bistrot parce que c'était quand même sympa de boire un verre dans un vernissage, alors on pourrait lui donner un prix, c'est bonnard! (*Rires.*) Restons quand même sérieux!

La Ville est déjà responsable de plusieurs bourses. Il y a des jurys d'experts pour cela. Il y a des commissions qui se prononcent pour les prix quadriennaux. Ils seront délivrés à la fin de cette législature et ils deviendront ensuite quinquennaux. Donc, même si on peut entendre que c'est parti d'un bon sentiment, soyons sérieux, beaucoup de gens pourraient avoir des prix! De toute façon, même pour les prix quadriennaux, on peut en discuter ou pas, on peut être d'accord ou pas.

J'ai fait partie pendant une année d'une de ces commissions. Franchement, nous sommes trois personnes et chacune a un artiste qui lui tient à cœur. A un moment donné il doit y avoir un consensus et il faut expliquer en quoi la décision accroît le rayonnement de Genève. Donc, en fait, travailler dans la proximité, c'est donner encore plus de travail à l'administration! (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Holenweg** (S). M<sup>me</sup> Kraft-Babel a donné tout à l'heure les raisons de fond qui ont poussé la presque-totalité de la commission des arts et de la culture, à l'exception du Mouvement citoyens genevois, à s'opposer à cette idée, qu'elle a qualifiée de «surréaliste». Je ne suis pas sûr que le compliment vaille pour cette motion, mais j'en resterai, pour ma part, à la référence à l'art brut...

La tentative de transformer une instance politique, puisqu'une commission du Conseil municipal est une instance politique, en jury de concours culturel ou sportif relève soit de l'illusion lyrique, soit de la bouffonnerie politique. A chaque fois qu'on a essayé de donner à une instance politique la compétence de dire qui sont les bons et les mauvais artistes, les bons et les mauvais sportifs, cela a abouti à des catastrophes politiques et à des catastrophes culturelles. On a couronné les copains de ceux qui siégeaient dans la commission, les copains du parti – unique ou pas unique – les copains du gouvernement; on n'a pas couronné les bons artistes ou les bons sportifs. (*Remarque.*) L'idée de transformer la commission des arts et de la culture en commissariat du peuple à la culture relève certainement de la culture du patrimoine historique et politique de l'Europe de l'Est entre 1944 et 1989; ce n'est pas une idée qui doit relever de la politique culturelle de la Ville de Genève aujourd'hui. Voilà pour les raisons de fond.

Et puis, moi, j'ai fait un rêve. (*Rires.*) J'ai fait un rêve entre ce matin et le début de cette après-midi, à l'heure où je refais ma force de travail... Entre le moment où je suis sorti du sommeil et celui où je suis entré dans la réalité – dans cette espèce de demi-torpeur – je me suis imaginé membre de la commission des arts et de la culture, ce qui est déjà un rêve à moitié abouti. Je me suis imaginé

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

siégeant à la commission des arts et de la culture lorsque celle-ci attribuait le prix culturel de la commission des arts et de la culture, la proposition du Mouvement citoyens genevois ayant été adoptée par le Conseil municipal. Je ne me souviens plus si c'était un ou une président-e de séance, ni de quel parti il ou elle était. Vraisemblablement du Mouvement citoyens genevois, puisque, pour que cette motion soit acceptée, encore fallait-il que le Mouvement citoyens genevois soit majoritaire à lui tout seul au sein de ce plénum. Le président du Mouvement citoyens genevois ouvre la séance. Comme le suggérait M. Spuhler tout à l'heure, chaque commissaire des groupes politiques propose son copain, son voisin, sa vieille mère ou le dugong esseulé qui traîne sur le trottoir devant Champ-Dollon, enfin, un prix à décerner à quelqu'un.

Les socialistes ouvrent les feux. C'est normal, ils ont des ministres de la culture partout. Le ministre municipal de la culture est socialiste, la ministre cantonale de la culture est socialiste, le ministre fédéral de la culture est socialiste. Ce sont donc les socialistes qui ouvrent les feux et, comme nous sommes un grand parti consensuel, nous vous proposons un jeune naturalisé qui a fait une fresque sur le vivre ensemble, la multiculturalité et la lutte contre l'homophobie. (*Rires.*) Curieusement, cela ne remporte pas l'adhésion de la majorité de la commission. On laisse tomber la proposition socialiste.

Le Mouvement citoyens genevois riposte, logiquement. Les socialistes ont proposé leur copain, le Mouvement citoyens genevois va aussi proposer le sien. L'œuvre s'appelle *Préférence cantonale*. (*Rires.*) C'est une voiture de frontalière ayant embouti une barrière de douane volante. (*Rires.*) La commission, pas convaincue de l'utilité de l'œuvre, renonce aussi à couronner l'œuvre du copain du Mouvement citoyens genevois. Du coup, Ensemble à gauche, qui a aussi des copains – ils ont encore quelques camarades, pas beaucoup, mais ils en ont encore – propose aussi ses camarades: un réfugié palestinien qui a proposé une œuvre, *Résistance*, faite avec des morceaux d'obus tombés sur Gaza l'été dernier. (*Rires.*) La gauche soutient cette proposition, mais comme la gauche est devenue minoritaire, puisque le Mouvement citoyens genevois détient la majorité absolue dans la commission, cette proposition ne passe pas non plus.

Alors le Parti libéral-radical, qui a aussi une proposition à faire, propose une œuvre, intitulée *Espirit de Genève*. C'est une espèce de grand collage de boîtes vides de sparadrapp, distribuées par la Croix-Rouge aux Kurdes d'Irak. Le Parti libéral-radical est seul à soutenir cette proposition. L'artiste est pourtant un copain du Parti libéral-radical, un jeune artiste, fils de famille genevoise, le fils prodigue dont le cousin a une galerie – enfin, il expose aux Bains une fois par année... (*Rires.*) Il a récupéré les stocks de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Parti libéral-radical a voulu donner un coup de main à ce copain qui n'a pas de boulot. Il a été introduit par sa famille, mais il n'a pas de boulot. La proposition est refusée par la commission.

Il faut bien que les Verts aient aussi des copains à placer (*Rires.*) Là on un paysan bio qui a fait les bacs de récupération de la ville de Genève en se promenant au bord de l'Aire renaturée par Alexandre Wisard. Il a fait une œuvre qui s'appelle *Sauvons la planète.* (*Rires.*) C'est une sculpture, un mobile à la Calder ou à la Wisard, un truc qui bouge et qui fait un peu de bruit quand il y a du vent, pour rappeler la nécessité de sauver la planète. Il n'y a que les Verts qui acceptent leur proposition. Le Mouvement citoyens genevois évidemment est contre parce que dans les trucs de récupération il y a des morceaux de voitures. Et des morceaux de voitures utilisés par des Verts pour sauver la planète, ce n'est pas cohérent. La proposition des Verts est refusée.

Il reste encore l'Union démocratique du centre, qui avait forcément une proposition. Là un berger uranais réfugié politique à Genève a fait une grande sculpture de Guillaume Tell. (*Rires.*) Il n'y a finalement que le Mouvement citoyens genevois qui s'est rallié à la proposition de l'Union démocratique du centre, en regrettant toutefois que le Guillaume Tell en question n'ait pu trouver un logement qu'à Annemasse et soit donc devenu frontalier. (*Rires.*)

La proposition du Mouvement citoyens genevois ayant été refusée, il ne restait plus que le Parti démocrate-chrétien, avec le souci du consensus qui le caractérise, qui puisse mettre tout le monde d'accord, Mesdames et Messieurs. Le Parti démocrate-chrétien propose à la commission des arts et de la culture un magnifique tableau, *La Pêche miraculeuse*, qui illustre Jésus dans la rade. Tout le monde est d'accord et trouve ça très beau. Un commissaire, probablement socialiste – à moins que ce soit le maire de Genève, le ministre de la culture – estime toutefois qu'on ne peut pas donner à l'auteur, Konrad Witz, qui est mort depuis cinq cents ans et dont le tableau est au Musée d'art et d'histoire depuis un siècle, le prix du jeune artiste genevois. Déçu, le Parti démocrate-chrétien propose donc de vendre *La Pêche miraculeuse* de Konrad Witz à des privés pour rembourser la dette en même temps que la villa Calandrini... (*Rires et applaudissements.*)

C'est à ce moment-là, Mesdames et Messieurs, que je me suis réveillé complètement. (*Rires.*) J'ai relu la proposition du Mouvement citoyens genevois. Je me suis dit que c'était effectivement un parti qui cultive la proximité. En l'occurrence, à part la proximité avec les copains, c'est plutôt la proximité avec l'absurde. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de résister à la tentation de transformer la commission des arts et de la culture en «commissariat du peuple et de la culture» ou en groupe thérapeutique pour commissaires à la culture esseulés, en manque de jetons de présence, ayant des copains à placer.

Ce prix ne servira à rien sinon à ce que les gens qui l'auront reçu traînent pendant des décennies le boulet d'avoir été distingués par une commission politique comme artistes de droite ou artistes de gauche, selon que la commission est à majorité de droite ou de gauche. Sauvez les artistes, renvoyez cette proposition à la Collection de l'Art Brut à Lausanne! (*Applaudissements.*)

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

**M. Rémy Burri (LR).** Personnellement, je trouve cette démonstration plutôt attristante, voire affligeante pour ce Conseil municipal. (*Exclamations.*) Oui, je suis désolé, cela ne me fait pas rire. Nous avons 150 à 160 points à l'ordre du jour, des points beaucoup plus importants que celui-là. Malheureusement, force est de constater une fois de plus que le Mouvement citoyens genevois propose deux motions complètement démagogiques qui – il faut vraiment le dire – enfoncent des portes ouvertes.

En ce qui concerne la commission des sports, et malgré tout ce qu'on peut penser de ces motions, nous avons travaillé assidûment, en tout cas pendant trois séances. A l'évidence, la Ville de Genève, aujourd'hui, fait cent fois plus que ce que demandent les motions du Mouvement citoyens genevois, même si elle ne le fait pas à la sauce de ce groupe.

Il y a notamment l'Hommage aux championnes et champions. Cette cérémonie ne se contente pas d'encourager les jeunes sportifs ou les espoirs, elle touche à toutes les catégories, que ce soient les équipes, les relèves ou l'élite. On fait déjà beaucoup de choses. Cela me réjouit, d'ailleurs, de voir à quel point on a réussi à dépasser les clivages qu'il y avait entre le sport amateur et le sport d'élite, car on en était encore à cette guéguerre-là quand j'ai commencé à siéger à la commission des sports en 2007. On a beaucoup travaillé sur ce sujet, et aujourd'hui c'est fini. C'est pourquoi, quand on sait que la Ville de Genève offre quand même près de 6 millions de francs de subventions par année à titre associatif ou individuel, venir nous faire croire, avec ce genre de motions, que l'on ne fait rien, que l'on devrait se réveiller et faire de la proximité, cela ne me fait pas rire du tout.

En tant que commissaire aux sports, j'ai fait ça pendant huit ans. J'ai participé à de nombreuses manifestations. Je salue au passage le Service des sports qui nous informe de tout ce qui se passe, en termes de concours et de remises de prix. D'ailleurs, je ne devrais pas le dire, car on est en pleine année électorale, mais c'est quand même la vérité, il n'a pas manqué de solliciter l'avis de tous les commissaires aux sports à chaque fois qu'il a eu l'occasion de s'exprimer en commission des sports et de nous informer de ce qui se passait, de ce qui allait bien et de ce qui n'allait pas bien.

Franchement, avec ces propositions, on enfonce des portes ouvertes. C'est pour cette raison que la majorité, au sein des commissions sollicitées, a refusé ces objets. Une majorité moins le Mouvement citoyens genevois, évidemment, puisqu'ils n'allaient quand même pas se contredire et revenir en arrière, malgré la démonstration qu'ils venaient de vivre trois fois de suite en commission. Ce soir, ils en rajoutent une couche – pourquoi pas? Nous allons perdre une demi-heure sur ces objets, alors que, de toute évidence, les jeux sont faits. Mesdames et Messieurs, arrêtons de perdre du temps là-dessus! Refusons rapidement ces deux motions et passons à autre chose!

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR).** J'interviendrai plutôt sur la question de la culture et je crois qu'il a largement été démontré qu'on est plutôt, sous couvert de proximité, dans la subjectivité totale – je ne reviendrai pas là-dessus. Il faut néanmoins regretter que d'aucuns pensent avoir suffisamment d'autorité culturelle, de connaissances et établi le bien-fondé de leurs arguments pour savoir attribuer des prix. J'ai plutôt l'impression qu'on est attristé parce qu'on n'a pas ce pouvoir. Alors on se dit que cette nouvelle tâche serait assez bien pour la commission, qu'on pourrait ainsi gonfler son ego. Cela, nous le regrettons aussi évidemment.

D'autre part, ces deux textes peuvent, de par leur valeur démagogique, participer d'une certaine vision électoraliste des choses. Des arguments ont certes été utilisés pour les contrer, mais nous regrettons de sentir un certain relent d'électoralisme dans ces arguments aussi, puisqu'on en profite pour faire sa propre pub sur la proximité, la question du genre et la moitié du programme de son parti... Cela laisse d'ailleurs croire que l'on regrette presque qu'une certaine frange des services de la Ville décerne ces prix. On aimerait bien pouvoir de temps en temps avoir droit aussi à son petit clientélisme. Lorsque nous luttons contre un texte, nous devons nous en tenir au fait. Je crois que de tels arguments sont totalement contre-productifs. Tenons-nous-en au fait!

La commission n'est pas habilitée à décerner des prix – on le voit dans le cadre du budget lorsqu'elle a quelque chose à dire. Cela reste une inflexion politique. Le magistrat l'entend et en tient compte. Le cas s'est présenté il y a peu: la commission a fait part de son désir d'augmenter le prix ou d'adopter une autre forme de prix. Le magistrat en a tenu compte, et cela devrait changer l'année prochaine. Nous refuserons ces deux textes pour toutes les raisons qui ont été évoquées.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Je serai très bref. Mes trois préopinants et préopinantes ont bien expliqué les raisons de fond de l'incongruité d'une proposition visant à instituer des commissions politiques du Conseil municipal qui s'érigeraient en jury artistique ou sportif. Cela ne tient pas la route. J'aurais toutefois aimé confronter les auteurs de cette motion à leur rejet, tout à l'heure, du nouveau projet pour l'ancienne annexe de Conches, puisqu'il s'agissait là de promouvoir la créativité chez les tout jeunes, chez des futurs talents artistiques, potentiellement. Vous avez descendu ce projet en flammes, lui qui pourtant aurait vraiment contribué à promouvoir la créativité artistique auprès de tout le monde, pas seulement de celui ou celle qui aura été choisi pour «faire le show», puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. On a l'impression que l'on fait quelque chose parce qu'on fait une cérémonie, un show où on attribue, à un tel une année et à unetelle une autre année, un prix du Conseil municipal ou d'une commission du Conseil municipal.

Le travail de promotion de l'activité sportive et culturelle passe par une politique fondée; il passe par des budgets, des subventions. Or, là, on vous voit beau-

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

coup moins actifs. Il faut donc vraiment s'interroger sur la crédibilité de votre proposition. Je propose évidemment aussi de refuser ces deux motions.

**M. Lionel Ricou** (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'opposera aussi à ces deux motions. J'aimerais tout de même relever un ou deux points. Premièrement, malgré leur côté démagogique – comme cela a largement été démontré depuis le début de ce débat – nous avons tout de même consacré trois séances à les examiner. Nous avons pris le temps d'auditionner les auteurs. Nous avons également pris le temps de prendre connaissance du mécanisme d'attribution des différents prix décernés par la Ville de Genève. Nous avons pu constater qu'il y avait un vrai professionnalisme, une vraie rigueur dans l'attribution de ces prix. Deuxièmement – cela a aussi largement été rappelé – les élus ne sont pas élus parce qu'ils ont des compétences esthétiques, mais parce qu'ils ont recueilli des suffrages – c'est la loi de la démocratie. Nous ne sommes donc pas des experts pour désigner, ni, surtout, pour expliquer et justifier un choix dans le domaine esthétique.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Je donne la parole à M. Pascal Spuhler.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Je tiens à saluer les propos de M. Ricou, qui sont tout à fait raisonnables et corrects. Merci, Monsieur Ricou. Mesdames et Messieurs, ce soir on a entendu beaucoup de choses. On a entendu le premier prix de la bouffonnerie, le représentant socialiste, qui vante la sculpture pour les socialistes... C'est vrai que c'était les champions du copinage à ce niveau-là! Il n'y a pas de problème pour ça, vous ne savez que travailler votre culture!

Mesdames et Messieurs, ces deux motions voulaient juste servir un travail de proximité que nous sommes censés faire tous les jours pour les jeunes talents; je le répète, pour les *jeunes talents*. Cela ne s'adresse pas aux professionnels ni aux experts. Cela s'adresse aux jeunes talents. Le nom l'indique, c'est très compréhensible, et je crois que je n'ai pas besoin de revenir là-dessus. Vous ne voulez pas le comprendre, mais on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif...

Nous avons bien compris que vous n'accepterez pas ces deux motions. Nous n'allons pas nous luxer une épaule pour ça. Seulement, je le regrette, car il y avait une possibilité. Vous avez consulté M. Zuber, juriste du Service de la surveillance des communes, qui a dit que c'était tout à fait possible, pour une commission, d'attribuer un prix dans la mesure où celui-ci reste modeste – cette question lui ayant été posée. La motion demandait d'ailleurs au Conseil administratif de nous prévoir un règlement pour que l'on puisse aller dans ce sens. Il y avait donc des

possibilités, pour peu que vous vouliez le faire. Vous ne voulez pas le faire, il n'y a pas de problème.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Burri, qui est parti et qui a dit qu'on perdait du temps, que le rapport de M. Christian Zaugg, de la commission des sports, fait état de ce que l'ensemble de la commission a trouvé ce projet intéressant, tout en regrettant qu'on ne puisse visiblement pas le réaliser techniquement. En lisant les rapports, j'ai donc un autre écho que ceux que vous tenez ce soir, et je m'en étonne.

On nous accuse de mélanger les genres, ou plutôt de ne pas vouloir les mélanger. N'importe quoi! Quand on parle de jeunes talents, c'est au pluriel, Monsieur Thévoz! Si vous ne comprenez pas le français, il faut retourner à l'école! Monsieur le président, je ne peux que regretter cette attitude du Conseil municipal. C'était une bonne idée. Il n'y avait là-dedans ni populisme ni démagogie. Cette proposition date de novembre 2011; nous espérions amener quelque chose de nouveau, un vent frais dans ce Conseil municipal. Mais cela ne changera pas...

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Chers collègues, je prends la parole en tant que motionnaire en tant que membre de ces deux commissions. C'est bien clair que la seule personne qui a voté en faveur de ces deux objets, c'est moi! (*Rires.*) Avec, pour une des commissions, un soutien des membres de l'Union démocratique du centre. Ce soir, j'ai entendu passablement de choses. Je serai relativement court, car il ne sert à rien d'épiloguer. De toute façon, les jeux sont faits.

Le magistrat nous expliquera, comme beaucoup de commissaires qui ont pris ce soir la parole, que ce sont des spécialistes, des gens qui connaissent la culture qui décernent les prix! Quant à moi, je ne suis pas un spécialiste, je ne suis pas un fonctionnaire, je ne connais pas l'art. Mais il y a une chose dont je suis sûr, c'est que je n'aurais pas attribué un prix, comme l'a fait la Ville, en l'exposant en pleines Fêtes de Genève, en plein ramadan, avec l'inscription «döner kebab»! Ça, c'est clair! Le magistrat, qui est le maire cette année, M. Sami Kanaan, nous réexpliquera en commission pourquoi ce prix a été attribué et pourquoi on a eu l'indécence d'exposer ainsi les drapeaux de «döner kebab» sur le pont du Mont-Blanc! L'art contemporain de cette façon-là, moi, je ne le comprends pas!

Je suis, en revanche, favorable à l'attribution d'un prix à des artistes, des gens proches de nous – il n'y a pas là de connotation politique – vous transmettez à M. Thévoz, Monsieur le président. Que ce soit pour des hommes, pour des femmes, pour des troupes, peu importe! On aurait tout à fait pu se substituer à d'autres instances pour délivrer un prix. Je reconnais effectivement qu'il y a énormément de prix qui sont décernés en Ville de Genève dans le domaine de la

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

culture. Mais ce ne sont pas forcément des prix financiers. C'est une reconnaissance témoignée lors d'un événement annuel. Chaque commissaire aurait très bien pu le faire. Aucun petit copain n'est privilégié.

Je siège aussi à la commission des sports avec M. Burri. Nous avons bien étudié la motion M-986. Evidemment, elle a été refusée à l'unanimité au motif que nous n'arriverions pas à reconnaître les talents sportifs. Mais il ne s'agit pas de donner le prix au Servette Football Club ou aux Lions, s'ils gagnent! Là n'est pas le but! L'objectif est de distinguer un entraîneur, quelqu'un qui est au bord du terrain, qui accompagne les sportifs lors d'un match de foot – pourquoi pas? Il peut s'agir de jeunes qu'on ne connaît pas, de sportifs issus des sports émergents. Notre maire et le président de la commission des sports pourront nous dire que des sports émergents font l'objet de demandes chaque année. Ces gens n'ont pas de reconnaissance, et le prix peut être d'ordre symbolique – un stylo, une chaîne en étain. Ce n'est pas ça qui coûte cher!

Quant aux arguments selon lesquels cette motion était purement électoraliste, je tiens à rappeler que c'est une des premières motions que nous avons déposées en 2011. J'avais demandé l'urgence; elle a été refusée. On est maintenant en 2014, et c'est vrai que l'on commence à être en période électorale. Mais ça n'a rien à voir! Nous ne demandons qu'une simple reconnaissance, et je pense que nous pouvons, nous, simples citoyens de Genève, avoir des gens autour de nous à qui remettre des prix.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (LR). M. Haas arrive à ce que, en tant que rapporteuse, j'aurais dû exposer en premier, je vous prie de m'en excuser. En fait, il faut le savoir, cette motion est venue d'un coup de rage, un coup de rage de M. Haas lorsqu'il a découvert des drapeaux où figuraient les mots «dôner kebab». (*Remarque.*) Bien sûr, Monsieur Haas, vous l'avez dit! Vous n'arrivez pas à le cacher! Les jeunes, c'est un prétexte. Il s'agissait en réalité d'une motion réactionnelle. Pourquoi pas? Mais alors il faut être sûr de savoir exactement pour quelles raisons cette œuvre, puisque c'est une œuvre, avait été exposée à cet endroit. Ce drapeau n'était pas une publicité. (*Remarque.*) Si vous permettez que je vous explique ce qui s'est vraiment passé...

Cette «publicité» est une œuvre choisie par le Quartier des Bains, un collectif de galeries et d'institutions culturelles. Je cite un article de presse: «Simon Lamunière, curateur genevois indépendant et membre du jury international, expliquait, lors de l'annonce du gagnant, que ce choix s'était fait notamment pour ses caractéristiques «drôles» et «ironiques». Cela ressemble à de la publicité en ne faisant en réalité que la mimer.» Vous vous êtes fait avoir, Monsieur Haas, je suis navrée pour vous! (*Rires.*) C'est une plaisanterie.

L'art, c'est l'art! L'art n'est pas fait pour arranger; l'art est fait pour déranger! Respectons les artistes! Ça vous plaira mieux une autre fois. Cette fois-ci, c'était comme ça. Cessons donc de causer de quelque chose qui, de toute façon, n'est qu'un malentendu. Cette motion n'aurait pas dû voir le jour, si ce n'est qu'elle aura permis à Simon Lamunière de faire parler de l'artiste et de nous faire travailler sur ce sujet pendant je ne sais combien de séances. Bravo, Monsieur Lamunière, mais passons à autre chose! (*Applaudissements.*)

**M. Guy Dossan (LR).** Il n'est pas dans les habitudes du groupe libéral-radical que tous ses membres parlent. En général, on laisse cela au groupe qui est l'auteur des objets traités ce soir. On a beaucoup parlé de la reconnaissance des jeunes artistes et des jeunes sportifs. Mais on a oublié de dire quelque chose qui avait déjà été dit à la commission des arts et de la culture, où je siège. Il y a quelqu'un d'autre qui cherchait une reconnaissance. C'est la commission elle-même! D'ailleurs, on nous l'a dit: ça permettra à la commission des arts et de la culture de se mettre en avant et d'obtenir une certaine visibilité. On peut donc se demander si ce sont vraiment les jeunes artistes que l'on voulait mettre en avant ou si c'était la commission et son président, ou son président tout court! (*Remarques.*)

Et j'ai aussi appris quelque chose, bien que je siège depuis un certain temps dans ce Conseil. Les considérants des deux motions indiquent que, pour la législature 2011-2015, le Conseil municipal a créé «une commission spécifique des arts et de la culture». Tiens! Cela fait bientôt vingt ans que je siège à la commission des arts et de la culture, je ne savais pas que c'était spécial pour 2011-2015! (*Rires.*) Et ce considérant est exactement le même pour la motion M-986, liée à la commission des sports. Ceux qui siègent depuis des décennies dans cette commission des arts et de la culture – on ne doit plus être beaucoup – se demanderont ce que nous y avons fait depuis des décennies!

On voit surtout qu'on a un peu dérapé depuis maintenant bientôt quatre ans. C'est la confusion des genres. Certains dans cette enceinte pensent que la Ville de Genève est représentée par son Conseil municipal. Malheureusement pas! C'est le Conseil administratif qui représente officiellement la Ville. Il est maintenant de bon ton – on l'a vu à la commission des arts et de la culture – de demander les comptes des associations. On veut se substituer au magistrat et à ses services pour aller éplucher les comptes des associations. Eh bien, ce genre de motion est exactement de la même veine. On veut se faire mousser. Les commissions ne sont plus politiques; elles deviennent des tribunaux. Et c'est exactement ce qu'elles seront si on y décerne un prix.

Nos commissions sont là pour faire un travail politique, pas pour faire des choix artistiques. Parce qu'il faudra m'expliquer comment on ferait. S'il y a une

## Motions: récompensons nos jeunes talents sportifs et artistiques

majorité dans les commissions, c'est bien parce que c'est politique et que nous devons voter! Or, si la droite, qui est maintenant majoritaire dans les commissions, décide de ne pas soutenir des artistes de gauche – ça va être peut-être difficile d'en trouver à droite, mais c'est autre chose! (*rires et remarque*) – on risque d'avoir un problème à choisir, puisqu'on se retrouverait toujours du même côté. Mesdames et Messieurs, il y a une dérive. Certains se substituent à l'exécutif. Ils n'ont pas encore compris que le Conseil municipal n'est pas le représentant officiel et ils n'ont pas encore compris que le président du Conseil municipal n'est pas le premier citoyen de la Ville. C'est le maire.

Je suis bien placé pour en parler parce que j'ai eu l'honneur, pendant une année, de penser que j'étais le premier citoyen de la Ville. Pas du tout! Vous êtes dans la remorque... Il n'y a pas de problème. Toujours est-il que c'est en grande partie à cause de cette confusion des genres que nous avons refusé cet objet. Chacun doit rester à sa place. Nous avons la possibilité d'incendier le Conseil administratif dans cette enceinte quand nous en avons envie. Je crois que nous ne nous en privons pas. Mais que chacun reste à sa place, et ça ira beaucoup mieux! (*Applaudissements.*)

**M. Sami Kanaan, maire.** Puisque je suis premier citoyen de la commune, c'est avec plaisir que je relèverai les propos de M. Dossan; j'en suis flatté. Le président du Conseil municipal est quand même tout à fait à l'honneur. En général, nous veillons à ce qu'il ait sa place dans les événements organisés à l'extérieur. Tout cas, si c'est une remorque, c'est une belle remorque!

J'aimerais relever ce soir que vous avez manifesté, tous partis confondus, y compris les proposant de la motion, un vrai intérêt pour soutenir les artistes et je m'en réjouis sincèrement. Nous avons d'ailleurs eu des débats intéressants en commission autour de ces deux motions. Ils ont d'abord permis d'expliquer ce qui se fait déjà et que l'on peut toujours développer ou améliorer, aussi bien dans le domaine des arts que dans celui du sport, où il fallait d'ailleurs effectuer un certain rattrapage.

Je vous rappelle, en effet, qu'on a boosté – si vous me passez l'expression – l'Homage aux champions et aux championnes, en travaillant depuis le début de la législature avec le Canton et les communes genevoises. On a créé une réception pour les sportives et sportifs genevois qui décrochent des titres dans des championnats suisses, européens ou internationaux; on a lancé Team Genève, un projet de soutien aux sportives et sportifs genevois qui participent aux Jeux olympiques, et ainsi de suite. Nous essayons aussi de renforcer notre soutien aux jeunes athlètes en général avec le soutien à la relève sportive d'élite. Dans le domaine des arts, il existe de nombreux instruments – des prix, des bourses, des ateliers – qui sont déjà très développés.

Cela dit, il y a effectivement une divergence de vues sur la forme. Premièrement, il serait profondément délicat qu'une commission parlementaire attribue un prix, car on tomberait exactement dans ce que vous avez fait, Monsieur Haas. C'est votre droit de ne pas apprécier ou de critiquer l'œuvre primée où figurait l'inscription «döner kebab», mais vous venez de donner l'illustration de ce qui se passerait dans cette commission du Conseil municipal: vous vous chamaillerez – excusez-moi du terme. On aime ou on n'aime pas les kebabs, on aime ou on n'aime pas Konrad Witz – pour prendre un exemple à l'autre extrême –, on aime ou on n'aime pas tel ou tel type d'art contemporain. Ça deviendrait un exercice extrêmement frustrant et pas bon. (*Remarque de M. Haas.*) Il ne s'agit pas d'une question de spécialistes. Je n'ai pas dit ça, Monsieur Haas, laissez-moi parler! (*Remarque de M. Haas.*) Monsieur Haas, ne m'interrompez pas! Merci. Je n'ai pas parlé de spécialistes! J'ai parlé de «jury indépendant». Même moi, magistrat, je n'attribue pas de prix. Je suis les recommandations et je n'en dévie à peu près jamais. En tout cas, depuis trois ans, je n'ai pas mémoire d'avoir dévié des recommandations.

Vous avez parlé de ce fameux cas des kebabs; ce n'est pas moi qui ai choisi cette œuvre. On en pense ce qu'on veut, ce n'est pas le débat ce soir. La seule décision que j'ai prise, et que j'assume, est de ne pas avoir renoncé à la montrer sur le pont du Mont-Blanc, conformément aux accords qui avaient été passés avec les milieux de l'art contemporain. Ils avaient dit qu'ils choisiraient une œuvre une fois par année – on ne sait bien évidemment pas à l'avance ce que ce sera – et nous avions promis que nous prendrions pendant trois ans le risque d'exposer le l'œuvre lauréate, quelle qu'elle soit. Evidemment, lorsqu'on nous a annoncé ce que c'était, la question de son exposition sur le pont du Mont-Blanc s'est posée au Conseil administratif. Et mes collègues ont très courageusement dit que j'étais le magistrat à la culture et que c'était à moi de décider. Je les ai remerciés pour leur confiance, et j'ai décidé que nous assumerions. Mais je n'ai pas choisi l'œuvre. J'assume simplement le choix d'un jury indépendant.

On a besoin de jurys indépendants. Ils n'ont pas forcément à être composés que de spécialistes. Ça, c'est un malentendu. Ce n'est pas une question de spécialistes. C'est une question d'avoir une certaine indépendance. Les commissions du Conseil municipal ont un rôle fondamental. J'ai d'ailleurs plaisir à travailler aussi bien avec la commission des sports qu'avec celle des arts et de la culture, notamment parce que nous n'y avons pas que des débats gauche-droite. Ce sont souvent des débats passionnants. Ces commissions ont un rôle fondamental, que ce soit pour l'examen d'une motion, de budgets bien sûr, mais aussi de crédits d'investissement, souvent sur les aspects culturel ou sportif des projets, sur les installations sportives – on en parle assez souvent. Mais si on commence à décerner des prix directement, ça devient délicat.

En revanche – et vous le savez très bien, Monsieur Haas – je vous ai demandé d'aller décerner au nom de la Ville de Genève le prix Neumann à des étudiants de

la Haute école d'art et de design Genève (HEAD), comme je l'ai demandé aussi à M. Thévoz, je crois, puisqu'il est président de la commission des arts et de la culture. Le président de la commission des sports est en général invité à l'Hommage aux champions et aux championnes pour décerner un prix à son tour. Nous associons donc volontiers les élus aux cérémonies existantes. Si vous souhaitez qu'on instaure d'autres types de prix, volontiers, mais ne nous demandez pas de les faire décerner par une commission du Conseil municipal, sans parler du problème de la distinction des responsabilités du Conseil administratif et du Conseil municipal dont parlait M. Dossan.

S'agissant de la proximité, chers membres du Conseil municipal, je vous croise les uns et les autres assez souvent dans les manifestations sportives ou culturelles. Je vous vois assez souvent, Monsieur Haas – et tant mieux – puisque vous êtes dans les deux commissions. C'est ça, la proximité. Je vois souvent le nouveau président de la commission des sports, M. Rudaz, dans les manifestations sportives, et M. Thévoz dans les manifestations culturelles. C'est ainsi que les élus font un travail de proximité; c'est cela que j'appelle la proximité. Ce n'est pas de décerner des prix qui auront dégénéré en un truc à la tête du client. M. Holenweg a très bien décrit comment ça se passerait, et je crains que son rêve pourrait devenir notre cauchemar à tous si on faisait ce que vous proposez. Je prends note de votre intérêt pour les artistes et les sportifs – je le prends très au sérieux même – mais votre proposition n'était juste pas la bonne solution.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion M-986 sont acceptées par 62 oui contre 7 non.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion M-985 sont acceptées par 62 oui contre 7 non.

## 6. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-1152, de *M<sup>mes</sup> et MM. Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Rémy Burri et Helena Rigotti*: «De la chaleur pour nos terrasses et par tous les temps!»;
- M-1153, de *M<sup>me</sup> et M. Patricia Richard et Adrien Genecand*: «Encourageons la mobilité douce ou participative»;
- M-1154, de *M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros*: «Pour que la ville soit à nous»;

- R-180, de *M<sup>me</sup> et MM. Maria Casares, Grégoire Carasso et Pascal Holenweg*: «Le Canton doit cesser de faire les poches des plus fragiles (et de leur commune)».

## 7. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu l'interpellation écrite et les interpellations orales suivantes:

- IE-9, de *M<sup>me</sup> Olga Baranova*: «Rue de l'Ecole-de-Médecine: des questions importantes restent sans réponse»;
- IO-252, de *M. Daniel Sormanni*: «Adaptation du statut du personnel aux statuts de CAP Prévoyance; c'est pour quand?»;
- IO-253, de *M. Daniel Sormanni*: «10e plan financier d'investissement 2015-2026: et si le Conseil municipal s'y intéressait autrement?»

## 8. Questions écrites.

Néant.

**Le président.** Je lève la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 22 h 40.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	1846
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1846
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «la Petite-Boissière», situé entre la route de Malagnou, le chemin de la Boisserette, le chemin de la Petite-Boissière et la promenade Charles-Martin, feuille cadastrale N° 31, de la section Genève Eaux-Vives (PR-1078 A) . . . . .	1846
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 966 500 francs destiné à la réfection des cheminements piétonniers endommagés dans onze parcs, squares et promenades situés sur le territoire municipal (PR-1071 A) . . . . .	1879
5.a) Rapport de la commission des sports chargée d'étudier la motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M <sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents sportifs» (M-986 A) . . . . .	1899
5.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2011 de M. Pascal Spuhler, M <sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi: «Récompensons nos jeunes talents artistiques» (M-985 A) . . . . .	1930
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1955

7. Interpellations .....	1956
8. Questions écrites .....	1956

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*